



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023

Comptes non audités



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

SOMMAIRE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	4
COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	4
ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	5
BILAN AU 31 DECEMBRE 2023	5
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2023	7
TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES	8
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS	9
1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE	10
1.a Normes comptables applicables	10
1.b Principes de consolidation	14
1.c Conversion des opérations en devises	18
1.d Informations financières dans les économies hyperinflationnistes	19
1.e Marge d'intérêts, commissions et produits des autres activités	19
1.f Actifs et passifs financiers	20
1.g Activités d'assurance	33
1.h Immobilisations	38
1.i Contrats de location	39
1.j Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées	40
1.k Avantages bénéficiant au personnel	40
1.l Paiements à base d'actions	42
1.m Provisions de passif	42
1.n Impôt courant et différé	43
1.o Tableau des flux de trésorerie	43
1.p Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers	44
2. EFFETS DE LA PREMIERE APPLICATION D'IFRS 17 ET IFRS 9	45
3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	48
3.a Marge d'intérêts	48
3.b Commissions	49
3.c Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat	50
3.d Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	50
3.e Produits et charges des autres activités	51
3.f Charges générales d'exploitation	51
3.g Coût du risque	52
3.h Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers	61
3.i Gains nets sur autres actifs immobilisés	61
3.j Impôt sur les bénéfices	61
4. INFORMATIONS SECTORIELLES	62
5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2023	67
5.a Instruments financiers en valeur de marché par résultat	67
5.b Instruments financiers dérivés à usage de couverture	69
5.c Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	72
5.d Mesure de la valeur de marché des instruments financiers	73
5.e Actifs financiers au coût amorti	83
5.f Encours dépréciés (strate 3)	85
5.g Dettes au coût amorti envers les établissements de crédit et la clientèle	86
5.h Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	86
5.i Impôts courants et différés	88

5.j	Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	89
5.k	Participations dans les sociétés mises en équivalence	89
5.l	Immobilisations de placement et d'exploitation	90
5.m	Ecart d'acquisition	91
5.n	Provisions pour risques et charges	95
5.o	Compensation des actifs et passifs financiers	96
6.	NOTES RELATIVES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE	99
6.a	Produits nets des activités d'assurance	99
6.b	Réconciliation des charges par nature et des charges par destination	101
6.c	Placements, autres actifs, et passifs financiers liés aux activités d'assurance	101
6.d	Actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance	104
6.e	Sensibilité aux risques	108
7.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	110
7.a	Engagements de financement donnés ou reçus	110
7.b	Engagements de garantie donnés par signature	110
7.c	Engagements sur titres	111
7.d	Autres engagements de garantie	111
8.	REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL	112
8.a	Frais de personnel	112
8.b	Avantages postérieurs à l'emploi	112
8.c	Autres avantages à long terme	119
8.d	Indemnités de fin de contrat de travail	120
8.e	Paiements à base d'actions	120
9.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	122
9.a	Evolution du capital et résultat par action	122
9.b	Intérêts minoritaires	125
9.c	Procédures judiciaires et d'arbitrage	127
9.d	Regroupement d'entreprises et perte de contrôle ou d'influence notable	128
9.e	Activités destinées à être cédées	130

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'administration de BNP Paribas le 31 janvier 2024.

Les états financiers consolidés sont présentés au titre des exercices 2023 et 2022. Conformément à l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2019/980, il est précisé que l'exercice 2021 est consultable dans le Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 mars 2023 sous le numéro D.23-0087.

Le Groupe a conclu le 18 décembre 2021 un accord avec BMO Groupe Financier pour la cession de 100 % de ses activités de banque commerciale aux États-Unis opérées par l'ensemble homogène BancWest. Les conditions de cette opération rentrent dans le champ d'application de la norme IFRS 5 relative aux groupes d'actifs et de passifs destinés à la vente (cf. note 9.e Activités destinées à être cédées) conduisant à présenter sur une ligne distincte le « Résultat net des activités destinées à être cédées ». Un reclassement similaire est opéré au sein de l'état du Résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres ainsi qu'au sein du Tableau des flux de trésorerie.

A la suite de la réception des autorisations réglementaires, l'opération a été finalisée le 1er février 2023.

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023

En millions d'euros	Notes	Exercice 2023	Exercice 2022 retraité selon IFRS 17 et 9
Intérêts et produits assimilés	3.a	79 542	41 082
Intérêts et charges assimilées	3.a	(60 484)	(20 149)
Commissions (produits)	3.b	15 011	14 622
Commissions (charges)	3.b	(5 190)	(4 457)
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat	3.c	10 346	9 352
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	3.d	28	138
Gains nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		66	(41)
Produits nets des activités d'assurance	6.a	2 320	1 901
<i>dont Produits des activités d'assurance</i>		8 945	8 759
<i>Charges afférentes aux contrats d'assurance</i>		(6 786)	(6 619)
<i>Produits nets des placements liés aux activités d'assurance</i>		10 254	(12 077)
<i>Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance</i>		(10 093)	11 838
Produits des autres activités	3.e	18 560	15 734
Charges des autres activités	3.e	(14 325)	(12 752)
PRODUIT NET BANCAIRE DES ACTIVITES POURSUIVIES		45 874	45 430
Charges générales d'exploitation	3.f	(28 713)	(27 560)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	5.l	(2 243)	(2 304)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION DES ACTIVITES POURSUIVIES		14 918	15 566
Coût du risque	3.g	(2 907)	(3 003)
Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers	3.h	(775)	-
RESULTAT D'EXPLOITATION DES ACTIVITES POURSUIVIES		11 236	12 563
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	5.k	593	655
Gains nets sur autres actifs immobilisés	3.i	(104)	(253)
Ecart d'acquisition	5.m	-	249
RESULTAT AVANT IMPOT DES ACTIVITES POURSUIVIES		11 725	13 214
Impôt sur les bénéfices des activités poursuivies	3.j	(3 266)	(3 653)
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		8 459	9 561
Résultat net des activités destinées à être cédées	9.e	2 947	687
RESULTAT NET		11 406	10 248
<i>dont intérêts minoritaires</i>		431	400
RESULTAT NET, PART DU GROUPE		10 975	9 848
Résultat par action	9.a	8,58	7,52
Résultat dilué par action	9.a	8,58	7,52

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022 retraité selon IFRS 17 et 9
Résultat net	11 406	10 248
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	596	(2 183)
Eléments pouvant être rapportés au résultat	367	(2 381)
- Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	(109)	1 041
- Variations de valeur des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	244	(754)
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	27	(120)
- Variations de valeur des placements des activités d'assurance		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	4 665	(19 962)
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	558	(1)
- Variations de valeur des contrats d'assurance	(4 573)	18 102
- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	146	(1 459)
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	22	14
- Impôt sur les bénéfices	(283)	1 062
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence, nettes d'impôt	(162)	136
- Variations de valeur des éléments relatifs aux activités destinées à être cédées, nettes d'impôt	(168)	(440)
Eléments ne pouvant être rapportés au résultat	229	198
- Variations de valeur des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres sur option	232	(57)
- Réévaluation des dettes imputable au risque émetteur du Groupe BNP Paribas	45	515
- Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(173)	(102)
- Impôt sur les bénéfices	11	(81)
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence, nettes d'impôt	114	(83)
- Variations de valeur des éléments relatifs aux activités destinées à être cédées, nettes d'impôt	-	6
Total	12 002	8 065
- Part du Groupe	11 479	7 572
- Part des minoritaires	523	493

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

En millions d'euros, au	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>	1er janvier 2022 <i>IAS 29, IFRS 17 et 9</i>
ACTIF				
Caisse, banques centrales		288 259	318 560	347 883
Instruments financiers en valeur de marché par résultat				
Portefeuille de titres	5.a	211 634	166 077	191 507
Prêts et opérations de pension	5.a	227 175	191 125	249 808
Instruments financiers dérivés	5.a	292 079	327 932	240 423
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	21 692	25 401	8 680
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres				
Titres de dette	5.c	50 274	35 878	38 915
Instruments de capitaux propres	5.c	2 275	2 188	2 558
Actifs financiers au coût amorti				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.e	24 335	32 616	21 751
Prêts et créances sur la clientèle	5.e	859 200	857 020	814 000
Titres de dette	5.e	121 161	114 014	108 612
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(2 661)	(7 477)	3 005
Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance	6.c	257 098	245 475	282 288
Actifs d'impôts courants et différés	5.i	6 556	5 932	5 954
Comptes de régularisation et actifs divers	5.j	170 758	208 543	177 176
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.k	6 751	6 073	5 468
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	5.l	45 222	38 468	35 191
Immobilisations incorporelles	5.l	4 142	3 790	3 659
Ecarts d'acquisition	5.m	5 549	5 294	5 121
Actifs destinés à être cédés	9.e	-	86 839	91 267
TOTAL ACTIF		2 591 499	2 663 748	2 633 266
DETTES				
Banques centrales		3 374	3 054	1 244
Instruments financiers en valeur de marché par résultat				
Portefeuille de titres	5.a	104 910	99 155	112 338
Dépôts et opérations de pension	5.a	273 614	234 076	292 160
Dettes représentées par un titre	5.a	83 763	65 578	64 197
Instruments financiers dérivés	5.a	278 892	300 121	237 635
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	38 011	40 001	10 076
Passifs financiers au coût amorti				
Dettes envers les établissements de crédit	5.g	95 175	124 718	165 698
Dettes envers la clientèle	5.g	988 549	1 008 056	957 684
Dettes représentées par un titre	5.h	191 482	155 359	150 822
Dettes subordonnées	5.h	24 743	24 160	24 720
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(14 175)	(20 201)	1 367
Passifs d'impôts courants et différés	5.i	3 821	2 979	3 016
Comptes de régularisation et passifs divers	5.j	143 673	185 010	146 520
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	6.d	218 043	209 772	240 118
Passifs financiers liés aux activités d'assurance	6.c	18 239	18 858	20 041
Provisions pour risques et charges	5.n	10 518	10 040	10 187
Dettes liées aux actifs destinés à être cédés	9.e	-	77 002	74 366
TOTAL DETTES		2 462 632	2 537 738	2 512 189
CAPITAUX PROPRES				
<i>Capital et réserves</i>		115 809	115 008	107 938
<i>Résultat de la période, part du Groupe</i>		10 975	9 848	9 488
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		126 784	124 856	117 426
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(3 042)	(3 619)	(1 021)
Total part du Groupe		123 742	121 237	116 405
Intérêts minoritaires	9.b	5 125	4 773	4 672
TOTAL CAPITAUX PROPRES		128 867	126 010	121 077
TOTAL PASSIF		2 591 499	2 663 748	2 633 266

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2023

En millions d'euros	Notes	Exercice 2023	Exercice 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
Résultat avant impôt des activités poursuivies		11 725	13 214
Résultat avant impôt des activités destinées à être cédées		3 658	823
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et autres ajustements hors résultat		8 495	21 838
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		6 245	6 465
Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation des écarts d'acquisition		(32)	91
Dotations nettes aux provisions		3 646	3 193
Variation des actifs/passifs relatifs aux contrats d'assurance		(6 240)	(837)
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(593)	(655)
Produits (charges) nets des activités d'investissement		(3 600)	265
Charges (produits) nets des activités de financement		506	(1 192)
Autres mouvements		8 563	14 508
Diminution nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(58 119)	(88 712)
Diminution nette liée aux opérations avec la clientèle et les établissements de crédit		(7 751)	(46 438)
Diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		(32 712)	(30 212)
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(14 297)	(10 063)
Impôts versés		(3 359)	(1 999)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE		(34 241)	(52 837)
Augmentation nette liée aux actifs financiers et aux participations		9 520	366
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(2 216)	(2 529)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		7 304	(2 163)
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(8 698)	(2 578)
Augmentation de trésorerie provenant des autres activités de financement		4 022	11 828
DIMINUTION (AUGMENTATION) NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(4 676)	9 250
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE		(3 506)	1 030
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE		(35 119)	(44 720)
dont augmentation (diminution) nette de la trésorerie des activités destinées à être cédées		9 909	(11 935)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		317 698	362 418
Comptes actifs de caisse, banques centrales		318 581	347 901
Comptes passifs de banques centrales		(3 054)	(1 244)
Prêts à vue aux établissements de crédit		11 927	10 156
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.g	(12 538)	(9 105)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		163	156
Comptes de trésorerie et assimilée classés au sein des « Actifs destinés à être cédés »		2 619	14 554
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		282 579	317 698
Comptes actifs de caisse, banques centrales		288 279	318 581
Comptes passifs de banques centrales		(3 374)	(3 054)
Prêts à vue aux établissements de crédit		8 352	11 927
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.g	(10 770)	(12 538)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		92	163
Comptes de trésorerie et assimilée classés au sein des « Actifs destinés à être cédés »		-	2 619
DIMINUTION DES SOLDES DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE		(35 119)	(44 720)

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves				Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat				
	Actions ordinaires et réserves liées	Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	Réserves non distribuées	Total	Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	Risque émetteur des dettes en valeur de marché par résultat	Réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Activités destinées à être cédées	Total
En millions d'euros									
Situation au 31 décembre 2021	26 347	9 207	82 110	117 664	840	(267)	549	(125)	997
Effets de la 1ère application d'IAS 29 en Turquie			(39)	(39)					
Effets de la transition à IFRS 17 (note 2)			(2 619)	(2 619)					
Effets de la transition à IFRS 9 (note 2)			2 420	2 420	258				258
Situation au 1er janvier 2022	26 347	9 207	81 872	117 426	1 098	(267)	549	(125)	1 255
Affectation du résultat de l'exercice 2021			(4 527)	(4 527)					
Augmentations de capital et émissions		5 024	(4)	5 020					
Réduction ou remboursement de capital		(2 430)	(123)	(2 553)					
Mouvements sur titres propres	(157)	(1)	(151)	(309)					
Rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)			(374)	(374)					
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 9.b)			1	1					
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires (note 9.b)									
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 9.b)									
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires			(2)	(2)					
Autres variations			4	4					
Gains ou pertes réalisés reclassés en réserves			322	322	(326)	3	1		(322)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					(187)	383	(10)	6	192
Résultat net au 31 décembre 2022			9 848	9 848					
Situation au 31 décembre 2022	26 190	11 800	86 866	124 856	585	119	540	(119)	1 125
Affectation du résultat de l'exercice 2022			(4 744)	(4 744)					
Augmentations de capital et émissions		1 670	(2)	1 668					
Réduction ou remboursement de capital	(4 983)		(17)	(5 000)					
Mouvements sur titres propres	(5)	2	(218)	(221)					
Opérations résultant de plans de paiement en actions			(8)	(8)					
Rémunération des TSSDI			(654)	(654)					
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 9.b)			(21)	(21)					
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires (note 9.b)									
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 9.b)			1	1					
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires			9	9					
Autres variations			(4)	(4)					
Gains ou pertes réalisés reclassés en réserves			(73)	(73)	(34)	(8)	(4)	119	73
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					304	35	(105)		234
Résultat net au 31 décembre 2023			10 975	10 975					
Situation au 31 décembre 2023	21 202	13 472	92 110	126 784	855	146	431	-	1 432

DU 1er JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2023

Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat						Total part du Groupe	Intérêts minoritaires (note 9.b)	Capitaux propres totaux
Parités monétaires	Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	Placements et contrats des activités d'assurance	Instruments dérivés de couverture	Activités destinées à être cédées	Total			
(4 335)	122	1 811	1 019	608	(775)	117 886	4 621	122 507
165					165	126	48	174
		533			533	(2 086)	12	(2 074)
		(2 199)			(2 199)	479	(9)	470
(4 170)	122	145	1 019	608	(2 276)	116 405	4 672	121 077
					-	(4 527)	(133)	(4 660)
					-	5 020	34	5 054
					-	(2 553)		(2 553)
					-	(309)		(309)
					-	(374)		(374)
					-	1	2	3
					-	-	(136)	(136)
					-	-	-	-
					-	(2)	(157)	(159)
					-	4	(2)	2
					-	-	-	-
980	(633)	(1 607)	(768)	(440)	(2 468)	(2 276)	93	(2 183)
					-	9 848	400	10 248
(3 190)	(511)	(1 462)	251	168	(4 744)	121 237	4 773	126 010
					-	(4 744)	(179)	(4 923)
					-	1 668	316	1 984
					-	(5 000)		(5 000)
					-	(221)		(221)
					-	(8)	1	(7)
					-	(654)	(3)	(657)
					-	(21)	21	-
					-	-	(90)	(90)
					-	1	(12)	(11)
					-	9	(225)	(216)
					-	(4)		(4)
					-	-		-
(239)	153	490	34	(168)	270	504	92	596
					-	10 975	431	11 406
(3 429)	(358)	(972)	285	-	(4 474)	123 742	5 125	128 867

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne¹. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture ont été exclues.

Les informations relatives à la nature et à l'étendue des risques afférents aux instruments financiers requises par IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » et aux contrats d'assurance requises par IFRS 17 « Contrats d'assurance », ainsi que les informations sur les fonds propres règlementaires prescrites par IAS 1 « Présentation des états financiers » seront présentées dans le chapitre 5 du Document d'enregistrement universel. Ces informations font partie intégrante des notes annexes aux états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas au 31 décembre 2023. La section 4 du chapitre 5, paragraphe *Expositions, provisions et coût du risque*, présente notamment les informations relatives à IFRS 7 concernant les expositions au risque de crédit et dépréciations correspondantes détaillées en fonction de leur statut, performant ou non performant, par zone géographique et par secteur.

- Depuis le 1er janvier 2023, les entités d'assurance du Groupe BNP Paribas appliquent la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » publiée en mai 2017 puis amendée en juin 2020 adoptée par l'Union européenne en novembre 2021, y compris l'exemption prévue par l'article 2 du Règlement 2021/2036 de la Commission concernant les cohortes annuelles. La date de transition à IFRS 17 est le 1er janvier 2022 pour les besoins du bilan d'ouverture de la période comparative requise par la norme.

Le Groupe ayant différé l'application d'IFRS 9 « Instruments financiers », pour les entités d'assurance jusqu'à l'entrée en vigueur d'IFRS 17, celles-ci appliquent donc cette norme à compter du 1er janvier 2023.

Par ailleurs, l'entrée en vigueur d'IFRS 17 entraîne la prise d'effet de différents amendements à d'autres normes dont IAS 1 en matière de présentation, IAS 16 et IAS 40 pour l'évaluation et la présentation des actifs immobiliers, IAS 28 sur les exemptions à la méthode de mise en équivalence et IAS 32 et IFRS 9 concernant les actions propres et autres titres émis par le Groupe.

Enfin, l'amendement à IFRS 17 « Première application d'IFRS 17 et IFRS 9 - Informations comparatives » publié par l'IASB en décembre 2021 et adopté par l'Union européenne le 9 septembre 2022 autorise les entreprises d'assurance appliquant pour la première fois simultanément IFRS 9 et IFRS 17 à présenter les données comparatives 2022 comme si IFRS 9 était déjà appliquée, selon une approche dite « de superposition de classement ». Le Groupe a appliqué cette approche optionnelle à l'ensemble des instruments financiers, y compris ceux décomptabilisés en 2022, tant en matière de classification que d'évaluation.

- Transition d'IFRS 4 à IFRS 17

IFRS 17 s'applique rétroactivement à l'ensemble des contrats en cours à la date de transition, soit au 1er janvier 2022 du fait de la période comparative obligatoire. Trois méthodes de transition sont prévues : une approche rétrospective complète et, si celle-ci ne peut pas être mise en œuvre, une approche rétrospective modifiée ou une approche reposant sur la valeur de marché ou de modèle des contrats à la date de transition.

¹ Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_en

Les entités contrôlées par le Groupe ont majoritairement appliqué l'approche rétrospective modifiée et plus marginalement, pour certains portefeuilles, une approche reposant sur la valeur de marché ou de modèle des contrats à la date de transition.

En effet, l'ensemble des informations nécessaires n'étaient pas disponibles ou ne l'étaient pas à la granularité suffisante, notamment en raison des migrations de systèmes et des exigences de conservation des données, pour permettre une approche rétrospective complète. De surcroît, l'approche rétrospective complète aurait exigé de reconstituer ce qu'auraient été les hypothèses ou les intentions de la direction au cours des périodes antérieures.

L'objectif de l'approche rétrospective modifiée est de parvenir en utilisant différentes simplifications à un résultat qui se rapproche le plus possible du résultat qui aurait été obtenu par l'application rétrospective de la norme, en se fondant sur les informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs.

Ainsi, les entités concernées ont appliqué l'approche rétrospective modifiée sur la majorité des portefeuilles de contrats existants, que ce soit en Protection ou en Vie / Epargne, selon les principes ci-dessous.

Dans le cas des contrats Protection évalués selon le modèle général, le principe de l'approche rétrospective modifiée a consisté à reconstituer les passifs à la date de comptabilisation initiale à partir de leur évaluation à la date de transition, en reconstituant rétroactivement les mouvements intervenus entre les deux dates avec des simplifications :

- les flux de trésorerie à l'origine ont été estimés en ajoutant au montant à la date de transition les flux de trésorerie réels constatés entre les deux dates ;
- les taux d'actualisation à l'origine ont été déterminés avec des courbes de taux simulant celles à la date de première comptabilisation ;
- les variations de l'ajustement pour risque non financier entre la date d'origine et la date de transition ont été estimées à partir des chroniques de relâchement observées sur des contrats similaires.

Pour les passifs au titre de la couverture restante ainsi reconstitués à la date d'origine, la marge sur services contractuels initiale (si elle existe), déduction faite des frais d'acquisition payés sur la période intercalaire, est amortie sur la base des services rendus sur la période précédant la transition afin de déterminer le montant de la marge sur services contractuels restant à cette date, nette des frais d'acquisition restant à amortir.

Lorsque les contrats sont regroupés en un groupe unique à la date de transition, il est possible d'utiliser le taux d'actualisation des passifs à cette date ou un taux moyen.

L'effet du changement de taux d'actualisation des passifs est enregistré en résultat, sauf si l'option de ventilation des variations financières entre résultat et capitaux propres est retenue. Le choix de cette option nécessite de reconstituer le montant porté en capitaux propres à la date de transition à partir du taux à l'origine dans le cas du passif au titre de la couverture restante et du taux à la date de survenance dans le cas du passif au titre des sinistres survenus. Lorsqu'une telle reconstitution n'est pas possible, le montant porté en capitaux propres est nul.

Pour les besoins de cette reconstitution, les simplifications utilisées ont porté principalement sur les éléments suivants :

- la reconstitution des cohortes annuelles ou le regroupement en un seul groupe de contrats à la date de transition selon les données disponibles ;
- la reconstitution des flux de trésorerie d'exécution et des frais d'acquisition à amortir ;
- le relâchement de l'ajustement pour risque entre la date d'émission des contrats et la date de transition ;
- les taux d'actualisation (taux à l'origine dans le cas d'une reconstitution par cohortes annuelles ou taux moyen dans le cas d'un regroupement en un groupe unique de contrats à la date de transition) ;
- le montant porté en capitaux propres recyclables à la date de transition au titre des variations de taux d'actualisation, qui a été reconstitué sur la base des taux historiques ou mis à zéro si une telle reconstitution n'était pas réalisable.

Dans le cas des contrats Protection évalués selon le modèle simplifié, les provisions pour couverture restante ont généralement été déterminées à la transition à partir des anciennes provisions pour primes non acquises, nettes des frais d'acquisition. Les provisions pour sinistres survenus correspondant à ces contrats sont constituées des flux de trésorerie attendus et de l'ajustement pour risque non financier à la date de transition. Lorsque les flux de trésorerie ont été actualisés et pour les portefeuilles ayant fait l'objet du choix de la ventilation des variations financières entre résultat et capitaux propres, le montant porté en variations de passifs comptabilisées en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat à la date de transition au titre des variations de taux d'actualisation a été reconstitué sur la base des taux historiques ou mis à zéro si une telle reconstitution n'était pas réalisable.

Dans le cas des contrats Vie / Epargne évalués selon la méthode des honoraires variables, l'approche rétrospective modifiée a consisté également à reconstituer le passif à la date d'origine en partant du passif à la date de transition. Toutefois, pour les passifs au titre de la couverture restante, la norme prévoit que la marge sur services contractuels à la date de transition soit déterminée selon l'approche suivante :

- de la valeur de réalisation des actifs sous-jacents à la date de transition sont d'abord déduits les flux de trésorerie d'exécution (flux de trésorerie actualisés et ajustement pour risque) à cette même date ;
- à ce montant sont ajoutés les produits prélevés sur les assurés, les variations de l'ajustement pour risque et déduits les frais d'acquisition payés sur la période intercalaire ;
- la marge sur services contractuels nette des frais d'acquisition ainsi reconstituée à l'origine est ensuite amortie jusqu'à la date de transition pour refléter les services rendus à cette date, ainsi que les frais d'acquisition restant à amortir.

Pour la mise en œuvre de cette approche, les principales simplifications ont été les suivantes :

- les contrats existants ont été regroupés selon la segmentation prévue post transition, sans découpage par cohortes annuelles, en lien avec le choix de l'exemption prévue par le règlement européen ;
- dans le cas des fonds généraux communs à des contrats participatifs, non participatifs et aux capitaux propres, les actifs sous-jacents ont été définis sur la base de la répartition utilisée pour le calcul de la participation des assurés ;
- la marge sur services contractuels à la date de transition a ainsi été reconstituée :
 - o à partir de la valeur de marché des actifs sous-jacents déduction faite des flux de trésorerie d'exécution à la date de transition ;
 - o en ajoutant les marges passées issues des données historiques, qui ont été réévaluées jusqu'à la date de transition, en utilisant la même approche que celle qui sera utilisée après la transition, tenant compte du « sur rendement » des actifs et;
 - o déduction faite des frais d'acquisition restant à amortir ;
- le montant porté en variations de passifs comptabilisées en capitaux à la date de transition au titre de l'ajustement pour non concordance comptable a été déterminé en utilisant la valeur de réalisation des actifs sous-jacents constatée en capitaux propres à la date de transition.

Enfin, selon la méthode reposant sur la valeur de marché ou de modèle, la marge sur services contractuels à la date de transition a été déterminée comme l'écart à la date de transition entre la valeur de réalisation déterminée sans tenir compte des composantes exigibles à vue et les flux d'exécution des contrats. Cette approche a été utilisée sur certains portefeuilles non significatifs lorsque l'approche rétrospective modifiée ne pouvait pas être mise en œuvre. Pour ces portefeuilles, la valeur de réalisation a été estimée sur la base d'une évaluation effectuée selon les règles de Solvabilité 2 et, dans le cas particulier d'un regroupement d'entreprises récent datant de 2018, sur la base du montant affecté aux contrats lors de l'allocation du prix d'acquisition.

- Transition d'IAS39 à IFRS9

Les actifs et passifs financiers des entreprises d'assurance sont gérés par portefeuilles correspondant soit aux passifs d'assurance qu'ils adossent soit aux fonds propres. Les modèles de gestion ont donc été déterminés selon ces portefeuilles à la date de transition à IFRS 9 (cf. note 2 Effets de la première application d'IFRS 17 et IFRS 9).

- Amendements à d'autres normes en lien avec IFRS 17

Le Groupe a également appliqué les modifications d'IAS 40 et d'IAS 16, consécutives à IFRS 17, conduisant à évaluer en valeur de marché par résultat les immeubles détenus comme éléments sous-jacents de contrats participatifs directs. Il a également appliqué les amendements à IAS 32 et IFRS 9 qui permettent de maintenir au bilan les actifs financiers émis par le Groupe qui sont détenus en tant qu'éléments sous-jacents de contrats participatifs directs et qui sont évalués en valeur de marché par résultat.

Les regroupements d'entreprises (y compris les écarts d'acquisition) antérieurs à cette date n'ont pas été modifiés à l'exception de l'annulation des actifs incorporels spécifiques relevant d'IFRS 4.

- Dans le cadre de la réforme des taux IBOR et Eonia, le Groupe a lancé fin 2018 un programme mondial de transition impliquant l'ensemble des métiers et fonctions. Ce programme visait à encadrer et à mettre en œuvre le processus de transition des anciens taux d'intérêt de référence vers les nouveaux taux dans les juridictions et les devises majeures (euro, livre sterling, dollar américain, franc suisse et yen), tout en réduisant les risques liés à cette transition et en respectant les délais fixés par les autorités compétentes. Le Groupe a contribué aux travaux de place menés conjointement avec les banques centrales et les superviseurs.

En Europe, la transition Eonia-€STR, de nature strictement technique compte tenu du lien fixe entre ces deux indices, s'est finalisée fin décembre 2021, tandis que le maintien de l'Euribor sur une base *sine die* a été confirmé.

La publication du Libor synthétique JPY a été interrompue fin 2022. S'agissant du Libor synthétique GBP, la publication des taux 1 mois et 6 mois a cessé en mars 2023, ne laissant ainsi que le taux 3 mois, qui subsistera jusqu'en mars 2024.

Aux États-Unis, la publication du Libor USD a cessé au 30 juin 2023, et une solution législative a été adoptée au niveau fédéral au premier trimestre 2022 en vue d'adresser le cas des contrats dit « *legacy* » soumis au droit américain. Début avril 2023, la FCA (Financial Conduct Authority) a annoncé l'obligation pour ICE BA (en tant qu'administrateur du taux) de poursuivre la publication des taux Libor USD 1 mois, 3 mois et 6 mois après le 30 juin 2023 et jusqu'au 30 septembre 2024, en utilisant une méthodologie synthétique.

Grâce à la mise en place et à l'exécution d'un plan de transition détaillé, le Groupe a finalisé sa migration vers les nouveaux taux de référence.

En septembre 2019, l'IASB a publié des amendements « Phase 1 » à IAS 39 et IFRS 7 modifiant les exigences relatives à la comptabilité de couverture, afin que les couvertures affectées par la réforme des taux d'intérêt de référence puissent se poursuivre malgré l'incertitude liée à la période de transition des instruments couverts et de couverture vers les nouveaux taux. Ces amendements, adoptés par la Commission européenne le 15 janvier 2020, sont appliqués par le Groupe depuis le 31 décembre 2019.

L'IASB a publié en août 2020 des amendements « Phase 2 » à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 introduisant plusieurs modifications applicables lors de la transition effective vers les nouveaux taux d'intérêt de référence. Ces amendements permettent de traiter les changements apportés aux flux de trésorerie contractuels des instruments financiers résultant de la réforme des taux IBOR comme une simple refixation de leur taux d'intérêt variable, à condition cependant que ces changements s'effectuent sur une base économiquement équivalente. Ils permettent par ailleurs la poursuite des relations de couverture, sous réserve d'amender leur documentation pour refléter les changements apportés aux instruments couverts, aux instruments de couverture, au risque couvert, et/ou à la méthode de mesure de l'efficacité lors de la transition vers les nouveaux taux de référence.

Ces amendements, adoptés par la Commission européenne en décembre 2020, sont appliqués par le Groupe depuis le 31 décembre 2020, ce qui lui permet de maintenir ses relations de couvertures existantes ayant été modifiées du fait de la transition vers les nouveaux taux de référence.

- Faisant suite aux préconisations du Pilier II de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) portant sur la réforme de la fiscalité internationale, l'Union européenne a adopté le 14 décembre 2022 la Directive 2022/2523 instaurant une imposition minimale des groupes internationaux en matière d'impôt sur le résultat, applicable au 1er janvier 2024.

Afin de clarifier les impacts éventuels de cette directive, l'IASB a émis le 23 mai 2023 une série d'amendements à la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat », qui ont été adoptés par l'Union européenne le 8 novembre 2023. Conformément aux dispositions prévues par ces amendements, le Groupe applique l'exception obligatoire et temporaire de ne pas comptabiliser les impôts différés associés à cette imposition complémentaire.

Compte tenu des informations disponibles, l'impact de la réforme Pilier II serait peu significatif pour le Groupe lors de son adoption.

- En France, les changements induits par la réforme des retraites promulguée le 14 avril 2023 constituent une modification de régime pour les indemnités de fin de carrière selon IAS 19 § 104 dont l'impact comptabilisé en compte de résultat est non significatif.

L'entrée en vigueur des autres normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2023, en particulier les amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers », IAS 8 « Changements d'estimations comptables et erreurs » et IAS 12 « Impôt sur le résultat », n'a pas eu d'effet sur les états financiers du Groupe au 31 décembre 2023.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne lorsque l'application en 2023 est optionnelle.

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent les entreprises contrôlées, contrôlées conjointement, et sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

1.b.2 METHODES DE CONSOLIDATION

Contrôle exclusif

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par des droits de vote, le Groupe contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote (et s'il n'existe pas de dispositions contractuelles venant altérer le pouvoir de ces droits de vote) ou si le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité lui est conféré par des accords contractuels.

Les entités structurées sont des entités établies de telle sorte qu'elles ne sont pas régies par des droits de vote, comme lorsque ceux-ci sont limités à des décisions administratives, alors que la gestion des activités pertinentes est régie par des accords contractuels. Elles présentent souvent des caractéristiques telles que des activités circonscrites, un objet précis et bien défini et des capitaux propres insuffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans recours à un soutien financier subordonné.

Pour ces entités, l'analyse du contrôle considère les raisons ayant présidé à leur création, les risques auxquels il a été prévu qu'elles seraient exposées et dans quelle mesure le Groupe en absorbe la variabilité. L'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances permettant d'apprécier la capacité pratique du Groupe à prendre les décisions susceptibles de faire varier significativement les rendements qui lui reviennent même si ces décisions sont contingentes à certaines circonstances ou événements futurs incertains.

Lorsqu'il évalue s'il a le pouvoir, le Groupe tient seulement compte des droits substantiels relatifs à l'entité, à sa main ou détenus par des tiers. Pour être substantiel, un droit doit donner à son détenteur la capacité pratique de l'exercer, au moment où les décisions relatives aux activités essentielles de l'entité doivent être prises.

L'analyse du contrôle est réexaminée dès lors qu'un des critères caractérisant le contrôle est modifié.

Lorsque le Groupe est contractuellement doté du pouvoir de décision, par exemple lorsque le Groupe intervient en qualité de gestionnaire de fonds, il convient de déterminer s'il agit en tant qu'agent ou principal. En effet, associé à un certain niveau d'exposition à la variabilité des rendements, ce pouvoir décisionnel peut indiquer qu'il agit pour son propre compte et qu'il a donc le contrôle sur ces entités.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Pour les fonds consolidés par intégration globale, les parts détenues par des investisseurs tiers sont enregistrées en dettes à la valeur de marché dès lors que les parts émises par ces fonds sont remboursables à la valeur de marché au gré du détenteur.

Lors de transactions aboutissant à une perte de contrôle, la quote-part résiduelle éventuellement conservée est réévaluée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Contrôle conjoint

Lorsque le Groupe poursuit une activité avec un ou plusieurs partenaires et que le contrôle est partagé en vertu d'un accord contractuel qui nécessite que les décisions relatives aux activités pertinentes (celles qui affectent significativement les rendements de l'entité) soient prises à l'unanimité, le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'activité. Lorsque l'activité contrôlée conjointement est menée via une structure juridique distincte sur l'actif net de laquelle les partenaires ont un droit, cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Quand l'activité contrôlée conjointement n'est pas opérée via une structure juridique distincte ou que les partenaires ont des droits sur les actifs et des obligations relatives aux passifs de l'activité contrôlée conjointement, le Groupe comptabilise ses actifs, ses passifs et les produits et charges lui revenant selon les normes IFRS applicables.

Influence notable

Les entreprises sous influence notable, ou entreprises associées, sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil peuvent être incluses dans le périmètre de consolidation si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est par exemple le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres associés, dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise en étant représenté dans les organes de direction, ou exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition constaté sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, la valeur comptable de la participation mise en équivalence (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation, en comparant sa valeur recouvrable (égale au montant le plus important entre la valeur d'utilité et la valeur de marché nette des coûts de cession) avec sa valeur comptable. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé et peut être reprise ultérieurement.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise mise en équivalence sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a contracté une obligation légale ou implicite ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Lorsque le Groupe détient une participation dans une entreprise associée, directement ou indirectement via une entité qui est un organisme de capital-risque, un fonds commun de placement, une société d'investissement à capital variable ou une entité semblable telle qu'un fonds d'assurance lié à des placements, il peut choisir d'évaluer cette participation à la valeur de marché par résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

1.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION

- **Elimination des opérations réciproques**

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs en valeur de marché par capitaux propres sont conservés au niveau du Groupe.

Par exception, des amendements aux normes IAS 32 et IFRS 9 autorisent à conserver au bilan des actifs intragroupes s'ils sont détenus en tant qu'éléments sous-jacents de contrats participatifs directs. Ces actifs sont alors évalués en valeur de marché par résultat. Il s'agit :

- des actions propres par amendement à IAS 32 ;
- des passifs financiers émis par l'entité par amendement à IFRS 9.

Ces dispositions sont appliquées par les entités d'assurance du Groupe qui émettent des contrats participatifs directs dont les éléments sous-jacents incluent des titres émis par le Groupe soit directement, soit au travers d'entités d'investissement consolidées.

- **Conversion des comptes en devises étrangères**

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

Les comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyperinflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix, sont convertis au cours de clôture. Ce cours s'applique aussi bien pour la conversion des éléments d'actif et de passif qu'aux produits et charges.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe, dans ses capitaux propres sous la rubrique « Parités monétaires » et pour la part des tiers, sous la rubrique « Intérêts minoritaires ». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1er janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, perte d'influence notable ou perte de contrôle conjoint sans conservation d'une influence notable), l'écart de conversion cumulé à la date de liquidation ou de cession est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du Groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise mise en équivalence, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

- **Regroupements d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif. Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans l'actif net réévalué de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts minoritaires à leur valeur de marché, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée. Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée ayant été prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant antérieurement à cette date, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

Les spécificités relatives aux contrats d'assurances acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont précisées en note 1.g.2, au paragraphe « comptabilisation et décomptabilisation ».

• Evaluation des écarts d'acquisition

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

- Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en "ensembles homogènes de métiers"². Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

- Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation des écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

² Le terme retenu par la norme IAS 36 pour les ensembles homogènes de métiers est celui d'« Unité Génératrice de Trésorerie ».

- Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

1.c CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs relatifs aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

- **Actifs et passifs monétaires³ libellés en devises**

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

- **Actifs non monétaires libellés en devises**

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction, c'est-à-dire la date de comptabilisation initiale de l'actif non monétaire. Dans le second cas, ils sont évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (instruments de capitaux propres) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres ».

³ Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

1.d INFORMATIONS FINANCIERES DANS LES ECONOMIES HYPERINFLATIONNISTES

Le Groupe applique la norme IAS 29 pour la présentation des comptes de ses filiales consolidées situées dans les pays dont l'économie est en hyperinflation.

La norme IAS 29 présente un certain nombre de critères quantitatifs et qualitatifs pour évaluer si une économie est hyperinflationniste, parmi lesquels un taux cumulé d'inflation sur trois ans approchant ou dépassant 100 %.

L'ensemble des actifs et passifs non monétaires des filiales des pays en hyperinflation, y compris les capitaux propres, et chacune des lignes du compte de résultat sont réévalués en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (Consumer Price Index – CPI). Cette réévaluation entre le 1^{er} janvier et la date de clôture se traduit par la constatation d'un gain ou d'une perte sur situation monétaire nette, constaté au sein de la ligne « Gains nets sur autres actifs immobilisés ». Les comptes de ces filiales sont convertis en euros au taux de clôture.

Conformément aux dispositions de la décision de l'IFRIC de mars 2020 sur le classement des effets de l'indexation et de la conversion des comptes des filiales en économie hyperinflationniste, le Groupe a opté pour la présentation de ces effets (y compris celui sur la situation nette en date de première application de la norme IAS 29) en variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres liées aux parités monétaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le Groupe applique la norme IAS 29 pour la présentation des comptes de ses filiales consolidées situées en Turquie.

1.e MARGE D'INTERETS, COMMISSIONS ET PRODUITS DES AUTRES ACTIVITES

1.e.1 MARGE D'INTERETS

Les produits et les charges relatifs aux instruments financiers de dette évalués au coût amorti et en valeur de marché par capitaux propres sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'égalité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Intérêts et produits / charges assimilés ». Entrent dans cette catégorie notamment les commissions sur engagement de financement lorsqu'il est considéré que la mise en place d'un prêt est plus probable qu'improbable. Les commissions perçues sur engagements de financement sont différées jusqu'au tirage puis sont intégrées dans le calcul du taux d'intérêt effectif et étalées sur la durée de vie du prêt. Entrent également dans cette catégorie les commissions de syndication pour la part de la commission équivalente à la rémunération d'autres participants à la syndication.

1.e.2 COMMISSIONS ET PRODUITS DES AUTRES ACTIVITES

Les commissions perçues au titre de prestations de services bancaires et assimilés (à l'exception de celles relevant du taux d'intérêt effectif), les revenus de promotion immobilière ainsi que les revenus de prestations de services connexes à des contrats de location entrent dans le champ d'application d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients ».

Cette norme définit un modèle unique de reconnaissance des revenus s'appuyant sur des principes déclinés en cinq étapes. Ces cinq étapes permettent notamment d'identifier les obligations de prestations distinctes comprises dans les contrats et de leur allouer le prix de la transaction. Les produits relatifs à ces différentes obligations de prestation sont reconnus lorsque celles-ci sont satisfaites, c'est-à-dire lorsque le transfert du contrôle du bien ou du service a été réalisé.

Le prix d'une prestation peut contenir une composante variable. Les montants variables ne peuvent être enregistrés en résultat que s'il est hautement probable que les montants enregistrés ne donneront pas lieu à un ajustement significatif à la baisse.

Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions :

- soit progressivement au fur et à mesure que le service est rendu lorsque le client bénéficie d'un service continu. Il s'agit par exemple de certaines commissions sur opérations avec la clientèle lorsque les services sont rendus de manière continue, des commissions sur engagements de financement qui ne sont pas intégrées dans la marge d'intérêts car la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, des commissions sur garantie financière, des commissions de compensation sur instruments financiers, des commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées, des droits de garde sur titres, etc.

S'agissant des commissions perçues au titre des engagements de garantie financière, elles sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions ;

- soit lorsque le service est rendu, dans les autres cas. Il s'agit par exemple des commissions de distributions reçues, des commissions de syndication rémunérant la prestation d'arrangement, des commissions de prestations de conseil, etc.

Produits des autres activités

Les revenus de promotion immobilière ainsi que les revenus de prestations de services connexes à des contrats de location simple sont enregistrés dans la rubrique « Produits des autres activités » du compte de résultat.

S'agissant des revenus de promotion immobilière, le Groupe les enregistre en résultat :

- progressivement, lorsque la prestation crée ou valorise un actif dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de sa valorisation (par exemple des travaux en cours contrôlés par le client sur le terrain duquel l'actif se situe...), ou lorsque la prestation de l'entité ne crée pas un actif que l'entité pourrait utiliser autrement et lui donne un droit exécutoire au paiement de la part effectuée jusqu'à la date considérée. Tel est le cas des contrats de type VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement) en France ;
- à l'achèvement dans les autres cas.

S'agissant des revenus de prestations de services connexes à des contrats de location, le Groupe les enregistre en résultat au fur et à mesure que le service est rendu, c'est-à-dire au prorata des coûts encourus pour les contrats de maintenance.

1.f ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont classés au coût amorti, en valeur de marché par capitaux propres ou en valeur de marché par résultat selon le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments lors de la comptabilisation initiale.

Les passifs financiers sont classés au coût amorti ou en valeur de marché par résultat lors de la comptabilisation initiale.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les achats et ventes d'actifs financiers effectués dans un délai défini par la réglementation ou par une convention sur un marché donné sont comptabilisés au bilan en date de règlement.

1.f.1 ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI

Les actifs financiers sont classés au coût amorti si les deux critères suivants sont remplis : le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels (« collecte ») et les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal.

Critère du modèle de gestion

Les actifs financiers sont gérés en vue de collecter des flux de trésorerie par la perception des paiements contractuels sur la durée de vie de l'instrument.

La réalisation de cessions proches de l'échéance de l'instrument et pour un montant proche des flux de trésorerie contractuels restant dus ou en raison d'une hausse du risque de crédit de la contrepartie est compatible avec un modèle de gestion « collecte ». Les ventes imposées par des contraintes réglementaires ou pour gérer la concentration du risque de crédit (sans augmentation du risque de crédit) sont elles aussi compatibles avec ce modèle de gestion dès lors qu'elles sont peu fréquentes ou peu significatives en valeur.

Critère des flux de trésorerie

Le critère des flux de trésorerie est satisfait si les modalités contractuelles de l'instrument de dette donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont seulement des remboursements du principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le critère n'est pas satisfait en cas de modalité contractuelle qui expose le porteur à des risques ou à une volatilité des flux de trésorerie contractuels incohérents avec ceux d'un prêt non structuré ou « basique ». Il n'est également pas satisfait en cas d'effet de levier qui augmente la variabilité des flux de trésorerie contractuels.

Les intérêts représentent la rémunération de la valeur temps de l'argent, du risque de crédit, ainsi qu'éventuellement la rémunération d'autres risques (risque de liquidité par exemple), des coûts (frais d'administration par exemple), et d'une marge bénéficiaire cohérente avec celle d'un prêt basique. L'existence d'intérêts négatifs ne remet pas en cause le critère des flux de trésorerie.

La valeur temps de l'argent est la composante de l'intérêt - généralement appelée composante « taux » - qui fournit une contrepartie pour le passage du temps uniquement. La relation entre le taux d'intérêt et le passage du temps ne doit pas être altérée par des caractéristiques spécifiques de nature à remettre en cause le respect du critère des flux de trésorerie.

Ainsi, lorsque le taux d'intérêt variable de l'actif financier est révisé périodiquement selon une fréquence qui ne concorde pas avec la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi, la valeur temps de l'argent peut être considérée comme altérée et, selon l'ampleur de cette déformation, le critère des flux de trésorerie peut ne pas être rempli. Certains actifs financiers du groupe présentent une non-concordance entre la fréquence de révision du taux et la maturité de celui-ci, ou des taux déterminés selon des moyennes. Le Groupe a développé une démarche homogène permettant d'analyser cette altération de la valeur temps de l'argent.

S'agissant des taux règlementés, ils répondent au critère des flux de trésorerie dès lors qu'ils fournissent une contrepartie qui correspond globalement au passage du temps et n'exposent pas à des risques ou à une volatilité des flux de trésorerie contractuels qui seraient incohérents avec ceux d'un prêt de base (exemple : prêts accordés dans le cadre de la collecte des Livrets A).

Certaines clauses contractuelles peuvent modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie. Les options de remboursement anticipé ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie si le montant du remboursement anticipé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts y afférents, ce qui peut comprendre une pénalité raisonnable pour compenser l'annulation avant terme du contrat. Par exemple, dans le cas des prêts aux particuliers, la pénalité limitée à 6 mois d'intérêts ou 3 % du capital restant dû est considérée comme raisonnable. Les pénalités actuarielles correspondant à la différence actualisée entre les flux de trésorerie contractuels résiduels du prêt et leur remplacement auprès d'une contrepartie similaire ou sur le marché interbancaire pour une maturité équivalente sont également considérées comme raisonnables, y compris lorsque la pénalité peut être positive ou négative (i.e. pénalité dite symétrique). Les clauses de passage d'un taux variable à un taux fixe ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie si le taux fixe est déterminé à l'origine, ou s'il est représentatif de la valeur temps de l'argent pour la maturité résiduelle du crédit en date d'exercice de la clause. Les clauses d'ajustement de la marge en fonction de l'atteinte d'objectifs environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG), présentes dans des financements octroyés en vue d'encourager le développement durable des entreprises et communiqués dans le chapitre 7 du Document d'enregistrement universel, ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie dès lors que cet ajustement est considéré comme de minimis. Les instruments structurés indexés sur des indices ESG de marché ne remplissent pas le critère des flux de trésorerie.

Dans le cas particulier des actifs financiers contractuellement liés aux paiements reçus sur un portefeuille d'actifs sous-jacents et qui comportent un ordre de priorité de paiement des flux de trésorerie entre les investisseurs (« tranches »), créant ainsi des concentrations de risque de crédit, une analyse spécifique est effectuée. Les caractéristiques contractuelles de la tranche et celles des portefeuilles d'instruments financiers sous-jacents doivent satisfaire au critère des flux de trésorerie et l'exposition au risque de crédit inhérente à la tranche doit être inférieure ou égale à l'exposition au risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers sous-jacents.

Certains prêts peuvent présenter un caractère « sans recours », contractuellement ou en substance lorsqu'ils sont accordés à une entité ad-hoc. C'est le cas notamment de nombreux prêts de financement de projets ou de financement d'actifs. Le critère des flux de trésorerie est respecté dans la mesure où ces prêts ne représentent pas une exposition directe sur les actifs donnés en garantie. En pratique, le seul fait que l'actif financier donne lieu à des paiements correspondant au principal et aux intérêts n'est pas suffisant pour conclure que l'instrument sans recours remplit le critère des flux de trésorerie. Dans ce cas, les actifs sous-jacents particuliers sur lesquels porte le recours limité doivent être analysés selon l'approche dite « par transparence ». Si ces actifs ne remplissent pas eux-mêmes les critères de flux de trésorerie, une appréciation du rehaussement de crédit existant est effectuée. Les éléments suivants sont notamment analysés : structuration et dimensionnement de l'opération, niveau de fonds propres de la structure emprunteuse, source de remboursement attendue, volatilité du prix de l'actif sous-jacent. Cette analyse est appliquée aux prêts « sans recours » accordés par le Groupe.

La catégorie « Actifs financiers au coût amorti » inclut notamment les crédits consentis par le Groupe, ainsi que les prises en pension et les titres de l'ALM Trésorerie qui sont détenus en vue de collecter les flux contractuels et respectent le critère des flux de trésorerie.

Comptabilisation

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération ainsi que les commissions liées à la mise en place des crédits.

Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti, intérêts courus non échus compris et déduction faite des remboursements en capital et intérêts intervenus au cours de la période écoulée. Ces actifs financiers font également l'objet dès l'origine d'un calcul de dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit (note 1.f.5).

Les intérêts sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

1.f.2 ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES

Instruments de dette

Les instruments de dette sont classés en valeur de marché par capitaux propres si les deux critères suivants sont réunis :

- critère du modèle de gestion : les actifs financiers sont détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs financiers (« collecte et vente »). Cette dernière n'est pas accessoire mais fait partie intégrante du modèle de gestion.
- critère des flux de trésorerie : les principes sont identiques à ceux applicables aux actifs financiers au coût amorti.

Sont notamment classés dans cette catégorie les titres de l'ALM Trésorerie qui sont détenus en vue de collecter les flux contractuels ou d'être vendus et respectent les critères des flux de trésorerie.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération. Ils sont évalués ultérieurement à la valeur de marché et les variations de valeur de marché sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres intitulée « Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat ». De même, les pertes attendues, calculées selon les mêmes modalités que celles applicables aux instruments de dette au coût amorti et comptabilisées en coût du risque, ont pour contrepartie cette rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession, les montants précédemment comptabilisés en capitaux propres sont reclassés en compte de résultat.

Par ailleurs, les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

Instruments de capitaux propres

Les investissements dans des instruments de capitaux propres de type actions sont classés sur option, transaction par transaction, en instruments à la valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique). Lors de la cession des actions, les variations de valeur précédemment comptabilisées en capitaux propres ne sont pas constatées en résultat. Seuls les dividendes, dès lors qu'ils représentent une rémunération de l'investissement et non pas un remboursement de capital, sont comptabilisés en résultat. Ces instruments ne font pas l'objet de dépréciation.

Les parts de fonds remboursables au gré du porteur ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres. Elles ne respectent pas non plus les critères de flux de trésorerie et sont donc comptabilisées en valeur de marché par résultat.

1.f.3 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

Les engagements de financement et de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché par résultat sont présentés dans la note relative aux engagements donnés et reçus. Ils font l'objet d'une dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit. Ces dépréciations sont présentées sous la rubrique « Provisions pour risques et charges ».

1.f.4 CONTRATS D'ÉPARGNE ET PRETS RÉGLEMENTÉS

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus; les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits offerts à la clientèle particulière pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode dite Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

1.f.5 DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI ET DES INSTRUMENTS DE DETTE EN VALEUR DE MARCHE PAR CAPITAUX PROPRES

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes attendues.

Ce modèle s'applique aux crédits et aux instruments de dette classés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière donnée qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, aux créances commerciales et aux actifs de contrat.

Modèle général

Le Groupe identifie trois "strates" correspondant chacune à une situation spécifique au regard de l'évolution du risque de crédit de la contrepartie depuis la comptabilisation initiale de l'actif.

- Pertes de crédit attendues à 12 mois (« strate 1 ») : si, à la date d'arrêt, le risque de crédit de l'instrument financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir).
- Pertes de crédit à maturité pour les actifs non dépréciés (« strate 2 ») : la provision pour dépréciation est évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) si le risque de crédit de l'instrument financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale sans que l'actif financier soit considéré comme déprécié ou douteux.
- Pertes de crédit attendues à maturité pour les actifs financiers dépréciés ou douteux (« strate 3 ») : la provision pour dépréciation est également évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à maturité.

Ce modèle général est appliqué à l'ensemble des instruments dans le champ de la dépréciation d'IFRS 9, à l'exception des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur émission et des instruments pour lesquels un modèle simplifié est utilisé (voir ci-après).

L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 est symétrique, c'est-à-dire que si des pertes de crédit attendues à maturité ont été comptabilisées lors d'une précédente période d'arrêt, et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêt en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision est à nouveau calculée sur la base d'une perte de crédit attendue à 12 mois.

S'agissant des produits d'intérêts, pour les encours des « strates 1 et 2 », ils sont calculés sur la valeur brute comptable. Pour les encours de la « strate 3 », les produits d'intérêts sont calculés sur la base du coût amorti des créances (c'est-à-dire la valeur brute comptable nette de la provision pour dépréciation).

Définition du défaut

La définition du défaut est alignée avec celle du défaut bâlois, avec une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés. Cette définition tient compte des orientations de l'ABE du 28 septembre 2016, notamment sur les seuils applicables en cas d'impayés et les périodes probatoires.

La définition du défaut est utilisée de manière homogène pour l'évaluation de l'augmentation du risque de crédit et la mesure des pertes de crédit attendues.

Actifs financiers dépréciés ou douteux

Définition

Un actif financier est considéré comme déprécié ou douteux et classé en « strate 3 » lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs de cet actif financier ont eu lieu.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés depuis 90 jours au moins ; la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ; les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur (voir section *Restructuration des actifs financiers*).

Cas particulier des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur émission

Dans certains cas, les actifs financiers sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale.

Pour ces actifs, il n'est pas constaté de provision à la comptabilisation initiale. Le taux d'intérêt effectif résulte de la prise en compte des pertes de crédit attendues à maturité dans les flux de trésorerie estimés initialement. Toute variation ultérieure, positive ou négative, des pertes de crédit attendues à maturité donne lieu à un ajustement de dépréciation en résultat.

Modèle simplifié

Le modèle simplifié consiste à comptabiliser une provision pour dépréciation sur la base d'une perte de crédit attendue à maturité dès l'origine puis à chaque date d'arrêté.

Le Groupe applique ce modèle aux créances commerciales de maturité inférieure à 12 mois.

Augmentation significative du risque de crédit

L'augmentation significative du risque de crédit peut s'apprécier sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'appréciation de la détérioration repose sur la comparaison des probabilités de défaut issues des notations en date de comptabilisation initiale des instruments financiers avec celles existant en date de clôture.

Par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels subissent un retard de plus de 30 jours.

Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, l'appréciation de la détérioration s'appuie également sur l'existence d'un incident de paiement régularisé mais intervenu au cours des 12 derniers mois.

Les principes appliqués en matière d'appréciation de l'augmentation significative du risque de crédit sont détaillés en note 3.g *Coût du risque*.

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actuelle des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

En pratique, pour les expositions classées en strate 1 et en strate 2, les pertes de crédit attendues sont calculées comme le produit de la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (Loss Given Default - « LGD ») et le montant de l'exposition en cas de défaut (Exposure at Default - « EAD ») actualisés au taux d'intérêt effectif (TIE) de l'exposition. Elles résultent du risque de défaut dans les 12 mois à venir (strate 1) ou du risque de défaut sur la durée de vie de la facilité (strate 2). Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, compte tenu des caractéristiques des portefeuilles, la méthode utilisée est basée d'une part sur les probabilités de transition vers la déchéance du terme, et d'autre part sur des taux de perte actualisés post-déchéance du terme. Les calculs des paramètres sont réalisés statistiquement par population homogène.

Pour les expositions classées en strate 3, les pertes de crédit attendues sont calculées comme la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des déficits de trésorerie sur la durée de vie de l'instrument. Les déficits de trésorerie représentent la différence entre les flux de trésorerie contractuels exigibles et les flux de trésorerie attendus (i.e. qui devraient être reçus). Le cas échéant, l'estimation des flux de trésorerie attendus tient compte d'un scénario de flux de trésorerie provenant de la cession des prêts ou d'ensembles de prêts en défaut. Le produit de la vente est considéré net des coûts de cession.

La méthodologie développée s'appuie sur les concepts et dispositifs existants (notamment sur le dispositif bâlois) pour les expositions pour lesquelles les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche IRBA. Ce dispositif est également appliqué aux portefeuilles pour lesquels les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche standard. Par ailleurs, le dispositif bâlois a été ajusté pour être conforme aux dispositions d'IFRS 9, notamment la prise en compte des informations de nature prospective.

Maturité

Tous les termes contractuels de l'instrument financier sont pris en compte, y compris les remboursements anticipés, les prorogations et options similaires. Dans les rares cas où la durée de vie attendue de l'instrument financier ne peut pas être estimée de façon fiable, la durée contractuelle résiduelle est utilisée. La norme précise que la période maximale à considérer pour le calcul des pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale. Néanmoins, pour les découverts autorisés et les lignes de crédit, selon l'exception permise par IFRS 9 pour ces produits, la maturité considérée pour le calcul des pertes de crédit attendues est la période sur laquelle l'entité est exposée au risque de crédit, qui peut s'étendre au-delà de la maturité contractuelle (période de préavis). Pour les découverts autorisés et les lignes de crédit accordés à des contreparties autres que la clientèle de détail, la maturité contractuelle peut être retenue, notamment lorsque ceux-ci sont gérés individuellement et que la prochaine revue de crédit a lieu à l'échéance contractuelle.

Probabilités de défaut (PD)

La Probabilité de Défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut sur un horizon de temps donné.

La détermination des PD s'appuie sur le système de notation interne du Groupe qui est décrit dans le chapitre 5 du Document d'enregistrement universel (partie 5.4 *Risque de crédit – Dispositif de gestion du risque de crédit*). Cette section décrit la prise en compte des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les politiques de crédit et de notation, notamment par la mise en place d'un nouvel outil d'évaluation : l'ESG *Assessment*.

La mesure des pertes de crédit attendues requiert l'estimation à la fois des probabilités de défaut à 1 an et des probabilités de défaut à maturité.

Les PD à 1 an sont dérivées des PD réglementaires, fondées sur des moyennes long terme à travers le cycle, afin de refléter les conditions actuelles (« Point in Time » ou "PIT").

Les PD à maturité sont définies en utilisant des matrices de migration reflétant l'évolution attendue de la note interne de l'exposition jusqu'à maturité et des probabilités de défaut associées.

Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut est la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus, actualisés au taux d'intérêt effectif (ou une approximation de celui-ci) en date de défaut. La LGD est exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut (Exposure At Default – « EAD »).

L'estimation des flux de trésorerie attendus tient compte des flux de trésorerie résultant de la vente d'une sûreté détenue ou d'autres rehaussements de crédit si ceux-ci sont inclus dans les conditions contractuelles et ne sont pas comptabilisés séparément par l'entité (par exemple, une garantie hypothécaire associée à un prêt immobilier), nette des coûts d'obtention et de vente de ces sûretés.

Dans le cadre des prêts garantis, la garantie est considérée comme intrinsèque au contrat de prêt si elle est incluse dans les conditions contractuelles de celui-ci ou est accordée de façon concomitante à l'octroi du prêt, et si le montant de remboursement attendu peut bien être rattaché à un prêt en particulier (absence d'effet de mutualisation par un mécanisme de subordination ou de plafond global pour tout un portefeuille). Dans ce cas, elle est prise en compte dans le calcul des pertes de crédit attendues, sinon elle donne lieu à la comptabilisation d'un actif de remboursement séparé.

La LGD utilisée pour les besoins d'IFRS 9 est dérivée des paramètres bâlois de LGD. Elle est retraitée de l'effet « bas de cycle » et des marges de conservatisme, notamment réglementaires, à l'exception des marges pour incertitudes de modèle.

Exposition en cas de défaut (EAD)

L'exposition en cas de défaut d'un instrument est le montant résiduel anticipé dû par le débiteur au moment du défaut. Ce montant est défini en fonction du profil de remboursement attendu, et prend en compte, selon les types d'exposition, les amortissements contractuels, les remboursements anticipés attendus et les tirages attendus sur les lignes de crédit.

Prise en compte des informations de nature prospective

Le montant des pertes de crédit attendues est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés, tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture économique.

Les principes appliqués en matière de prise en compte des scénarios économiques dans le calcul des pertes de crédit attendues sont détaillés en note 3.g *Coût du risque*.

Passages en pertes

Un passage en pertes consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsqu'il n'y a plus d'espoir raisonnable de recouvrement de tout ou partie dudit actif financier ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel. Le passage en perte intervient lorsque toutes les voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées, et dépend généralement du contexte propre à chaque juridiction.

Si le montant de la perte lors du passage en perte est supérieur à la provision pour dépréciation cumulée, la différence est enregistrée comme une perte de valeur supplémentaire en « Coût du risque ». Pour toute récupération après la sortie de l'actif financier (ou d'une partie de cet actif) du bilan, le montant reçu est enregistré comme un profit en « Coût du risque ».

Recouvrements via la mise en jeu du collatéral

Lorsqu'un prêt est sécurisé par un actif financier ou non financier reçu en garantie et que la contrepartie est en défaut, le Groupe peut décider d'exercer la garantie et, selon la juridiction, il peut alors devenir propriétaire de l'actif. Dans une telle situation, le prêt est décomptabilisé en contrepartie de l'actif reçu en garantie.

Une fois la propriété de l'actif effective, celui-ci est comptabilisé à sa valeur de marché et classé au bilan selon l'intention de gestion.

Restructuration des actifs financiers en raison de difficultés financières

Une restructuration en raison de difficultés financières de l'emprunteur se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur.

Pour les restructurations n'entraînant pas une décomptabilisation de l'actif financier, l'actif restructuré fait l'objet d'un ajustement de valeur ramenant sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus. La modification de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'existence d'une augmentation significative du risque de crédit pour l'instrument financier est alors évaluée en comparant le risque de défaut postérieurement à la restructuration (selon les conditions contractuelles modifiées) et le risque de défaut à la date de comptabilisation initiale (selon les conditions contractuelles d'origine). Pour démontrer que les critères de comptabilisation des pertes de crédit attendues à maturité ne sont plus réunis, un comportement de paiement de bonne qualité devra être observé sur une certaine durée.

Lorsque la restructuration consiste en un échange partiel ou total contre d'autres actifs substantiellement différents (par exemple, l'échange d'un instrument de dette en instrument de capitaux propres), elle se traduit par l'extinction de la créance et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur valeur de marché à la date de l'échange. L'écart de valeur constaté lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Les modifications d'actifs financiers qui ne sont ni réalisées en raison des difficultés financières de l'emprunteur, ni dans le cadre de moratoires (i.e. renégociations commerciales) sont généralement analysées comme le remboursement par anticipation de l'ancien prêt, qui est décomptabilisé, suivi de la mise en place d'un nouveau prêt aux conditions de marché. Dans le cas où il n'existe pas de pénalité de remboursement significative, elles consistent en effet à remettre le taux du prêt aux conditions de marché, le client étant en mesure de changer d'établissement de crédit et ne subissant pas de difficulté financière.

Périodes probatoires

Le Groupe applique des périodes d'observation pour évaluer le retour possible à une strate de meilleure qualité. Ainsi, pour le passage de la strate 3 à la strate 2, une période probatoire de 3 mois est observée, étendue à 12 mois en cas de restructuration en raison de difficultés financières.

Pour le passage de la strate 2 à la strate 1, une période probatoire de 2 ans est observée pour les créances ayant fait l'objet d'une restructuration en raison de difficultés financières.

1.f.6 COUT DU RISQUE

Le coût du risque comprend les éléments de résultat suivants :

- les dépréciations couvrant les pertes de crédit attendues à 12 mois et à maturité (strate 1 et strate 2) relatives aux instruments de dettes comptabilisés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, des actifs de contrats et des créances commerciales ;
- les dépréciations des actifs financiers (y compris ceux en valeur de marché par résultat) pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur (strate 3), les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ;

Sont également comptabilisées en coût du risque les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.f.7 INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

Portefeuille de transaction et autres actifs financiers en valeur de marché par résultat

Le portefeuille de transaction comprend les instruments détenus à des fins de transaction, y compris les instruments dérivés.

Les autres actifs financiers en valeur de marché par résultat concernent les instruments de dette non détenus à des fins de transaction qui ne remplissent pas le critère du modèle de gestion « collecte » ou « collecte et vente », ou celui des flux de trésorerie. Entrent également dans cette catégorie les instruments de capitaux propres pour lesquels l'option d'un classement en valeur de marché par capitaux propres n'a pas été retenue. Enfin, les actifs financiers peuvent être désignés en valeur de marché par résultat si cela permet à l'entité d'éliminer ou de réduire significativement une asymétrie dans l'évaluation et la comptabilisation qui existerait en cas de comptabilisation dans des actifs et passifs financiers concernés dans des catégories différentes.

Ces instruments financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, les frais de transaction initiaux étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, les variations de la valeur de marché sont présentées sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat. Il en est de même des revenus, des dividendes et des plus et moins-values de cession réalisées du portefeuille de transaction.

Passifs financiers évalués en valeur de marché par résultat sur option

Le Groupe utilise cette catégorie dans les deux cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément. Un dérivé incorporé est tel que ses caractéristiques économiques et ses risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulteraient de leur classement dans des catégories comptables distinctes.

Les variations de valeur de marché résultant du risque de crédit propre sont constatées sous une rubrique spécifique des capitaux propres.

1.f.8 PASSIFS FINANCIERS ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Un instrument financier émis ou ses différentes composantes sont classés en tant que passif financier ou instrument de capitaux propres, conformément à la substance économique du contrat juridique.

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dette s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer de la trésorerie ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les instruments de capitaux propres résultent de contrats mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs.

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont comptabilisées au coût amorti sauf si elles sont comptabilisées à la valeur de marché par résultat.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont susceptibles de contenir une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération. Elles seront dans ce cas qualifiées d'instruments hybrides.

A cet égard, le Groupe a choisi d'enregistrer les obligations convertibles contingentes émises, sans maturité, lorsque convertibles en un nombre variable d'actions propres lors de la survenance d'un événement déclencheur prédéterminé (par exemple le passage du ratio de solvabilité sous un seuil), comme un instrument hybride, dans la mesure où les coupons sur ces obligations sont payés de manière discrétionnaire.

Instruments de capitaux propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale. Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même, la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les instruments financiers émis par le Groupe et qualifiés d'instruments de capitaux propres (e.g. Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée) sont présentés au bilan en « Capital et réserves ».

Les distributions d'un instrument financier classé en tant qu'instrument de capitaux propres sont comptabilisées directement en déduction des capitaux propres. De même, les coûts de transaction d'un instrument qualifié de capitaux propres sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la banque de ses propres actions, une dette est comptabilisée pour sa valeur présente par la contrepartie des capitaux propres.

1.f.9 COMPTABILITE DE COUVERTURE

Le Groupe a retenu l'option prévue par la norme de maintenir les dispositions de la comptabilité de couverture d'IAS 39 jusqu'à l'entrée en vigueur de la future norme sur la macrocouverture. Par ailleurs, la norme IFRS 9 ne traite pas explicitement de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers. Les dispositions prévues dans IAS 39 pour ces couvertures de portefeuille, telles qu'adoptées par l'Union européenne, continuent de s'appliquer.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 % et 125 %. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue ;
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts ;
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples ;
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts

ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Variations de valeur enregistrées directement en capitaux propres ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Intérêts et produits et charges assimilés » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

1.f.10 DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ

La valeur de marché correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction conclue à des conditions normales entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le Groupe détermine la valeur de marché des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black & Scholes, techniques d'interpolation). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché. Des ajustements de valorisation sont appliqués si nécessaire, lorsque des facteurs tels que les risques de modèle, de liquidité et de crédit ne sont pas pris en compte dans les techniques de valorisation ou dans les paramètres utilisés, mais sont cependant pris en considération par les participants de marché lors de la détermination de la valeur de marché.

La valeur de marché est déterminée pour chaque actif financier ou passif financier pris individuellement, mais elle peut être évaluée sur la base de portefeuille dès lors que certaines conditions sont remplies. Ainsi, le Groupe applique cette exception lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers et d'autres contrats entrant dans le champ d'application de la norme sur les instruments financiers est géré sur la base de son exposition nette à des risques similaires, de marché ou de crédit, qui se compensent, conformément à une stratégie interne de gestion des risques dûment documentée.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la valeur de marché sont répartis selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.
- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la valeur de marché de l'instrument.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, et plus marginalement pour certains instruments financiers présentés dans le Niveau 2, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge ("Day One Profit") est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

1.f.11 DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent, ou lorsque le Groupe transfère l'actif - soit sur la base d'un transfert des droits contractuels à ses flux de trésorerie, soit en conservant les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif tout en assumant l'obligation de payer les flux de trésorerie de l'actif dans le cadre d'un dispositif de rétrocession éligible – de même que la quasi-totalité des risques et des avantages de l'actif.

Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé en pratique le contrôle de l'actif financier, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan à hauteur de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres

Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

Opérations de pension et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé au coût amorti sous la rubrique de « Passifs financiers au coût amorti » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée au coût amorti sous la rubrique « Actifs financiers au coût amorti » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés. Dans le cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

1.f.12 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pension livrées et de dérivés dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

1.g ACTIVITES D'ASSURANCE

1.g.1 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

Les modalités d'application d'IFRS 9 sont identiques à celles des autres entités du Groupe (cf. note 1.f).

Les placements des activités d'assurance incluent les immeubles de placement qui sont évalués en valeur de marché en tant qu'éléments sous-jacents de contrats participatifs directs.

1.g.2 CONTRATS D'ASSURANCE

Le Groupe applique IFRS 17 aux contrats d'assurance émis, aux contrats de réassurance émis et détenus et aux contrats d'investissement à participation discrétionnaire émis (si l'entité émet également des contrats d'assurance).

Les principaux contrats relevant d'IFRS 17 émis par le Groupe correspondent :

- à des contrats couvrant des risques liés aux personnes ou aux biens ; et
- à des contrats de type vie ou épargne.

Ces contrats sont détaillés dans la note 6.d « Actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance ».

- Séparation préalable des composants relevant d'autres normes et non étroitement liés

Lorsque les contrats d'assurance ou d'investissement à participation discrétionnaire comportent des composants qui relèveraient du champ d'application d'une autre norme s'il s'agissait de contrats distincts, une analyse doit être menée afin de déterminer si ces composants doivent être comptabilisés séparément. Ainsi :

- un dérivé incorporé est séparé du contrat d'assurance hôte et comptabilisé selon IFRS 9 lorsque ses caractéristiques économiques et ses risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- une composante d'investissement correspond au montant que l'assureur est tenu de rembourser à l'assuré dans tous les cas de figure que l'événement assuré se produise ou non. Elle est séparée du contrat d'assurance hôte et comptabilisée selon IFRS 9 lorsqu'elle est distincte de celui-ci et lorsque des contrats équivalents pourraient être vendus séparément dans le même marché ou espace juridique. Elle n'est pas séparée si elle est étroitement liée au contrat hôte. Les variations d'une composante d'investissement non séparée (et notamment les paiements y afférents) ne sont pas constatées en compte de résultat ;
- une promesse de transfert à l'assuré de biens ou de services distincts autres que les services du contrat d'assurance est séparée du contrat d'assurance hôte et comptabilisée selon IFRS 15.

- Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie, l'émetteur, prend en charge un risque d'assurance important pour une autre partie, le titulaire, en convenant d'indemniser le titulaire si un événement futur incertain spécifié, l'événement assuré, porte préjudice au titulaire.

Un risque d'assurance est important si, et seulement si, un événement assuré peut amener l'assureur à payer des sommes supplémentaires importantes dans n'importe quel scénario, à l'exclusion des scénarios qui sont dénués de substance commerciale. Un contrat transfère un risque d'assurance important uniquement s'il existe un scénario ayant une substance commerciale dans lequel il y a une possibilité que l'émetteur subisse une perte sur la base de la valeur actuelle.

- Contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire

Les contrats d'investissement n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance important. Ils sont dans le champ d'IFRS 17 s'ils sont émis par des entités émettant également des contrats d'assurance.

La participation discrétionnaire est définie comme le droit contractuel de recevoir, en supplément d'un montant qui n'est pas à la discrétion de l'émetteur, des sommes additionnelles qui sont susceptibles de représenter une part importante du total des prestations prévues au contrat, dont l'échéancier ou le montant sont contractuellement laissés à la discrétion de l'émetteur et qui sont contractuellement fondées sur les rendements tirés d'un ensemble défini de contrats ou d'un type de contrats ou sur les rendements d'investissement réalisés et/ou latents d'un ensemble défini d'actifs détenus par l'émetteur, ou le résultat de l'entité ou du fonds qui émet le contrat.

Comptabilisation et évaluation

- Regroupement des contrats

La comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance s'effectuent par groupes de contrats au sein de portefeuilles regroupant les contrats couvrant des risques similaires et gérés ensemble. Les groupes de contrats sont définis en fonction de la profitabilité attendue à l'origine : contrats onéreux, contrats profitables avec un faible risque de devenir onéreux et autres. Un groupe de contrats ne peut contenir que des contrats émis à un an d'intervalle au maximum (correspondant à une « cohorte » annuelle), sauf lorsque l'exemption optionnelle prévue par le règlement européen trouve à s'appliquer (pour les contrats d'assurance vie épargne).

Pour les contrats d'assurance des emprunteurs (ADE), de prévoyance et ceux couvrant les autres risques non vie, le Groupe retient pour la constitution des portefeuilles de contrats homogènes les critères discriminants suivants : entité juridique, nature des risques et partenaire distributeur. Les contrats de réassurance acceptée suivent les mêmes principes.

Pour les contrats vie et épargne, le Groupe retient pour les portefeuilles d'assurance les critères suivants : entité juridique, produit et actifs sous-jacents. Les contrats d'épargne et de retraite ont été classés dans des portefeuilles distincts (y compris sur la période précédant la transition) du fait de l'existence d'un risque de longévité dans les contrats de retraite.

Pour les traités de réassurance détenus, le Groupe retient les critères suivants : entité juridique, produit couvert et partenaire. Un portefeuille peut parfois correspondre à un unique traité.

- Comptabilisation et décomptabilisation

Un groupe de contrats d'assurance (ou de réassurance émis) est comptabilisé à compter de la première des dates suivantes : le début de la période de couverture du groupe de contrats, celle à laquelle le premier paiement d'un assuré du groupe devient exigible (ou en l'absence d'une telle date, quand le premier paiement est reçu) et, dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle le groupe devient déficitaire.

Un groupe de contrats de réassurance détenus est comptabilisé à compter du début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance détenus ou, si la réassurance a été souscrite en anticipation de la couverture d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire, lors de la première comptabilisation de ce groupe déficitaire.

Lors de la comptabilisation initiale de portefeuilles de contrats d'assurance acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert distinct, les groupes de contrats acquis sont traités comme si les contrats avaient été émis à la date de la transaction. La contrepartie reçue ou payée en échange des contrats est traitée comme l'approximation des primes reçues pour les besoins du calcul de la marge sur services contractuels lors de la comptabilisation initiale à partir de ce montant. Dans le cas d'un regroupement d'entreprises dans le champ d'application d'IFRS 3, la contrepartie reçue ou payée est la valeur de marché des contrats à cette date. Pour les contrats déficitaires, l'excédent des flux de trésorerie d'exécution par rapport à la contrepartie payée ou reçue, est enregistré dans l'écart d'acquisition (ou le profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses) s'il s'agit d'un regroupement d'entreprise et sinon, en résultat. Pour les autres contrats, la différence est enregistrée en marge sur services contractuels. En outre, un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition doit être reconnu, pour sa valeur de marché, au titre des coûts d'acquisition liés au renouvellement des contrats d'assurance existants ou des coûts d'acquisition déjà payés par l'entreprise acquise au titre de contrats futurs.

Un contrat d'assurance est décomptabilisé lorsque l'obligation qu'il couvre est éteinte, par paiement ou échéance, ou si les conditions du contrat sont modifiées de telle sorte que la comptabilisation du contrat aurait été substantiellement différente si ces modifications avaient existé à l'origine. La décomptabilisation d'un contrat entraîne l'ajustement des flux de trésorerie d'exécution, de la marge sur services contractuels et des unités de couverture du groupe dans lequel il était inclus.

- **Modèle général d'évaluation (Building Block Approach – BBA)**

Le modèle général d'évaluation des contrats d'assurance correspond à la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs à payer ou à recevoir, nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles. Cette estimation doit refléter les différents scénarios possibles et l'effet des options et des garanties incluses dans les contrats, sur l'horizon limite ou « frontière ». La détermination de cette frontière nécessite une analyse des droits et obligations issus du contrat et notamment de la capacité de l'assureur à en modifier le prix pour en refléter les risques. Ceci conduit par exemple à exclure les tacites reconductions si le tarif peut être modifié ou à les inclure dans le cas contraire.

Les flux de trésorerie sont actualisés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent. Ils correspondent aux flux rattachables aux contrats d'assurance directement ou par des méthodes d'allocation : primes, frais d'acquisition et de gestion des contrats, sinistres et prestations, frais indirects, taxes et amortissements des actifs corporels et incorporels.

L'estimation des flux de trésorerie est complétée par un ajustement pour risque explicite pour couvrir l'incertitude au titre du risque non financier. Ces deux éléments constituent les flux d'exécution des contrats, auxquels s'ajoute une marge sur services contractuels représentant le résultat attendu sur les services futurs liés à un groupe de contrats.

Si la marge sur services contractuels est positive, elle est présentée au bilan dans l'évaluation des contrats et amortie au fur et à mesure des services rendus ; si elle est négative, elle est constatée immédiatement au compte de résultat. La perte à l'origine (ou « élément de perte ») est suivie extra-comptablement afin de permettre la reconnaissance ultérieure du produit des activités d'assurance.

Les frais d'acquisition sont déduits de la marge sur services contractuels du groupe de contrats auquel ils se rapportent.

A chaque clôture, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance correspond à la somme du passif pour la couverture restante qui comprend les flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs (estimation des flux de trésorerie et ajustement pour risque) et la marge sur services contractuels restante à cette date, et du passif pour les sinistres survenus qui comprend l'estimation des flux de trésorerie futurs et l'ajustement pour risque sans marge sur services contractuels. Les hypothèses utilisées pour estimer les flux de trésorerie futurs et l'ajustement pour risque non financier, ainsi que le taux d'actualisation, sont mis à jour afin de refléter la situation à la clôture.

La marge sur services contractuels est ajustée des changements d'estimation des hypothèses non financières relatifs aux services futurs, capitalisée au taux d'actualisation à l'origine puis amortie au compte de résultat au titre des services rendus sur la période en produits des activités d'assurance. Dans le cas de contrats qui deviennent onéreux, après consommation de la marge sur services contractuels, la perte est constatée sur la période. Dans le cas des contrats onéreux qui redeviennent profitables du fait de changements favorables d'hypothèses, la marge sur services contractuels n'est reconstituée qu'après compensation de l'élément de perte.

Le relâchement des flux d'exécution des contrats (estimation des flux de trésorerie et ajustement pour risque) attendus au titre de la période, à l'exception du montant affecté à l'élément de perte, est enregistré en produits des activités d'assurance. La variation des estimations au titre des services passés est enregistrée en « charges des activités d'assurance. »

Le Groupe inclut la variation de l'ajustement au titre du risque non financier en totalité dans « le résultat des activités d'assurance. »

Le Groupe enregistre en capitaux propres l'effet de la variation du taux d'actualisation. La charge de désactualisation est enregistrée en « produits ou charges financiers d'assurance » sur la base du taux à l'origine (taux à la souscription pour le passif au titre de la couverture restante et taux à la date de survenance pour le passif au titre des sinistres survenus). La différence entre la valeur des passifs actualisés à un taux figé à l'origine et la valeur de ces mêmes passifs estimée en utilisant les taux d'actualisation courants est ainsi reconnue en capitaux propres. L'effet sur les passifs des variations des variables financières, notamment l'indexation des prestations prévues au contrat, est également comptabilisé en capitaux propres.

Les contrats d'assurance des emprunteurs (ADE), de prévoyance et ceux couvrant les autres risques non vie sont évalués selon le modèle général, lorsqu'ils ne sont pas éligibles à l'approche simplifiée. Il en est de même pour les traités de réassurance acceptée et détenue.

Le taux d'actualisation est constitué à partir du taux sans risque ajusté pour tenir compte de l'illiquidité des passifs.

L'ajustement pour risque est déterminé selon la méthode des quantiles.

L'unité de couverture retenue pour l'amortissement de la marge sur services contractuels est dérivée de la prime de risque acquise à la période.

- **Modèle d'évaluation des contrats participatifs directs (Variable Fee Approach – VFA)**

Les contrats participatifs directs sont des contrats d'assurance ou d'investissement pour lesquels :

- les modalités contractuelles précisent que le titulaire a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;
- l'assureur s'attend à verser au titulaire une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la valeur de marché des éléments sous-jacents ;
- l'assureur s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire soit, dans une proportion substantielle, attribuable à la variation de la valeur de marché des éléments sous-jacents.

Le contrôle du respect de ces conditions est effectué à la date de souscription et n'est pas revu ultérieurement.

Pour ces contrats, pour lesquels l'assureur doit payer à l'assuré une somme correspondant à la valeur de marché d'éléments sous-jacents clairement identifiés, diminuée d'une rémunération variable, un modèle spécifique (appelé « méthode des honoraires variables ») a été développé en adaptant le modèle général.

A chaque clôture, le passif de ces contrats est ajusté du rendement réalisé et des variations de la valeur de marché des éléments sous-jacents : la part revenant aux assurés est enregistrée dans les flux d'exécution des contrats par contrepartie des produits ou charges financiers d'assurance et la part revenant à l'assureur, correspondant aux honoraires variables, vient alimenter la marge sur services contractuels.

La marge sur services contractuels est également ajustée de l'effet des variations des flux de trésorerie d'exécution qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents et qui se rapportent aux services futurs : estimation des flux de trésorerie, ajustement pour risque, variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et des risques financiers qui ne résultent pas des éléments sous-jacents (par exemple, l'effet des garanties financières).

Les variations des flux de trésorerie d'exécution qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents et qui se rapportent aux services passés sont enregistrées en résultat.

En raison du mécanisme de répartition entre les assurés et l'assureur de la variation de valeur des éléments sous-jacents, le résultat de ces contrats est en principe essentiellement représenté par le relâchement des flux d'exécution et par l'amortissement de la marge sur services contractuels. En effet, lorsque les éléments sous-jacents adossent parfaitement les passifs et sont évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat, le résultat financier au titre de ces contrats devrait être nul. Le Groupe a choisi l'option consistant à reclasser en capitaux propres la variation du passif liée aux actifs sous-jacents qui ne sont pas évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat.

Les contrats vie répondant à la définition de contrats participatifs directs indiquée ci-dessus sont évalués selon la méthode des honoraires variables. Lorsque ces contrats incluent une valeur de rachat, celle-ci répond à la définition d'une composante d'investissement non distincte et les variations de cette composante d'investissement (notamment les paiements y afférents) ne sont donc pas constatées en compte de résultat.

Le Groupe a choisi d'appliquer l'option introduite par le règlement européen de ne pas diviser par cohorte annuelle les portefeuilles de contrats participatifs qui reposent sur une mutualisation intergénérationnelle. Cette option est appliquée aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement à participation discrétionnaire éligibles à la méthode des honoraires variables, mono-supports euros ou multi-supports incluant un fonds en euros, pour lesquels la participation aux bénéfices des assurés est mutualisée entre les différentes générations de souscripteurs, en France, en Italie et au Luxembourg. Du fait de ce choix, l'appréciation du caractère onéreux s'effectue sur la base du portefeuille et non pas sur la base des cohortes annuelles.

La frontière des contrats inclut les versements futurs dès lors que la tarification applicable n'est pas modifiable (par exemple, les chargements d'acquisition ou de gestion), ainsi que la phase de rente en service lorsque les contrats prévoient une sortie en rente obligatoire.

Le taux d'actualisation est constitué à partir du taux sans risque, extrapolé sur la durée excédant la période pour laquelle des données observables sont disponibles et corrigé d'une prime de liquidité déterminée sur la base des actifs sous-jacents pour tenir compte de l'illiquidité des passifs.

L'ajustement pour risque est déterminé selon la méthode du coût du capital en incluant les versements libres et sans prise en compte du risque de rachat massif.

L'unité de couverture retenue pour l'amortissement de la marge sur services contractuels correspond à la variation de l'épargne revenant aux assurés (déterminée en valeur actuelle), ajustée pour tenir compte de l'impact du rendement réel des placements financiers ou immobiliers sous-jacents par rapport à la projection actuarielle en risque neutre.

- **Modèle d'évaluation simplifié (Premium Allocation Approach – PAA)**

Les contrats de courte durée (moins d'un an) peuvent être évalués et comptabilisés selon une approche simplifiée appelée méthode d'affectation des primes, également applicable aux contrats de plus longue durée si elle conduit à des résultats similaires à ceux du modèle général pour le passif au titre de la couverture restante. Pour les contrats profitables, le passif relatif à la couverture restante est évalué sur la base du report des primes encaissées selon une logique proche de celle utilisée sous IFRS 4. Les contrats onéreux et le passif pour les sinistres survenus sont évalués selon le modèle général. Dans ce cas, la méthode retenue pour déterminer l'ajustement pour risque est la même que pour le modèle général.

Le Groupe a choisi l'option de reporter les frais d'acquisition sur la durée de la couverture et par conséquent de les présenter en déduction des primes reportées.

Les passifs pour les sinistres survenus sont actualisés si le règlement attendu des sinistres a lieu au-delà d'un an à compter de la connaissance de la survenance. La charge de désactualisation est enregistrée en produits ou charges financiers d'assurance comme dans le modèle général. Dans ce cas, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations de taux d'actualisation est également applicable. Le Groupe a retenu cette option pour les passifs au titre des sinistres survenus.

A chaque clôture, l'ajustement des passifs au titre de la couverture restante et des sinistres survenus est enregistré en résultat.

Les contrats d'assurance des emprunteurs (ADE), de prévoyance et ceux couvrant les autres risques non vie, ainsi que les traités de réassurance acceptée ou cédée, sont évalués selon l'approche simplifiée si les conditions sont remplies.

- **Traitement de la réassurance**

La réassurance acceptée est traitée comme les contrats d'assurance émis, soit en modèle général, soit en modèle simplifié.

La réassurance cédée est également traitée selon le modèle général ou en modèle simplifié mais l'équivalent de la marge sur services contractuels représente le gain ou la perte attendu au titre de la réassurance et peut être positif ou négatif. Dans le cas où un traité de réassurance vient immédiatement compenser les pertes d'un groupe de contrats onéreux sous-jacent, le gain de réassurance est constaté immédiatement en résultat. Cette composante de recouvrement de perte sert à comptabiliser les montants qui sont présentés ultérieurement en résultat net.

Par ailleurs, les flux d'exécution des contrats incluent le risque de non performance du réassureur.

Les traités de réassurance cédés sont évalués par le Groupe selon l'approche simplifiée ou le modèle général.

Présentation au bilan et au compte de résultat

Le Groupe a choisi de présenter les placements des activités d'assurance et leur résultat distinctement des actifs et passifs financiers de l'activité bancaire.

Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis sont présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres pour les portefeuilles pour lesquels cette décomposition a été jugée pertinente. Pour les contrats Protection évalués en modèle général et pour les passifs pour des sinistres survenus sur des contrats en modèle simplifié, le choix des portefeuilles concernés a été fait en tenant compte à la fois des effets en résultat de la désactualisation des passifs et des modalités de comptabilisation des actifs les adossant. Dans le cas des contrats évalués selon la méthode des honoraires variables, ce choix a été fait pour neutraliser les non-concordances comptables pouvant exister dans le compte de résultat entre l'effet des variations de valeur de marché des passifs d'assurance ou d'investissement et celui des actifs sous-jacents lorsque ces derniers ne sont pas comptabilisés en valeur de marché par résultat.

Des contrats d'assurance peuvent être distribués et gérés par des entités non assurance du Groupe qui sont rémunérées à ce titre par des commissions payées par les entités d'assurance. Le modèle d'évaluation des contrats d'assurance nécessite de projeter dans les flux d'exécution des contrats les frais d'acquisition et de gestion qui seront versés dans le futur et de présenter dans le compte de résultat d'une part, la libération des frais estimés au titre de la période et, d'autre part, les frais réels. Dans le cas de commissions entre des sociétés du Groupe, le Groupe procède au retraitement de la marge interne au bilan et au compte de résultat (dans la décomposition des passifs d'assurance et des résultats liés entre flux d'exécution et marge sur services contractuels) en présentant en charges afférentes aux contrats d'assurance la part des frais généraux (hors marges internes) des entités bancaires rattachables à l'activité d'assurance. Les marges des distributeurs internes sont déterminées à partir de données de gestion normalisées de chacun des réseaux concernés.

Effet des estimations comptables établies dans les états financiers intermédiaires

Le Groupe a fait le choix prévu par IFRS 17 de comptabiliser dans ses états financiers annuels les effets des changements d'estimations comptables relatives aux contrats d'assurance émis ou détenus, sans tenir compte des estimations précédemment effectuées dans ses états financiers intermédiaires.

1.h IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les droits d'utilisation relatifs aux actifs pris en location (cf. note 1.i.2) sont présentés dans les postes d'immobilisations correspondant aux actifs similaires détenus.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux détenus en tant qu'éléments sous-jacents de contrats participatifs directs (par amendement à IAS 40), qui sont valorisés à la valeur de marché par résultat et présentés au bilan dans la rubrique « Placements des activités d'assurance » (cf. note 1.g.1).

Les immobilisations d'exploitation sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation. Par exception, les immeubles occupés par l'entité propriétaire qui constituent des éléments sous-jacents de contrats participatifs directs sont évalués en valeur de marché (par amendement à IAS 16).

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger la durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des

indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.i CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.i.1 SOCIETE DU GROUPE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement**

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces créances suivent les mêmes règles que celles décrites pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti.

- **Contrats de location simple**

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur sa durée d'utilité. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.i.2 SOCIETE DU GROUPE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location conclus par le Groupe à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation et au passif en dettes financières au titre des loyers et autres paiements liés pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location. Les coûts de démantèlement correspondant à des agencements spécifiques et significatifs sont intégrés au droit d'utilisation initial par contrepartie des provisions de passif.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

- les durées de location correspondent à la période non résiliable des contrats, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice est jugé raisonnablement certain. En France par exemple, le contrat type en immobilier est le contrat de bail commercial dit bail « trois, six, neuf », pour lequel la période exécutoire de base est au maximum de neuf ans, avec une première période de trois ans non résiliable suivie de deux périodes optionnelles de renouvellement de trois ans ; ainsi, suivant les analyses, les durées peuvent être de trois, six ou neuf ans. Lorsque des investissements de type agencements, aménagements et installations sont effectués dans le cadre du contrat, la durée du contrat de location est alignée sur la durée d'amortissement de ceux-ci. Pour les contrats renouvelables tacitement (avec ou sans période exécutoire), des droits d'utilisation et des passifs de location sont comptabilisés sur la base d'une estimation de la durée économique raisonnablement prévisible des contrats, période minimale d'occupation incluse ;
- les taux d'actualisation utilisés pour calculer le droit d'utilisation et la dette de location sont déterminés pour chaque actif comme le taux implicite du contrat s'il est disponible, ou plus généralement en fonction du taux marginal d'endettement des preneurs à la date de signature. Le taux marginal d'endettement est déterminé en tenant compte de la durée moyenne (duration) du contrat ;
- en cas de modification du contrat, il est procédé à une nouvelle appréciation de l'obligation locative en tenant compte de la nouvelle durée résiduelle du contrat et donc à une nouvelle évaluation du droit d'utilisation et du passif de location.

1.j ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs ou un groupe d'actifs et de passifs, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs destinés à être cédés ». Lorsque le Groupe est engagé dans un plan de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale hautement probable dans le délai d'un an, il classe tous les actifs et les passifs de cette filiale comme détenus en vue de la vente.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs ou le groupe d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

Dans ce cas, les pertes et profits relatifs à ces opérations sont présentés séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net des activités destinées à être cédées ». Ce poste inclut les résultats nets après impôt des activités abandonnées, le résultat net après impôt lié à l'évaluation à la valeur de marché (nette des coûts de vente), et le résultat net après impôt de la cession.

1.k AVANTAGES BENEFICIAINT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

- **Avantages à court terme**

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois, versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail sont les avantages accordés à un membre du personnel en contrepartie de la cessation de son emploi résultant soit de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite soit de la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou entité du Groupe tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies).

1.1 PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe, qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

- **Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock-options) et d'actions gratuites**

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

- **Rémunérations variables différées versées en espèces indexées sur le cours de l'action**

Ces rémunérations sont comptabilisées dans les charges des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants.

Lorsque le paiement à base d'actions des rémunérations variables différées est explicitement soumis à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'une dette. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et de la variation de valeur du titre BNP Paribas.

En l'absence de condition de présence, la charge est constatée, sans étalement, par contrepartie d'une dette qui est ensuite réestimée à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et de la variation de valeur du titre BNP Paribas, et ce jusqu'à son règlement.

1.m PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, litiges, amendes et pénalités.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.n IMPOT COURANT ET DIFFERE

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

S'agissant de l'évaluation des positions fiscales incertaines, le Groupe adopte la démarche suivante :

- la probabilité qu'un traitement fiscal incertain soit agréé par les autorités fiscales est appréciée ;
- l'incertitude éventuelle est reflétée lors de la détermination du résultat fiscal en retenant soit le montant le plus probable (probabilité d'occurrence la plus élevée), soit l'espérance mathématique (somme des résultats possibles pondérés par leur probabilité d'occurrence).

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à une transaction ou un événement directement comptabilisé en capitaux propres, qui sont également imputés sur les capitaux propres. Ceci concerne en particulier l'effet d'impôt relatif aux coupons versés sur les instruments financiers émis par le Groupe et qualifiés d'instruments de capitaux propres comme les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.o TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux placements des activités d'assurance et aux titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.p UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- de l'analyse du critère des flux de trésorerie de certains actifs financiers ;
- du calcul des pertes de crédit attendues. Ceci concerne plus particulièrement l'évaluation du critère d'augmentation significative du risque de crédit, les modèles et hypothèses utilisés pour la mesure des pertes de crédit attendues, la détermination des différents scénarios économiques et de leur pondération ;
- de l'analyse des crédits renégociés afin de déterminer leur maintien au bilan ou leur décomptabilisation ;
- de l'analyse du caractère actif ou non d'un marché et de l'usage de modèles internes pour le calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels une information est donnée dans les notes annexes aux états financiers ;
- des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de la valeur de marché des instruments financiers à chaque type de risque de marché, ainsi que la sensibilité de ces valorisations aux principaux paramètres non observables telles que présentées dans les notes annexes aux états financiers ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de l'estimation des valeurs résiduelles d'immobilisations faisant l'objet de contrats de location simple et servant de base à la détermination de leur amortissement ainsi que leur dépréciation éventuelle notamment en lien avec l'effet des considérations environnementales sur l'évaluation des prix futurs des véhicules d'occasion ;
- des actifs d'impôt différé ;
- de l'évaluation des passifs et actifs d'assurance et des contrats d'investissement à participation discrétionnaire, par groupes de contrats, sur la base des flux de trésorerie futurs d'exécution actualisés et probabilisés, reposant sur des hypothèses qui peuvent être dérivées de données de marché ou spécifiques à l'entité, et de la reconnaissance du résultat de ces contrats sur la base des services rendus sur la période de couverture ;
- de la détermination de l'incertitude sur les traitements fiscaux et des autres provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges. En particulier, l'issue et l'impact potentiel des enquêtes et litiges en cours est difficile à prédire avant leur terme. L'estimation des provisions est réalisée en prenant en compte toutes les informations disponibles à la date d'établissement des comptes notamment la nature du litige, les faits sous-jacents, les procédures en cours et les décisions de justice, y compris celles relatives à des cas similaires. Le Groupe peut également avoir recours à des avis d'experts et de conseillers indépendants afin d'exercer son jugement.

2. EFFETS DE LA PREMIERE APPLICATION D'IFRS 17 ET IFRS 9

- Effets de la première application d'IFRS 17 et IFRS 9 sur le bilan au 31 décembre 2022

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022	Effets de la 1 ^{ère} application d'IFRS 17 et 9	31 décembre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9
ACTIF			
Caisse, banques centrales	318 560		318 560
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres	166 077		166 077
Prêts et opérations de pensions	191 125		191 125
Instruments financiers dérivés	327 932		327 932
Instruments financiers dérivés de couverture	25 401		25 401
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres			
Titres de dette	35 878		35 878
Instruments de capitaux propres	2 188		2 188
Actifs financiers au coût amorti			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	32 616		32 616
Prêts et créances sur la clientèle	857 020		857 020
Titres de dettes	114 014		114 014
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(7 477)		(7 477)
Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance	247 403	(1 928) ^{(a)/(c)/(d)}	245 475
Actifs d'impôts courants et différés	5 893	39	5 932
Comptes de régularisation et actifs divers	209 092	(549)	208 543
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6 263	(190)	6 073
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	38 468		38 468
Immobilisations incorporelles	3 790		3 790
Ecart d'acquisition	5 294		5 294
Actifs destinés à être cédés	86 839		86 839
TOTAL ACTIF	2 666 376	(2 628)	2 663 748
DETTES			
Banques centrales	3 054		3 054
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres	99 155		99 155
Dépôts et opérations de pensions	234 076		234 076
Dettes représentées par un titre	70 460	(4 882) ^{(e)/(c)}	65 578
Instruments financiers dérivés	300 121		300 121
Instruments financiers dérivés de couverture	40 001		40 001
Passifs financiers au coût amorti			
Dettes envers les établissements de crédit	124 718		124 718
Dettes envers la clientèle	1 008 054	2	1 008 056
Dettes représentées par un titre	154 143	1 216 ^(c)	155 359
Dettes subordonnées	24 156	4	24 160
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(20 201)		(20 201)
Passifs d'impôts courants et différés	3 054	(75)	2 979
Comptes de régularisation et passifs divers	185 456	(446)	185 010
Provisions techniques et autres passifs d'assurance	226 532	(226 532) ^{(a)/(e)}	
Passifs relatifs aux contrats d'assurance		209 772 ^(b)	209 772
Passifs financiers liés aux activités d'assurance		18 858 ^(e)	18 858
Provisions pour risques et charges	10 040		10 040
Dettes liées aux actifs destinés à être cédés	77 002		77 002
TOTAL DETTES	2 539 821	(2 083)	2 537 738
CAPITAUX PROPRES			
<i>Capital et réserves</i>	115 149	(141)	115 008
<i>Résultat de la période, part du Groupe</i>	10 196	(348)	9 848
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe	125 345	(489)	124 856
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(3 553)	(66)	(3 619)
Total part du Groupe	121 792	(555)^(f)	121 237
Intérêts minoritaires	4 763	10	4 773
TOTAL CAPITAUX PROPRES	126 555	(545)	126 010
TOTAL PASSIF	2 666 376	(2 629)	2 663 748

La transition d'IFRS 4 à IFRS 17 a conduit à annuler par contrepartie des capitaux propres les actifs et passifs des contrats d'assurance reconnus selon l'ancienne norme, nets d'impôts différés : les passifs d'assurance, les actifs de réassurance détenus et la participation aux bénéfices différée résultant de la comptabilité reflet. Les créances et dettes liées aux contrats d'assurance ou de réassurance ne sont pas annulées, mais sont rattachées à la nouvelle évaluation des passifs et actifs d'assurance.

Les principaux impacts liés à la première application d'IFRS 4 et IFRS 17 au 31 décembre 2022 sont :

- (a)** L'annulation des actifs et passifs d'assurance reconnus selon IFRS 4 :
- à l'actif, -5,2 milliards d'euros au sein des « Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance » : -2,3 milliards d'euros au titre des actifs de réassurance détenus, principalement des provisions mathématiques, et -2,9 milliards d'euros au titre de la participation aux bénéfices différée résultant de la comptabilité reflet ;
 - au passif, -221,6 milliards d'euros de passifs des contrats d'assurance précédemment comptabilisés en « Provisions et passifs techniques liés aux contrats d'assurance ».
- (b)** La comptabilisation des « Passifs relatifs aux contrats d'assurance » pour +209,8 milliards d'euros, dont :
- la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs d'exécution des contrats, et l'ajustement pour risque associé et la marge de service contractuel évalués selon IFRS 17 ;
 - les autres actifs et passifs liés aux contrats d'assurance (principalement les créances et dettes vis-à-vis des assurés).

Les modalités d'évaluation des contrats d'assurance en date de transition sont décrites dans la note 1.a « Normes comptables applicable » - Transition d'IFRS 4 à IFRS 17.

(c) Le Groupe applique l'amendement à IFRS 9 permettant de reconnaître au bilan les instruments financiers émis par le Groupe détenus en tant que sous-jacents de contrats participatifs directs et évalués en valeur de marché par résultat. En conséquence, les « Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance » augmentent de +2 milliards d'euros en contrepartie, au passif, des « Dettes représentées par un titre en valeur de marché par résultat » pour +0,8 milliard d'euros et des « Dettes représentées par un titre au coût amorti » pour +1,2 milliard d'euros.

(d) Le Groupe a également appliqué les modifications d'IAS 40 et d'IAS 16, consécutives à IFRS 17, conduisant à évaluer en valeur de marché par résultat les immeubles détenus comme éléments sous-jacents de contrats participatifs directs et reconnaître +1,6 milliard d'euros en « Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance ».

(e) L'ensemble des « Passifs financiers liés aux activités d'assurance » précédemment comptabilisés en « Dettes représentées par un titre » pour +5,7 milliards d'euros ou en « Autres passifs d'assurance » ont été regroupés au sein d'un même poste.

(f) L'application des normes IFRS 17 et IFRS 9 conduit à un impact net d'impôt sur les capitaux propres part du Groupe de - 0,6 milliard d'euros au 31 décembre 2022.

• **Effets de la première application d'IFRS 9 et IFRS 17 sur les « Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance »**

En millions d'euros	31 décembre 2022 (IAS 39/ IFRS 4)	Reclassements					Total des reclassements vers les catégories comptables IFRS 9	Effets de l'application de la norme IFRS 9 (entités d'assurance)		Effets de l'application des normes IFRS 17, IAS 16 et IAS 40	31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
		Actifs disponibles à la vente en valeur de marché par capitaux propres		Prêts et créances et actifs détenus jusqu'à l'échéance au coût amorti		Autres reclassements		Variation de valeur (phase 1)	Ajustement dépréciation (phase 2)		
		Titres de dettes	Titres de capitaux propres	Titres de dettes	Prêts et créances						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	125 640	7 694	9 497	101	165	325	17 782	276		2 015	145 713
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	104 961	(7 694)	(9 497)	967		255	(15 969)	93	(60)		89 025
Actifs financiers au coût amorti	4 044			(1 068)	(165)	(29)	(1 262)			(1 629)	1 153
Placements consolidés par mise en équivalence	342					(228)	(228)				114
Immeubles de placement	7 257									1 562	8 819
Part des réassureurs dans des passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement	2 277									(2 277)	
Participation différée active aux bénéfices	2 882									(2 882)	
Actifs relatifs aux contrats d'assurance										651	651
Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance	247 403	-	-	-	-	323	323	369	(60)	(2 560)	245 475

Les actifs et passifs financiers des entreprises d'assurance sont gérés par portefeuilles correspondant aux passifs d'assurance qu'ils adossent ou aux fonds propres. Les modèles de gestion ont donc été déterminés selon ces portefeuilles à la date de transition à IFRS 9.

En application des critères du modèle de gestion et des flux de trésorerie, les instruments de dettes sont en grande partie classés selon le modèle « collecte et vente », à l'exception de ceux en représentation des contrats en unités de compte, des instruments de dette détenus par les OPCVM consolidés et gérés en valeur liquidative, qui sont classés en valeur de marché par résultat. Certains actifs spécifiques sont évalués en valeur de marché sur option. Les instruments de capitaux propres sont majoritairement évalués en valeur de marché par résultat sauf dans le cas de certains actifs des portefeuilles adossant les fonds propres et les contrats non participatifs, qui sont évalués en valeur de marché par capitaux propres. Les fonds non consolidés classés en actifs financiers disponibles à la vente sous IAS 39 ont été reclassés en valeur de marché par résultat. Le traitement des dérivés reste inchangé, y compris pour la comptabilité de couverture pour laquelle les principes d'IAS 39 restent appliqués par le Groupe (cf. note 1.f.9).

3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

3.a MARGE D'INTERETS

Le Groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti et des instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres.

Ces rubriques incluent également la rémunération des instruments financiers non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas une comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres, ainsi que celle des instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

Dans le cas d'intérêts négatifs associés à des prêts et créances ou à des dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, ceux-ci sont comptabilisés respectivement en charges d'intérêts ou en produits d'intérêts.

En millions d'euros	Exercice 2023			Exercice 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Instruments financiers au coût amorti	66 886	(48 617)	18 269	34 795	(15 405)	19 390
Comptes et prêts / emprunts	59 019	(36 827)	22 192	30 749	(11 652)	19 097
Opérations de pension	681	(1 295)	(614)	274	(83)	191
Opérations de location-financement	2 480	(109)	2 371	1 763	(102)	1 661
Titres de dette	4 706		4 706	2 009		2 009
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		(10 386)	(10 386)		(3 568)	(3 568)
Instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	1 856	-	1 856	738	-	738
Instruments financiers en valeur de marché par résultat (hors portefeuille de transaction)	243	(1 454)	(1 211)	59	(279)	(220)
Instruments de couverture de résultats futurs	3 897	(1 741)	2 156	3 025	(1 450)	1 575
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	6 660	(8 600)	(1 940)	2 465	(2 965)	(500)
Passif de location	-	(72)	(72)	-	(50)	(50)
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	79 542	(60 484)	19 058	41 082	(20 149)	20 933

La marge d'intérêts comprend notamment une charge de 938 millions d'euros due à l'ajustement des couvertures économiques à la suite des changements de modalités sur le TLTRO mentionnés ci-après.

La marge d'intérêt intègre des charges de financement relatives au métier Global Markets, dont les revenus sont essentiellement comptabilisés au sein des « Gains net sur instruments financiers en valeur de marché par résultat » (cf. note 3.c), ainsi qu'au métier Arval dont les produits de location simple sont présentés en note 3.e. L'évolution de la marge d'intérêts s'apprécie donc conjointement avec celles observées sur ces postes.

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 342 millions d'euros pour l'exercice 2023 contre 287 millions d'euros pour l'exercice 2022.

Le Groupe a souscrit au programme de TLTRO III (*Targeted Longer-Term Refinancing Operations*), tel que modifié par le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne en mars 2020, décembre 2020 et octobre 2022 (cf. note 5.g). Le Groupe a répondu aux critères de croissance d'octroi de crédit lui permettant de bénéficier des conditions de taux favorables applicables pour chaque période de référence, à savoir :

- sur les deux périodes spéciales d'intérêt (i.e. de juin 2020 jusqu'en juin 2022) : le taux moyen de la facilité de dépôt (« DFR ») -50 points de base, soit -1 % ;
- sur la période suivante (i.e. de juin 2022 à novembre 2022) : la moyenne du DFR entre la date de souscription initiale à l'opération de TLTRO III et le 22 novembre 2022, soit, pour les principaux tirages, -0,36 % pour celui de juin 2020 et -0,29 % pour celui de mars 2021 ;
- sur la dernière période (depuis le 23 novembre 2022) : la moyenne du DFR entre le 23 novembre 2022 et la date de remboursement. Le taux d'intérêt effectif moyen appliqué au titre de cette dernière période est de 3,15 % (1,64 % jusqu'au 31 décembre 2022 et 3,31 % pour l'année 2023).

Ce taux révisable est considéré comme un taux de marché car il est défini par la Banque centrale européenne et est applicable à tous les établissements de crédit répondant aux critères d'octroi. Le taux d'intérêt effectif de ces passifs financiers est déterminé pour chaque période de référence, ses deux composantes (taux de référence et marge) ayant un caractère révisable ; il correspond au taux nominal. L'ajout en octobre 2022 de la dernière période d'intérêt fait partie des décisions de la Banque centrale européenne dans la cadre de sa politique monétaire et n'est pas considéré à ce titre comme une modification contractuelle au sens d'IFRS 9 mais comme la révision du taux de marché.

3.b COMMISSIONS

En millions d'euros	Exercice 2023			Exercice 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	4 997	(1 250)	3 747	4 772	(1 172)	3 600
Opérations sur titres et dérivés	2 483	(1 965)	518	2 051	(1 561)	490
Engagements de financement et de garantie	1 155	(189)	966	1 181	(100)	1 081
Prestations de service et gestion d'actifs	5 176	(367)	4 809	5 425	(385)	5 040
Autres	1 200	(1 419)	(219)	1 193	(1 239)	(46)
Produits et charges de commissions	15 011	(5 190)	9 821	14 622	(4 457)	10 165
- dont détention ou placement d'actifs pour le compte de la clientèle, de fiducies, d'institutions de retraite ou de prévoyance et d'autres institutions	3 133	(360)	2 773	3 248	(376)	2 872
- dont instruments financiers non évalués à la valeur de marché par résultat	3 133	(453)	2 680	3 048	(370)	2 678

3.c GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction, aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluable en valeur de marché par résultat, aux titres de capitaux propres non détenus à des fins de transaction pour lesquels l'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres n'a pas été retenue, ainsi qu'aux instruments de dette dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal ou dont le modèle de gestion n'est pas de collecter les flux de trésorerie ni de collecter les flux de trésorerie et de vendre les actifs.

Ces éléments de résultat comprennent les dividendes sur ces instruments et excluent les revenus et charges d'intérêts des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option et des instruments dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement des paiements relatifs au principal et aux intérêts sur le principal ou dont le modèle de gestion n'est pas de collecter les flux de trésorerie ni de collecter les flux de trésorerie et de vendre les actifs, qui sont présentés dans la « Marge d'intérêts » (cf. note 3.a).

En millions d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022 retraité selon IFRS17 et 9
Instruments financiers du portefeuille de transaction	13 801	(2 023)
Instruments financiers de taux et de crédit	8 948	(6 014)
Instruments financiers de capital	3 184	(3 268)
Instruments financiers de change	5 452	5 898
Opérations de pension	(4 515)	(1 326)
Autres instruments financiers	732	2 687
Instruments évalués en valeur de marché sur option	(3 985)	11 328
Autres instruments financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat	565	143
Incidence de la comptabilité de couverture	(35)	(96)
Instruments dérivés de couverture de valeur	(1 247)	(9 123)
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur	1 212	9 027
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat	10 346	9 352

Les montants de gains et pertes des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option sont relatifs principalement à des instruments dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles d'instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction qui les couvrent économiquement.

Les gains nets du portefeuille de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des exercices 2023 et 2022, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

Les facteurs potentiels d'inefficacité sont les différences entre les instruments de couverture et les instruments couverts, notamment du fait de divergences dans les caractéristiques des instruments, telles que la fréquence et la date de révision des index de taux, la fréquence des paiements et les courbes d'actualisation utilisées, ou lorsque les instruments dérivés ont une valeur de marché non nulle à la date de documentation de la relation de couverture. Les ajustements de valeur pour risque de contrepartie s'appliquant aux instruments de couverture sont également sources d'inefficacité.

Les variations de valeur cumulées en capitaux propres relatives à des couvertures de flux futurs interrompues qui ont été reclassées en résultat pour l'exercice 2023 sont non significatives que l'instrument couvert existe ou n'existe plus.

3.d GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022 retraité selon IFRS 17 et 9
Plus ou moins-values sur instruments de dette	(56)	9
Produits de dividendes sur instruments de capitaux propres	84	129
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	28	138

Les produits d'intérêts relatifs aux titres de dette sont compris dans la note 3.a *Marge d'intérêts* et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein de la note 3.g *Coût du risque*.

3.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En millions d'euros	Exercice 2023			Exercice 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets des immeubles de placement	54	(28)	26	58	(30)	28
Produits nets des immobilisations en location simple	15 787	(12 103)	3 684	13 134	(10 365)	2 769
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	488	(416)	72	773	(653)	120
Autres produits nets	2 231	(1 778)	453	1 769	(1 704)	65
Total net des produits et charges des autres activités	18 560	(14 325)	4 235	15 734	(12 752)	2 982

3.f CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

En millions d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
Frais de personnel des activités bancaires	(17 775)	(16 877)
Autres charges générales d'exploitation des activités bancaires	(11 221)	(11 026)
<i>dont services extérieurs et autres charges générales d'exploitation</i>	<i>(8 865)</i>	<i>(8 611)</i>
<i>dont taxes et contributions ⁽¹⁾</i>	<i>(2 356)</i>	<i>(2 415)</i>
Frais de gestion non rattachables des activités d'assurance (note 6.b)	(758)	(713)
Reclassement des frais supportés par les distributeurs internes rattachables aux contrats d'assurance	1 041	1 056
Charges générales d'exploitation	(28 713)	(27 560)

⁽¹⁾ Les contributions au Fonds de résolution européen, y compris contributions exceptionnelles, s'élèvent à 1 002 millions d'euros pour l'exercice 2023, contre 1 256 millions d'euros pour l'exercice 2022.

Les taxes et contributions, y compris celles relatives aux activités d'assurance, s'élèvent à 2 442 millions d'euros pour l'exercice 2023 (contre 2 510 millions d'euros pour l'exercice 2022).

Les frais directement rattachables à des contrats d'assurance sont présentés au sein des « Produits nets des activités d'assurance ». Ces frais sont constitués principalement des commissions de distribution payées pour l'acquisition des contrats ainsi que des autres coûts nécessaires à la gestion des contrats. Ils sont inclus dans les charges d'exécution des contrats au sein du « Résultat des activités d'assurance » (cf. note 6.a).

Ces frais rattachables à des contrats d'assurance incluent les frais de gestion engagés par les réseaux bancaires du Groupe pour distribuer des contrats d'assurance. L'évaluation de ces coûts est effectuée sur la base des commissions payées par les entités d'assurance aux distributeurs internes déduction faite de leur marge. Ces coûts sont exclus des « Charges générales d'exploitation » pour être intégrés dans les flux d'exécution des contrats par le biais du « Reclassement des frais supportés par les distributeurs internes rattachables aux contrats d'assurance ».

Les frais de gestion non directement rattachables à des contrats d'assurance sont présentés au sein des « Charges générales d'exploitation ».

La réconciliation par nature et par destination des charges générales d'exploitation des activités d'assurance est présentée dans la note 6.b.

3.g COUT DU RISQUE

Le modèle général d'évaluation des dépréciations décrit dans la note 1.f.5 et utilisé par le Groupe s'articule autour des deux étapes suivantes :

- évaluer s'il y a une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et
- mesurer la provision pour dépréciation sur la base d'une perte attendue sur 12 mois ou sur la base d'une perte attendue sur la durée de vie (i.e. perte attendue à maturité).

Ces deux étapes s'appuient sur des informations prospectives.

Augmentation significative du risque de crédit

Au 31 décembre 2022, BNP Paribas a fait évoluer ses critères d'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit en ligne avec les recommandations émises par l'Autorité bancaire européenne et la Banque centrale européenne.

Précédemment, hors métier spécialisé du crédit à la consommation, l'analyse de la détérioration du risque de crédit s'appuyait pour l'essentiel sur l'évolution de la note interne de crédit, indicateur de la probabilité de défaut moyenne à 1 an sur l'ensemble du cycle. Afin de prendre en compte de manière plus complète l'information prospective, les nouveaux critères retiennent comme indicateur principal la probabilité de défaut à maturité, dérivée de la note interne en y intégrant les conséquences attendues de l'évolution des scénarios macroéconomiques.

Selon ces nouveaux critères, le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement, et l'actif classé en strate 2, si la probabilité de défaut à maturité de l'instrument a été multipliée au moins par 3 depuis l'origination. Ce critère en variation relative est complété par un critère en variation absolue de la probabilité de défaut de 400 points de base.

De plus, pour l'ensemble des portefeuilles (hors métier spécialisé du crédit à la consommation) :

- la facilité est présumée être en strate 1 lorsque sa probabilité de défaut « Point in Time » (PD PiT) à 1 an est inférieure à 0,3 % en date de clôture, car les changements de probabilité de défaut liés à des dégradations de notation dans cette zone sont faibles, et donc considérés comme non « significatifs » ;
- quand la PD PiT à 1 an est supérieure à 20 % en date de clôture, compte tenu des pratiques du Groupe en matière d'émission de crédits, la détérioration est considérée comme significative et la facilité classée en strate 2 (dans la mesure où la facilité n'est pas dépréciée).

Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, l'existence d'un incident de paiement intervenu au cours des 12 derniers mois, éventuellement régularisé, est considérée comme une indication d'augmentation significative du risque de crédit et la facilité est alors classée en strate 2.

Le tableau ci-dessous présente une comparaison entre l'ancien et le nouveau dispositif d'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit :

		Niveau de probabilité de défaut présumant l'absence de détérioration (strate 1)	Détérioration depuis l'origination entraînant le passage en strate 2	Niveau de probabilité de défaut présumant la détérioration (strate 2)
Critères antérieurs	Clientèle de détail	Probabilité de défaut un an* < 0,25 %	$\frac{\text{Probabilité de défaut un an}}{\text{Probabilité de défaut un an à l'origination}} > 4$ ou Détérioration de la note interne ≥ 6 crans	Probabilité de défaut un an > 10 %
	Petites et moyennes entreprises	Note interne ≤ 4	Détérioration de la note interne ≥ 6 crans	Note interne $\geq 9+$
	Grandes entreprises		Détérioration de la note interne ≥ 3 crans	
Nouveaux critères		Probabilité de défaut PiT** un an < 0,3 %	$\frac{\text{Probabilité de défaut PiT à maturité}}{\text{Probabilité de défaut PiT à maturité à l'origination}} > 3$ ou Variation de la probabilité de défaut PiT à maturité depuis l'origination > 400 pb	Probabilité de défaut PiT un an > 20 %

* Probabilité de défaut correspondant à une moyenne sur l'ensemble du cycle.

** Probabilité de défaut "Point in Time" (PiT) intégrant l'information prospective.

Le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale et l'actif classé en strate 2, en cas de retard de paiement de plus de 30 jours ou de restructuration en raison de difficultés financières (dans la mesure où la facilité n'est pas dépréciée). Depuis le 31 décembre 2023, les clients entreprise sains sous surveillance sont systématiquement déclassés en strate 2.

Au cours du premier semestre 2022, les notes internes des contreparties russes (y compris la note souveraine) ont fait l'objet d'une dégradation systématique pour prendre en considération les événements récents entraînant ainsi le transfert de leurs encours en strate 2. Compte tenu du niveau d'exposition limité du Groupe sur ce pays, cette dégradation n'a toutefois pas eu d'effet significatif sur le coût du risque de la période.

Informations prospectives

Le Groupe prend en compte des informations prospectives à la fois dans l'estimation de l'augmentation significative du risque de crédit et dans la mesure des pertes de crédit attendues (Expected Credit Loss – « ECL »).

S'agissant de la mesure des pertes de crédit attendues, le Groupe a fait le choix de retenir 4 scénarios macroéconomiques par zone géographique, couvrant un large panel de conditions économiques futures potentielles :

- un scénario central, en ligne avec le scénario utilisé dans le cadre du processus budgétaire ;
- un scénario favorable, prenant en compte des situations où les performances économiques sont meilleures que prévues ;
- un scénario adverse, correspondant au scénario utilisé trimestriellement dans le cadre des exercices de test de résistance réalisés par le Groupe ;
- un scénario sévère qui correspond à un choc d'amplitude plus importante que celle du scénario adverse.

Le lien entre les scénarios macroéconomiques et la mesure de l'ECL est principalement établi au travers de la modélisation des probabilités de défaut et par la déformation des matrices de migration de note interne (ou paramètre de risque). Les probabilités de défaut ainsi déterminées par les scénarios macroéconomiques permettent de mesurer les pertes attendues pour chaque scénario.

Le dispositif du Groupe est décliné par secteur afin de prendre en compte l'hétérogénéité des dynamiques sectorielles dans l'évaluation de la probabilité de défaut pour les entreprises.

La prise en compte de l'information prospective est également intégrée à la détermination de la détérioration significative du risque de crédit. En effet, les probabilités de défaut servant de base à cette évaluation intègrent l'information prospective multi-scénario de la même manière que pour le calcul des pertes attendues.

Le poids à attribuer aux pertes de crédit attendues calculées dans chacun des scénarios est fixé à 50 % pour le scénario central et :

- le poids des trois scénarios alternatifs est défini selon la position dans le cycle économique. Dans l'approche retenue, les scénarios adverse et sévère ont un poids plus important dans les situations en haut de cycle que dans les situations en bas de cycle, en anticipation d'un retournement potentiel défavorable de l'économie ;
- le poids du scénario favorable est au minimum de 10 % et au maximum est de 40 %.
- le poids total des scénarios défavorables fluctue symétriquement au scénario favorable dans un intervalle également compris entre 10 % et 40 % ; la composante sévère représente 20 % de ce poids et au minimum une pondération de 5 %.

Lorsque cela s'avère pertinent, la mesure des dépréciations peut prendre en compte des scénarios de vente des actifs.

Scénarios macroéconomiques

Les quatre scénarios macroéconomiques sont définis avec un horizon de projection à 3 ans. Ils correspondent à :

- un scénario central, qui décrit la situation économique la plus probable sur l'horizon de projection. Ce scénario est mis à jour à une fréquence trimestrielle. Il est élaboré par la cellule de Recherche Economique du Groupe, en collaboration avec divers experts du Groupe. Les projections sont déclinées pour les principaux marchés du Groupe (France, Italie, Belgique, Etats-Unis et zone euro), au travers des principales variables macroéconomiques (le Produit Intérieur Brut - PIB - et ses composantes, le taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, les taux d'intérêt, les taux de change, le prix du pétrole, les prix du marché immobilier, etc.) qui sont déterminantes dans la modélisation des paramètres de risque utilisés dans le cadre du processus de test de résistance ;
- un scénario adverse, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques pesant sur le scénario central, et dont il résulte une situation économique beaucoup plus défavorable. Le choc sur le PIB est appliqué avec une ampleur variable, mais de manière simultanée, aux différentes économies considérées. Les hypothèses retenues sont généralement cohérentes avec celles proposées par les régulateurs. Les autres variables (taux de chômage, inflation, taux d'intérêt, etc.) sont définies sur la base de relations économétriques établies, et de jugement d'expert ;
- un scénario sévère, qui est une version aggravée du scénario adverse ;
- un scénario favorable, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques ayant un effet positif sur l'économie, et dont il résulte une situation économique plus favorable. Le choc favorable sur le PIB est déduit du choc adverse sur le PIB de telle sorte que les probabilités des deux chocs sont égales en moyenne sur le cycle. Les autres variables (taux de chômage, inflation, taux d'intérêt, etc.) sont définies de la même manière que dans le scénario adverse.

Le lien entre les scénarios macroéconomiques et la mesure de l'ECL est complété par une approche permettant de prendre en compte des aspects d'anticipation non capturés par les modèles dans l'approche générique. Cela est en particulier le cas lorsque des événements sans précédent dans la chronique historique prise en compte pour construire les modèles se réalisent ou sont anticipés, ou lorsque la nature ou l'amplitude de variation d'un paramètre macroéconomique vient remettre en cause les corrélations passées. Ainsi, la situation d'inflation élevée constatée récemment et le niveau actuel et anticipé des taux d'intérêt ne sont pas observés dans l'historique de référence. Dans ce contexte, le Groupe a développé une approche permettant de prendre en compte les perspectives économiques à venir dans l'appréciation de la solidité financière des contreparties. Cette approche consiste à projeter les conséquences de la hausse des taux sur les ratios financiers des clients en tenant compte notamment de leur niveau d'endettement. Les notes de crédit et les probabilités de défaut associées sont réestimées sur la base de ces ratios financiers simulés. Cette démarche est également utilisée pour anticiper les conséquences de la baisse des prix de l'immobilier commercial.

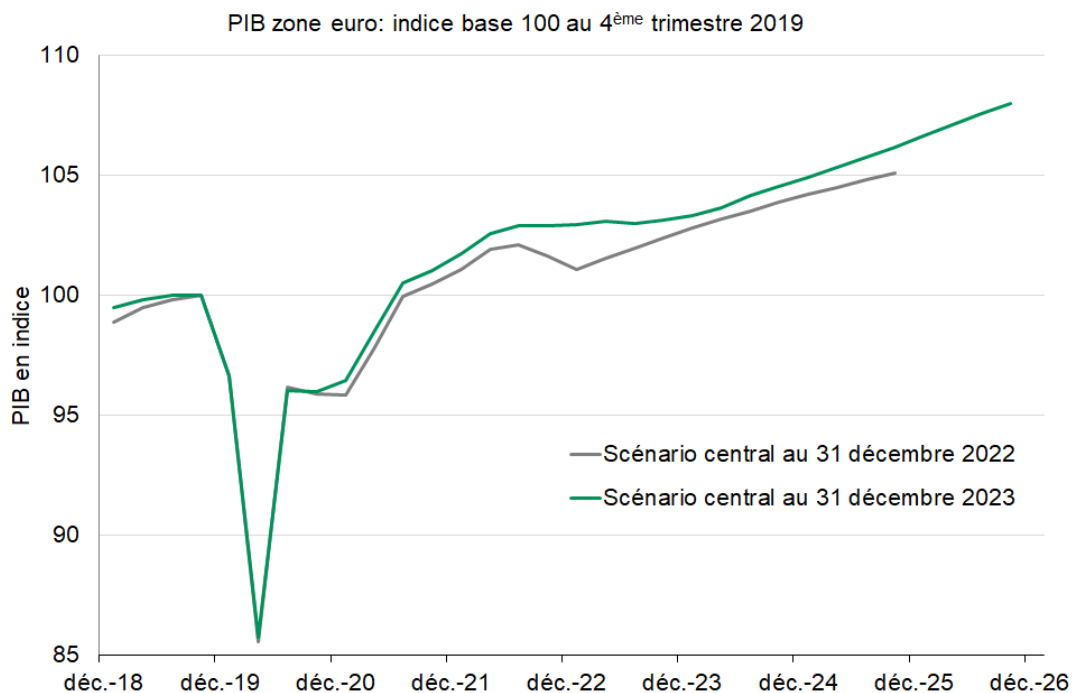
Scénario central

L'activité mondiale a ralenti en 2023, dans un contexte de conditions financières tendues et d'inflation toujours élevée. Le PIB mondial est attendu en hausse de 2,8% en moyenne annuelle (contre 3,3% en 2022), principalement en raison de la faiblesse des économies européennes. Dans la zone euro, la croissance de l'activité devrait ralentir à 0,5% en 2023 (tandis qu'au 30 juin 2023, la hausse attendue était de 0,7%), reflétant une demande intérieure beaucoup moins dynamique, tant en termes de consommation que d'investissement. L'économie américaine s'est avérée plus résiliente qu'anticipé initialement et devrait croître de 2,3% en 2023 (alors qu'au 30 juin 2023, la croissance attendue n'était que de 0,9%). En 2024, les conditions économiques devraient être moroses dans les économies avancées, avec des taux de croissance légèrement inférieurs à 1% dans la zone euro et aux États-Unis.

Alors que l'inflation a reculé à un rythme assez rapide au cours de 2023, elle est restée nettement supérieure aux objectifs des banques centrales dans de nombreux pays. Cet environnement d'inflation élevée a conduit les banques centrales à appliquer le resserrement monétaire le plus prononcé des dernières décennies.

Les principales banques centrales (Banque centrale européenne, Réserve fédérale des États-Unis) pourraient avoir achevé leur cycle de resserrement de la politique monétaire fin 2023. Leur orientation monétaire devrait rester globalement inchangée pendant quelques mois. Les taux d'intérêt à court et à long terme ont atteint des niveaux qui n'avaient plus été observés depuis les années 2000 et devraient rester relativement élevés pendant un certain temps. Les conditions financières difficiles devraient donc continuer à peser sur l'activité en 2024.

Le graphique ci-après présente une comparaison des projections du PIB de la zone euro retenues dans le scénario central pour le calcul des ECL au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.



- **Variables macroéconomiques, scénario central au 31 décembre 2023**

(moyennes annuelles)	2023	2024	2025	2026
Taux de croissance du PIB				
Zone euro	0,5 %	0,8 %	1,6 %	1,7 %
France	0,9 %	0,8 %	1,5 %	1,6 %
Italie	0,7 %	0,8 %	1,2 %	1,3 %
Belgique	1,1 %	0,9 %	1,5 %	1,6 %
États-Unis	2,3 %	0,7 %	2,0 %	2,1 %
Taux de chômage				
Zone euro	6,6 %	6,8 %	6,6 %	6,2 %
France	7,3 %	7,6 %	7,3 %	6,7 %
Italie	7,6 %	7,7 %	7,6 %	7,4 %
Belgique	5,6 %	5,9 %	5,8 %	5,5 %
États-Unis	3,7 %	4,4 %	4,2 %	3,6 %
Taux d'inflation				
Zone euro	5,6 %	2,8 %	2,1 %	2,2 %
France	5,8 %	2,6 %	2,2 %	2,2 %
Italie	6,2 %	2,9 %	2,3 %	2,3 %
Belgique	2,4 %	3,2 %	1,6 %	2,1 %
États-Unis	4,2 %	2,6 %	2,1 %	2,1 %
Taux des obligations souveraines à 10 ans				
Allemagne	2,51 %	2,58 %	2,50 %	2,50 %
France	3,06 %	3,13 %	3,05 %	3,05 %
Italie	4,33 %	4,58 %	4,50 %	4,50 %
Belgique	3,15 %	3,22 %	3,14 %	3,14 %
États-Unis	4,04 %	4,19 %	4,00 %	4,00 %

Scénarios adverse et sévère

Les scénarios adverse et sévère supposent la matérialisation de certains risques baissiers, entraînant des trajectoires économiques beaucoup moins favorables que dans le scénario central.

Les risques principaux suivants sont identifiés :

- **Des risques géopolitiques et liés à l'évolution de la mondialisation.** Les risques géopolitiques ont augmenté significativement au cours des dernières années, ce qui a contribué à la fracture de l'économie mondiale. Les tensions géopolitiques peuvent peser sur l'économie mondiale via divers canaux tels que les chocs sur les prix des matières premières, les marchés financiers, la confiance des entreprises, les chaînes d'approvisionnement et le commerce international. Ces évolutions sont susceptibles de conduire simultanément à une inflation plus élevée et à un ralentissement de l'activité, compliquant d'autant plus la tâche des banques centrales. Le recours plus fréquent aux sanctions internationales accroît également l'ampleur possible des conséquences de tels événements.
- **Un impact plus important que prévu du resserrement des conditions monétaires.** Le resserrement marqué de la politique monétaire en réponse à une inflation élevée au cours des derniers trimestres a conduit à des niveaux de taux d'intérêt à court et à long terme beaucoup plus élevés que les années précédentes. Cette évolution a déjà pesé sur l'activité, notamment à travers des évolutions négatives dans la plupart des secteurs sensibles aux taux d'intérêt, en particulier le secteur immobilier. Ces conséquences négatives pourraient s'étendre davantage étant donné les retards habituels entre la hausse des taux et son effet sur l'économie. Dans un contexte économique plus défavorable, le resserrement des conditions financières, conjugué à un ralentissement de l'activité, pourrait entraîner des évolutions plus faibles par rapport au scénario central en ce qui concerne le crédit, l'investissement, les prix de l'immobilier résidentiel et commercial, et conduire à des taux de défaut plus élevés.
- **Des finances publiques plus fragiles.** Le fait que les ratios de la dette publique rapportée au PIB soient élevés accroît les risques liés aux finances publiques dans un environnement de taux d'intérêt élevés et de faible croissance. Ces évolutions combinées pourraient engendrer dans certains pays des tensions sur les marchés (élargissement des spreads des obligations souveraines) et affecter l'activité par plusieurs canaux (hausse des taux d'intérêt, réduction des dépenses publiques, hausse des impôts).

Les scénarios adverse et sévère supposent la matérialisation de ces risques latents à partir du premier trimestre 2024.

Bien que les risques identifiés soient présents dans ces deux scénarios, leurs répercussions sont supposées être nettement plus prononcées dans le scénario sévère, en raison de chocs directs plus prononcés (ex : hausse des prix des matières premières) et du développement d'une spirale négative entre les principaux facteurs (ex : activité, dette publique, taux obligataires, marchés boursiers).

Parmi les pays considérés, les niveaux du PIB dans le scénario adverse se situent entre 7,8% et 11,1% plus bas que dans le scénario central à la fin de la période de choc. En particulier, cet écart atteint 9% en moyenne dans la zone euro et aux États-Unis.

Dans le scénario sévère, les niveaux du PIB sont inférieurs de 11,6 % à 16,2 % à ceux du scénario central à la fin de la période de choc. Cet écart atteint 13,2% tant en zone euro qu'aux États-Unis.

Pondération des scénarios et sensibilité du coût du risque

Au 31 décembre 2023, la pondération du scénario favorable retenue par le Groupe est de 33 %, de 12 % pour le scénario adverse et de 5 % pour le scénario sévère. Au 31 décembre 2022, la pondération du scénario favorable était de 34 % et de 16% pour l'adverse (le scénario sévère a été introduit au premier semestre 2023).

La sensibilité du montant des pertes attendues (ECL) sur l'ensemble des actifs financiers au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres et aux engagements de crédit est appréciée en comparant l'estimation des pertes attendues issue de la pondération des scénarios ci-dessus à celle issue de chacun des deux scénarios principaux :

- une hausse des ECL de 23 %, soit 1 150 millions d'euros selon le scénario adverse (22 % au 31 décembre 2022) ;
- une baisse des ECL de 12 %, soit 600 millions d'euros selon le scénario favorable (7 % au 31 décembre 2022).

Ajustements post-modèles :

Les ajustements post-modèles sont réalisés lorsque des limitations du dispositif sont identifiées dans un contexte particulier, par exemple, dans le cas de données statistiques insuffisantes ne permettant pas de refléter la situation spécifique dans les modèles. Des ajustements post-modèles peuvent être également considérés pour prendre en compte le cas échéant les conséquences d'incidents climatiques sur les pertes attendues.

- **Adaptation du dispositif d'évaluation des pertes de crédit attendues pour prendre en compte les spécificités de la crise sanitaire :**

Des ajustements conservateurs ont été pris en compte lorsque les modèles utilisés se fondaient sur des indicateurs présentant des niveaux atypiques dans le contexte de la crise sanitaire et en lien avec les mesures de soutien, tels que la hausse des dépôts et la baisse des retards de paiement sur la clientèle de détail et les entrepreneurs.

Pour le métier spécialisé du crédit à la consommation, un ajustement conservateur avait été considéré en 2020 sur les crédits ayant fait l'objet d'un report d'échéance. En 2021, cet ajustement a été repris en lien avec le retour au paiement satisfaisant constaté sur ces crédits. Cependant, un ajustement conservateur avait été constitué pour compenser le niveau atypique des retards de paiement.

Ces ajustements post-modèles ont été repris en 2022.

- **Adaptation du dispositif d'évaluation des pertes de crédit attendues pour prendre en compte la hausse significative de l'inflation et des taux d'intérêt :**

Des ajustements complémentaires ont été constitués en 2022 afin de tenir compte des effets de l'inflation et de la hausse des taux lorsque cet effet n'est pas directement estimé par les modèles. Par exemple, au sein du métier spécialisé du crédit à la consommation, des ajustements ont été considérés pour les catégories de clientèle les plus sensibles à la baisse progressive de leur reste-à-vivre. Une partie de ces ajustements a été intégrée aux modèles au cours de l'année 2022 et durant le premier semestre 2023 conduisant à une diminution des ajustements en sortie de modèle.

L'ensemble des ajustements représente 4,5 % du montant total des pertes de crédit attendues au 31 décembre 2023, contre 6,1 % au 31 décembre 2022.

- **Coût du risque de la période**

En millions d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
Dotations nettes aux dépréciations	(2 596)	(2 440)
Récupérations sur créances amorties	250	343
Pertes sur créances irrécouvrables	(561)	(717)
Pertes liées à la loi sur l'assistance des emprunteurs en Pologne		(189)
Total du coût du risque de la période	(2 907)	(3 003)

Coût du risque de la période par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
Banques centrales	(5)	(6)
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	(31)	(28)
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	3	14
Actifs au coût amorti	(2 904)	(2 853)
<i>dont prêts et créances</i>	(2 912)	(2 845)
<i>dont titres de dette</i>	8	(8)
Autres actifs	(2)	(17)
Engagements de financement, de garantie et divers	32	(113)
Total du coût du risque de la période	(2 907)	(3 003)
<i>Coût du risque sur encours sains</i>	517	(570)
<i>dont strate 1</i>	122	(511)
<i>dont strate 2</i>	395	(59)
<i>Coût du risque sur encours dépréciés - strate 3</i>	(3 424)	(2 433)

• Dépréciations constituées au titre du risque de crédit

Variations au cours de la période des dépréciations constituées par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros	31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>	Dotations nettes aux dépréciations	Utilisation de dépréciations	Variation de périmètre, de parités monétaires et divers	31 décembre 2023
Dépréciations des actifs					
Banques centrales	21	5		(6)	20
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	108	30	(24)	(6)	108
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	130	(3)		(6)	121
Actifs financiers au coût amorti	18 511	2 620	(3 273)	(143)	17 715
<i>dont prêts et créances</i>	18 381	2 627	(3 264)	(133)	17 611
<i>dont titres de dette</i>	130	(7)	(9)	(10)	104
Autres actifs	43		(14)	1	30
Total des dépréciations d'actifs financiers	18 813	2 652	(3 311)	(160)	17 994
<i>dont strate 1</i>	2 074	(60)	(2)	(46)	1 966
<i>dont strate 2</i>	2 881	(347)	(41)	(64)	2 429
<i>dont strate 3</i>	13 858	3 059	(3 268)	(50)	13 599
Provisions inscrites au passif					
Provisions pour engagements de financement et de garantie	980	(69)	(1)	(27)	883
Autres dépréciations	450	13	(44)	(32)	387
Total des provisions constituées au titre des engagements de crédit	1 430	(56)	(45)	(59)	1 270
<i>dont strate 1</i>	326	(47)		(10)	269
<i>dont strate 2</i>	338	(25)		(12)	301
<i>dont strate 3</i>	766	16	(45)	(37)	700
Total des dépréciations et provisions constituées	20 243	2 596	(3 356)	(219)	19 264

Variation au cours de la période précédente des dépréciations constituées par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros	31 décembre 2021	Dotations nettes aux dépréciations	Utilisation de dépréciations	Variation de périmètre, de parités monétaires et divers	31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
Dépréciation des actifs					
Banques centrales	18	5		(2)	21
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	121	15		(28)	108
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	140	(14)		4	130
Actifs financiers au coût amorti	20 196	2 371	(4 187)	131	18 511
<i>dont prêts et créances</i>	20 028	2 326	(4 106)	133	18 381
<i>dont titres de dette</i>	168	45	(81)	(2)	130
Autres actifs	59	(7)	(3)	(6)	43
Total des dépréciations d'actifs financiers	20 534	2 370	(4 190)	99	18 813
<i>dont strate 1</i>	1 891	223	(4)	(36)	2 074
<i>dont strate 2</i>	2 748	87	(3)	49	2 881
<i>dont strate 3</i>	15 895	2 060	(4 183)	86	13 858
Provisions inscrites au passif					
Provisions pour engagements de financement et de garantie	958	32	(15)	5	980
Autres dépréciations	467	38	(56)	1	450
Total des provisions constituées au titre des engagements de crédit	1 425	70	(71)	6	1 430
<i>dont strate 1</i>	230	94		2	326
<i>dont strate 2</i>	374	(33)		(3)	338
<i>dont strate 3</i>	821	9	(71)	7	766
Total des dépréciations et provisions constituées	21 959	2 440	(4 261)	105	20 243

Variations des dépréciations sur actifs financiers au coût amorti sur la période

En millions d'euros	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Strate 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Strate 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (Strate 3)	Total
Au 31 décembre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9	2 035	2 860	13 616	18 511
Dotations nettes aux dépréciations	(63)	(339)	3 022	2 620
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	691	294		985
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période ⁽¹⁾	(405)	(490)	(726)	(1 621)
Transfert vers strate 2	(371)	2 121	(199)	1 551
Transfert vers strate 3	(74)	(990)	2 258	1 194
Transfert vers strate 1	288	(860)	(86)	(658)
Autres dotations / reprises sans changement de strate ⁽²⁾	(192)	(414)	1 775	1 169
Utilisation de dépréciations	(2)	(41)	(3 230)	(3 273)
Variation des parités monétaires	(16)	(7)	(80)	(103)
Variation de périmètre et divers	(16)	(57)	33	(40)
Au 31 décembre 2023	1 938	2 416	13 361	17 715

⁽¹⁾ Y compris cessions.

⁽²⁾ Y compris amortissements.

Variations des dépréciations sur actifs financiers au coût amorti sur la période précédente

En millions d'euros	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Strate 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Strate 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (Strate 3)	Total
Au 31 décembre 2021	1 867	2 714	15 615	20 196
Dotations nettes aux dépréciations	212	102	2 057	2 371
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	683	234		917
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période ⁽¹⁾	(390)	(388)	(822)	(1 600)
Transfert vers strate 2	(133)	1 773	(212)	1 428
Transfert vers strate 3	(65)	(665)	1 806	1 076
Transfert vers strate 1	63	(502)	(36)	(475)
Evolution des critères d'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit	29	(280)		(251)
Autres dotations / reprises sans changement de strate ⁽²⁾	25	(70)	1 321	1 276
Utilisation de dépréciations	(3)	(3)	(4 181)	(4 187)
Variation des parités monétaires	(6)	(30)	104	68
Variation de périmètre et divers	(35)	77	21	63
Au 31 décembre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9	2 035	2 860	13 616	18 511

⁽¹⁾ Y compris cessions.

⁽²⁾ Y compris amortissements.

3.h AUTRES CHARGES NETTES POUR RISQUE SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

En 2023, le Groupe a modifié sa politique comptable relative au risque de perte de flux de trésorerie sur instruments financiers octroyés non liée au défaut de la contrepartie, tels que les risques juridiques remettant en cause la validité ou la force exécutoire de ces contrats.

L'effet sur les flux de trésorerie attendus du fait de ces risques est désormais considéré comme une modification des flux de trésorerie du contrat, suivant IFRS 9 B5.4.6, et est enregistré en diminution de la valeur brute de l'actif. Il était précédemment comptabilisé séparément selon IAS 37 en « Provisions pour risques et charges » (cf. note 5.n). Les pertes attendues relatives à des instruments financiers décomptabilisés, comme c'est le cas lorsque les prêts ont été remboursés, continuent d'être comptabilisées selon IAS 37.

Les pertes de flux de trésorerie correspondantes, attendues et réalisées, sont désormais présentées en « Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers ».

Sur l'année 2023, les charges ainsi constatées concernent principalement les prêts hypothécaires en Pologne à hauteur de 450 millions d'euros (contre 157 millions d'euros au 31 décembre 2022, présentés en « Produit net bancaire ») et les prêts en devises émis par BNP Paribas Personal Finance à hauteur de 221 millions d'euros (contre 130 millions d'euros au 31 décembre 2022, présentés en « Produit net bancaire »).

3.i GAINS NETS SUR AUTRES ACTIFS IMMOBILISES

En millions d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022 retraité selon IFRS 17 et 9
Gains ou pertes sur participations consolidées (cf. note 9.d)	29	(257)
Gains ou pertes sur immobilisations corporelles et incorporelles	139	7
Résultat sur position monétaire nette	(272)	(3)
Gains nets sur autres actifs immobilisés	(104)	(253)

En application d'IAS 29 en lien avec la situation d'hyperinflation de l'économie en Turquie, la ligne « Résultat sur position monétaire nette » comprend pour l'essentiel l'effet de l'évolution de l'indice des prix en Turquie sur la valorisation des actifs et passifs non monétaires (-563 millions d'euros) ainsi que sur les revenus courus du portefeuille d'obligations d'Etat turc indexées sur l'inflation détenu par Turk Ekonomi Bankasi AS (+291 millions d'euros, reclassés depuis la marge d'intérêts) en 2023 (contre respectivement -434 millions d'euros et +431 millions d'euros en 2022).

3.j IMPOT SUR LES BENEFICES

Rationalisation de la charge d'impôt par rapport au taux d'impôt sur les sociétés en France	Exercice 2023		Exercice 2022 retraité selon IFRS 17 et 9	
	en millions d'euros	taux d'impôt	en millions d'euros	taux d'impôt
Charge d'impôt théorique sur le résultat net avant impôt⁽¹⁾	(2 875)	25,8%	(3 180)	25,8%
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	(56)	0,5%	(61)	0,5%
Effet du taux réduit sur les dividendes et les cessions	131	-1,2%	54	-0,4%
Effet lié à la non déductibilité des taxes et des contributions bancaires ⁽²⁾	(369)	3,3%	(300)	2,4%
Effet lié à l'activation des pertes reportables et des différences temporelles antérieures	432	-3,9%	-	-
Effet lié à l'hyperinflation en Turquie	(202)	1,9%	(188)	1,6%
Autres effets	(327)	2,9%	22	-0,2%
Charge d'impôt sur les bénéfices des activités poursuivies	(3 266)	29,3%	(3 653)	29,7%
Charge d'impôt courant de l'exercice	(3 063)		(2 844)	
Charge d'impôt différé de l'exercice (note 5.i)	(203)		(809)	

⁽¹⁾ Retraité des quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence et des écarts d'acquisition

⁽²⁾ Contributions au Fonds de Résolution Unique et autres taxes bancaires non déductibles.

4. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé en trois pôles opérationnels :

- **Corporate & Institutional Banking (CIB)** : ce pôle regroupe les activités de Global Banking, Global Markets et Securities Services ;
- **Commercial, Personal Banking & Services (CPBS)** : ce pôle réunit les banques commerciales de la zone euro, avec la Banque Commerciale en France (BCEF), la Banque Commerciale en Italie (BNL bc), la Banque Commerciale en Belgique (BCEB) et la Banque Commerciale au Luxembourg (BCEL) et les banques commerciales hors zone euro, qui s'organisent autour d'Europe Méditerranée, pour couvrir l'Europe Centrale, l'Europe de l'Est et la Turquie. Enfin, le pôle regroupe aussi les métiers spécialisés (Arval, BNP Paribas Leasing Solutions, BNP Paribas Personal Finance, BNP Paribas Personal Investors et les Nouveaux Métiers Digitaux tels que Nickel, Floa, Lyf) ;
- **Investment & Protection Services (IPS)** : ce pôle regroupe l'Assurance (BNP Paribas Cardif), la Gestion Institutionnelle et Privée (BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Wealth Management et BNP Paribas Real Estate) et la gestion du portefeuille de participations industrielles et commerciales non cotées et cotées du Groupe BNP Paribas (BNP Paribas Principal Investments).

Les Autres Activités comprennent essentiellement les activités liées à la fonction de centrale financière du Groupe, certains coûts relatifs aux projets transversaux, l'activité de crédit immobilier de Personal Finance (dont une partie significative est gérée en extinction) et certaines participations.

Elles regroupent également les éléments ne relevant pas de l'activité courante qui résultent de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises. Afin de préserver la pertinence économique des éléments de résultat présentés pour chacun des domaines d'activité opérationnels, les effets d'amortissement des ajustements de valeur constatés dans la situation nette des entités acquises ainsi que les coûts de restructuration constatés au titre de l'intégration des entités ont été affectés au segment Autres Activités. Il en est de même des coûts de transformation, d'adaptation et de renforcement IT liés aux programmes transverses du Groupe.

En outre, les Autres Activités portent l'impact, lié à l'application de la norme IFRS 17, du reclassement en déduction du produit net bancaire des frais de gestion dits « rattachables aux contrats d'assurance » des métiers du Groupe, hors métier Assurance, distribuant des contrats d'assurance (dits distributeurs internes), afin de ne pas perturber la lecture de leur performance financière. C'est également le cas de l'impact de la volatilité sur le résultat financier généré par la comptabilisation en valeur de marché par résultat des actifs adossant les fonds propres ou les contrats non participatifs des entités d'assurance. En cas de cession en lien avec ce portefeuille, les gains ou pertes réalisés sont alloués en résultat au métier Assurance.

Les transactions entre les différents métiers du Groupe sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les fonds propres sont alloués par métier en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par métier à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des métiers le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués. L'allocation de capital dans les différents métiers s'effectue au minimum sur la base de 11 % des actifs pondérés. La ventilation du bilan par pôle d'activité suit les mêmes règles que celles utilisées pour la ventilation du résultat par pôle d'activité.

Pour fournir une référence homogène avec la présentation des comptes et des résultats, appliquée à partir du 1er janvier 2023, l'exercice 2022 de cette note a été retraité des effets suivants, comme s'ils étaient intervenus au 1er janvier 2022.

- A la suite de la cession de Bank of the West finalisée le 1er février 2023, il a été décidé d'appliquer pour le résultat de gestion la norme IFRS 5 relative aux groupes d'actifs et de passifs destinés à la vente, qui conduit à présenter la contribution de l'entité Bank of the West de manière séparée en 2022, et la plus-value de cession en 2023. Ainsi, dans le compte de résultat, les produits et charges sont reclassés sur une ligne distincte « Résultat net des activités destinées à être cédées ».
- Le Groupe applique la norme comptable IFRS 17 « Contrats d'assurance » ainsi que la norme IFRS 9 pour ses entités d'assurance à partir du 1er janvier 2023 (cf. note 1.a). Les principaux effets sont :
 - o les frais de gestion dits « rattachables aux contrats d'assurance » sont présentés comptablement en déduction du produit net bancaire et non plus en frais de gestion. Ces écritures comptables portent exclusivement sur le métier Assurance et les entités du Groupe, hors métier Assurance, distribuant des contrats d'assurance (dits distributeurs internes) et sont sans effet sur le résultat brut d'exploitation ;
 - o l'impact de la volatilité sur le résultat financier généré par la comptabilisation en valeur de marché par résultat des actifs adossant les fonds propres ou les contrats non participatifs des entités d'assurance est présenté en « Autres activités ». En conséquence, le produit net bancaire des « Autres activités » enregistre pour l'année 2022 l'impact de la volatilité lié au contexte défavorable sur les marchés ;
 - o les résultats de cession de l'activité d'Epargne sont désormais intégrées dans la marge sur services contractuels et leur reconnaissance est étalée sur la durée des contrats d'assurance. En conséquence, le Produit net bancaire du métier Assurance enregistre pour l'année 2022 une diminution liée à l'impact des résultats de cession ayant compensé l'impact de la volatilité sur le résultat financier en 2022.
- Des transferts internes d'activités et de résultats ont été opérés, notamment chez Global Markets (à la suite de l'acquisition d'Exane par BNP Paribas finalisée le 13 juillet 2021) et au sein de Banque de détail en Belgique (transfert de clients du segment particuliers notamment PME vers le segment entreprises en lien avec la réorganisation commerciale). Ces changements ne modifient pas les résultats de l'ensemble du Groupe mais seulement leur ventilation analytique en 2022.

• Résultats par pôle d'activité

En millions d'euros	Exercice 2023						Exercice 2022 retraité selon IFRS 17 et 9					
	Produit net bancaire	Frais de gestion	Coût du risque ⁽¹⁾	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt	Produit net bancaire	Frais de gestion	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt
Corporate & Institutional Banking	16 509	(10 823)	63	5 749	(5)	5 744	16 404	(10 691)	(325)	5 387	10	5 398
Global Banking	5 822	(2 918)	74	2 978	6	2 984	5 181	(2 841)	(336)	2 004	4	2 009
Global Markets	7 996	(5 798)	(13)	2 185	8	2 193	8 636	(5 781)	11	2 866	4	2 870
Securities Services	2 691	(2 107)	1	586	(19)	567	2 586	(2 069)	()	517	2	519
Commercial, Personal Banking & Services	25 917	(16 059)	(2 920)	6 938	156	7 094	24 931	(15 514)	(2 497)	6 921	410	7 331
Banques Commerciales dans la zone euro	13 259	(9 233)	(986)	3 039	12	3 051	12 948	(8 976)	(726)	3 246	42	3 288
Banque Commerciale en France ⁽²⁾	6 251	(4 576)	(484)	1 192		1 192	6 361	(4 530)	(245)	1 587	26	1 613
BNL banca commerciale ⁽²⁾	2 646	(1 745)	(410)	491	(3)	488	2 548	(1 676)	(464)	408	3	410
Banque Commerciale en Belgique ⁽²⁾	3 784	(2 618)	(84)	1 081	10	1 091	3 577	(2 502)	(36)	1 039	10	1 049
Banque Commerciale au Luxembourg ⁽²⁾	577	(294)	(8)	275	5	281	461	(268)	19	213	3	216
Banques Commerciales dans le reste du monde	2 631	(1 657)	(44)	930	100	1 030	2 321	(1 650)	(152)	519	289	808
Europe Méditerranée ⁽²⁾	2 631	(1 657)	(44)	930	100	1 030	2 321	(1 650)	(152)	519	289	808
Métiers spécialisés	10 027	(5 168)	(1 890)	2 969	44	3 012	9 662	(4 888)	(1 619)	3 155	80	3 235
Personal Finance	5 163	(2 998)	(1 600)	565	65	630	5 387	(2 922)	(1 373)	1 092	28	1 121
Arval & Leasing Solutions	3 869	(1 501)	(167)	2 201	(14)	2 188	3 438	(1 395)	(146)	1 897	60	1 957
Nouveaux Métiers Digitaux & Personal Investors ⁽²⁾	995	(669)	(123)	203	(8)	195	837	(571)	(100)	166	(9)	157
Investment & Protection Services	5 590	(3 566)	(13)	2 011	148	2 159	5 813	(3 552)	5	2 265	266	2 532
Assurance	2 090	(808)		1 281	113	1 394	2 016	(794)		1 222	117	1 340
Wealth Management	1 603	(1 196)	(3)	404	4	408	1 512	(1 183)	3	333	39	372
Asset Management ⁽³⁾	1 897	(1 561)	(10)	326	31	357	2 284	(1 576)	2	710	110	820
Autres Activités - hors retraitements relatifs à l'activité d'assurance	(1 060)	(1 551)	(812)	(3 422)	190	(3 233)	(278)	(1 163)	(185)	(1 626)	(36)	(1 662)
Autres Activités - retraitements relatifs à l'activité d'assurance	(1 081)	1 041		(40)		(40)	(1 440)	1 056		(384)		(384)
dont volatilité	(40)			(40)		(40)	(384)			(384)		(384)
dont frais rattachables des distributeurs internes	(1 041)	1 041					(1 056)	1 056				
Total des activités poursuivies	45 874	(30 956)	(3 682)	11 236	489	11 725	45 430	(29 864)	(3 003)	12 564	651	13 214

⁽¹⁾ incluant les « Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers ».

⁽²⁾ Banque Commerciale en France, BNL banca commerciale, Banque Commerciale en Belgique et Banque Commerciale au Luxembourg, Europe Méditerranée et Personal Investors après réaffectation chez Gestion Institutionnelle et Privée d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Turquie et Pologne.

⁽³⁾ incluant Real Estate et Principal Investments.

- **Commissions nettes par pôle d'activité**

En millions d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
Corporate & Institutional Banking	2 214	2 304
Global Banking	1 784	2 037
Global Markets	(975)	(1 230)
Securities Services	1 405	1 497
Commercial, Personal Banking & Services	6 777	6 792
Banques Commerciales dans la zone euro	5 019	5 059
Banque Commerciale en France ⁽¹⁾	2 875	2 896
BNL banca commerciale ⁽¹⁾	1 043	1 047
Banque Commerciale en Belgique ⁽¹⁾	1 014	1 028
Banque Commerciale au Luxembourg ⁽¹⁾	87	88
Banques Commerciales dans le reste du monde	442	448
Europe Méditerranée ⁽¹⁾	442	448
Métiers spécialisés	1 316	1 285
Personal Finance	776	743
Arval & Leasing Solutions	54	41
Nouveaux Métiers Digitaux & Personal Investors ⁽¹⁾	486	502
Investment & Protections Services	1 850	1 987
Assurance	(368)	(388)
Wealth Management	749	768
Asset Management ⁽²⁾	1 469	1 607
Autres Activités - hors retraitements relatifs aux activités d'assurance	21	139
Autres Activités - retraitements relatifs aux activités d'assurance	(1 041)	(1 056)
Total Groupe	9 821	10 165

⁽¹⁾ Banque Commerciale en France, BNL banca commerciale, Banque Commerciale en Belgique et Banque Commerciale au Luxembourg, Europe Méditerranée et Personal Investors après réaffectation chez Gestion Institutionnelle et Privée d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Turquie et Pologne.

⁽²⁾ incluant Real Estate et Principal Investments.

- Bilan par pôle d'activité**

En millions d'euros, au	31 décembre 2023		31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Corporate & Institutional Banking	1 136 691	1 309 407	1 136 501	1 302 279
Global Banking	176 822	241 346	183 096	239 352
Global Markets	921 650	917 780	913 848	908 354
Securities Services	38 219	150 281	39 557	154 573
Commercial, Personal Banking & Services	790 648	703 270	843 217	798 966
Banques Commerciales dans la zone euro	552 876	559 503	546 268	584 747
Banque Commerciale en France	236 866	244 563	235 614	255 334
BNL banca commerciale	94 164	81 275	94 230	93 880
Banque Commerciale en Belgique	192 423	202 447	189 119	204 538
Banque Commerciale au Luxembourg	29 423	31 218	27 305	30 995
Banques Commerciales dans le reste du monde	59 282	55 409	141 356	138 231
Europe Méditerranée	59 282	55 409	59 132	55 360
BancWest			82 224	82 871
Métiers spécialisés	178 490	88 358	155 593	75 988
Personal Finance	108 791	29 003	94 906	24 412
Arval & Leasing Solutions	65 086	22 245	56 668	17 789
Nouveaux Métiers Digitaux & Personal Investors	4 613	37 110	4 019	33 787
Investment & Protections Services	289 711	317 405	280 400	309 513
Assurance	257 133	243 510	244 774	231 500
Wealth Management	25 495	68 984	28 242	74 563
Asset Management	7 083	4 911	7 384	3 450
Autres Activités	374 449	261 417	403 630	252 990
Total Groupe	2 591 499	2 591 499	2 663 748	2 663 748

L'information par pôle d'activité relative aux écarts d'acquisition est présentée dans la note 5.m *Écarts d'acquisition*.

- Informations par secteur géographique**

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités ajusté afin de se rapprocher de l'origine managériale de l'activité. Il ne reflète pas nécessairement la nationalité de la contrepartie ou la localisation des activités opérationnelles.

- Produit net bancaire des activités poursuivies par secteur géographique

En millions d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
EMEA	37 922	37 675
Amériques (Nord et Sud)	4 286	3 818
APAC	3 666	3 937
Total Groupe	45 874	45 430

- Bilan en contribution aux comptes consolidés, par secteur géographique

En millions d'euros, au	31 décembre 2023	31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
EMEA	2 148 461	2 188 593
Amériques (Nord et Sud)	255 099	304 829
APAC	187 939	170 326
Total Groupe	2 591 499	2 663 748

5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

5.a INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction – y compris les instruments financiers dérivés –, de certains passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur émission, ainsi que d'instruments non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas la comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres.

	31 décembre 2023				31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>			
	Portefeuille de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché sur option	Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat	Total	Portefeuille de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché sur option	Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat	Total
<i>En millions d'euros, au</i>								
Portefeuille de titres	202 225	549	8 860	211 634	157 138	1 273	7 666	166 077
Prêts et opérations de pension	224 700		2 475	227 175	186 968		4 157	191 125
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	426 925	549	11 335	438 809	344 106	1 273	11 823	357 202
Portefeuille de titres	104 910			104 910	99 155			99 155
Dépôts et opérations de pension	271 486	2 128		273 614	232 351	1 725		234 076
Dettes représentées par un titre (note 5.h)		83 763		83 763		65 578		65 578
<i>dont dettes subordonnées</i>		735		735		675		675
<i>dont dettes non subordonnées</i>		83 028		83 028		64 903		64 903
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	376 396	85 891		462 287	331 506	67 303		398 809

Le détail de ces rubriques est présenté dans la note 5.d.

- **Passifs financiers évalués en valeur de marché sur option**

Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles des instruments dérivés qui les couvrent économiquement.

La valeur de remboursement des dettes émises évaluées sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat s'établit à 89 910 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 71 721 millions d'euros au 31 décembre 2022.

- **Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat**

Les autres actifs financiers en valeur de marché par résultat sont des actifs financiers non détenus à des fins de transaction :

- instruments de dette qui ne remplissent pas les critères prévus par la norme IFRS 9 pour être classés dans les catégories d'instruments en « valeur de marché par capitaux propres » ou au « coût amorti » :
 - leur modèle de gestion n'est pas « de collecter les flux de trésorerie contractuels » ni « de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les instruments » ; et/ou
 - leurs flux de trésorerie ne représentent pas seulement le remboursement du principal et des intérêts sur le principal.
- instruments de capitaux propres que le Groupe n'a pas choisi de classer en « valeur de marché par capitaux propres ».

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de négoce d'instruments financiers. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas est un négociant actif d'instruments financiers dérivés, soit sous forme de transactions portant sur des instruments "élémentaires" (tels que les "credit default swaps") soit en structurant des profils de risque complexe adaptés aux besoins de sa clientèle. Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2023		31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de taux	133 500	105 976	150 122	125 215
Instruments dérivés de change	119 094	118 126	134 382	129 274
Instruments dérivés de crédit	8 427	10 320	7 294	7 731
Instruments dérivés sur actions	24 067	38 027	22 602	27 291
Autres instruments dérivés	6 991	6 443	13 532	10 610
Instruments financiers dérivés	292 079	278 892	327 932	300 121

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros, au	31 décembre 2023				31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>			
	Négoiés sur un marché organisé	Gré à gré, admis en chambre de compensation	Gré à gré	Total	Négoiés sur un marché organisé	Gré à gré admis en chambre de compensation	Gré à gré	Total
Instruments dérivés de taux	1 327 902	13 518 963	7 740 827	22 587 692	1 442 663	12 349 668	5 254 166	19 046 497
Instruments dérivés de change	57 625	173 339	8 980 659	9 211 623	40 292	130 148	7 610 392	7 780 832
Instruments dérivés de crédit		357 964	465 403	823 367		464 228	518 926	983 154
Instruments dérivés sur actions	1 130 554		638 904	1 769 458	1 177 728		535 465	1 713 193
Autres instruments dérivés	119 024		84 251	203 275	133 820		95 722	229 542
Instruments financiers dérivés	2 635 105	14 050 266	17 910 044	34 595 415	2 794 503	12 944 044	14 014 671	29 753 218

Dans le cadre de son activité de *Client Clearing*, le Groupe garantit le risque de défaut de ses clients aux chambres de compensation. Le notionnel des engagements concernés s'élève à 1 197 milliards d'euros au 31 décembre 2023 (contre 1 187 milliards d'euros au 31 décembre 2022).

5.b INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES A USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les montants notionnels et les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2023			31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>		
	Montants notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Montants notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Couverture de valeur	1 148 308	19 409	33 808	1 103 455	24 213	36 872
Instruments dérivés de taux	1 139 647	18 516	32 617	1 094 689	23 955	36 525
Instruments dérivés de change	8 661	893	1 191	8 766	258	347
Couverture de résultats futurs	241 125	2 233	4 138	213 866	1 126	3 070
Instruments dérivés de taux	66 134	896	1 760	59 641	429	1 602
Instruments dérivés de change	174 426	1 270	2 312	153 811	664	1 416
Autres instruments dérivés	565	67	66	414	33	52
Couverture des investissements nets en devises	2 648	50	65	1 719	62	59
Instruments dérivés de change	2 648	50	65	1 719	62	59
Dérivés utilisés en couverture	1 392 081	21 692	38 011	1 319 040	25 401	40 001

La description des modalités de gestion des risques de taux et de change est incluse dans le chapitre 5 Pilier 3 du Document d'enregistrement universel (partie 5.7 – *Risque de marché – Risque de marché relatif aux activités bancaires*). Les données quantitatives relatives aux couvertures des investissements nets en devises par des emprunts de devises sont également présentées dans ce chapitre.

Le tableau suivant présente le détail des relations de couverture de valeur d'instruments identifiés et de portefeuilles d'instruments financiers dont la couverture se poursuit au 31 décembre 2023 :

En millions d'euros, au 31 décembre 2023	Instruments de couverture				Instruments couverts			
	Montants notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Variations de valeurs cumulées utilisées pour le calcul de l'inefficacité	Valeur nette comptable - actif	Variations de valeur cumulées - actif	Valeur nette comptable - passif	Variations de valeur cumulées - passif
Couverture de valeur d'instruments identifiés	405 307	9 539	13 084	(582)	133 418	(6 571)	154 708	(7 030)
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux	398 328	8 653	11 932	(491)	129 967	(6 575)	151 227	(6 948)
Prêts et créances	20 674	487	449	88	20 886	(82)		
Titres de dette	162 254	7 826	2 383	6 369	109 081	(6 493)		
Dépôts	24 158	123	222	(203)			20 487	(201)
Dettes émises	191 242	217	8 878	(6 745)			130 740	(6 747)
Instruments dérivés de change en couverture des risques de taux et change liés aux	6 979	886	1 152	(91)	3 451	4	3 481	(82)
Prêts et créances	2 069	687	737	(11)	2 055	10		
Titres de dette	1 405	184	193	8	1 396	(6)		
Dépôts	833	6	21	4			846	3
Dettes émises	2 672	9	201	(92)			2 635	(85)
Couverture des portefeuilles couverts en taux	743 001	9 870	20 724	(10 261)	233 224	(3 803)	228 527	(14 009)
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux ⁽¹⁾	741 319	9 862	20 685	(10 263)	231 609	(3 801)	228 527	(14 009)
Prêts et créances	339 035	6 302	1 938	3 780	231 609	(3 801)		
Dépôts	402 284	3 560	18 747	(14 043)			228 527	(14 009)
Instruments dérivés de change en couverture des risques de taux et change liés aux	1 682	8	39	2	1 615	(2)		
Prêts et créances	1 682	8	39	2	1 615	(2)		
Total couverture de valeur	1 148 308	19 409	33 808	(10 843)	366 642	(10 374)	383 235	(21 039)

⁽¹⁾ Sont inclus dans cette rubrique les notionnels de couverture et les swaps de retournement de la position de taux réduisant la relation de couverture lorsque le sous-jacent existe toujours, pour respectivement 93 839 millions d'euros pour les couvertures de prêts et créances et 177 833 millions d'euros pour les couvertures de dépôts.

Le tableau suivant présente le détail des relations de couverture de valeur d'instruments identifiés et de portefeuilles d'instruments financiers dont la couverture se poursuit au 31 décembre 2022 :

En millions d'euros, au 31 décembre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9	Instruments de couverture				Instruments couverts			
	Montants notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Variations de valeurs cumulées utilisées pour le calcul de l'inefficacité	Valeur nette comptable - actif	Variations de valeur cumulées - actif	Valeur nette comptable - passif	Variations de valeur cumulées - passif
Couverture de valeur d'instruments identifiés	332 749	11 155	12 711	1 500	114 741	(12 204)	122 280	(10 588)
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux	325 470	10 992	12 376	1 487	110 376	(12 128)	119 694	(10 540)
Prêts et créances	19 827	613	171	527	18 394	(541)		
Titres de dette	131 460	10 297	1 258	11 521	91 982	(11 587)		
Dépôts	8 081	31	291	(375)			7 878	(388)
Dettes émises	166 102	51	10 656	(10 186)			111 816	(10 152)
Instruments dérivés de change en couverture des risques de taux et change liés aux	7 279	163	335	13	4 365	(76)	2 586	(48)
Prêts et créances	2 619	95	64	35	2 410	(42)		
Titres de dette	1 957	55	12	34	1 955	(34)		
Dépôts	64	-	30	2			76	2
Dettes émises	2 639	13	229	(58)			2 510	(50)
Couverture des portefeuilles couverts en taux	770 706	13 058	24 161	(11 240)	204 827	(8 877)	310 192	(20 063)
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux ⁽¹⁾	769 218	12 963	24 149	(11 292)	203 490	(8 830)	310 192	(20 063)
Prêts et créances	346 924	9 243	162	9 680	203 490	(8 830)		
Dépôts	422 294	3 720	23 987	(20 972)			310 192	(20 063)
Instruments dérivés de change en couverture des risques de taux et change liés aux	1 488	95	12	52	1 337	(47)		
Prêts et créances	1 488	95	12	52	1 337	(47)		
Total couverture de valeur	1 103 455	24 213	36 872	(9 740)	319 568	(21 081)	432 472	(30 651)

⁽¹⁾ Sont inclus dans cette rubrique les notionnels de couverture et les swaps de retournement de la position de taux réduisant la relation de couverture lorsque le sous-jacent existe toujours, pour respectivement 121 183 millions d'euros pour les couvertures de prêts et créances et 103 261 millions d'euros pour les couvertures de dépôts.

Un actif ou un passif ou des ensembles d'actifs et de passifs, peuvent faire l'objet d'une couverture par périodes avec différents instruments financiers dérivés. De même, certaines couvertures sont réalisées par la combinaison de deux instruments dérivés. Dans ces cas, les montants notionnels se cumulent et leur montant total est supérieur au montant couvert. La première situation s'observe plus particulièrement pour les couvertures de portefeuilles et la seconde pour les couvertures de dettes émises.

En ce qui concerne les couvertures de valeur interrompues par rupture du contrat de dérivé, le montant cumulé de réévaluation restant à amortir sur la durée de vie résiduelle des instruments couverts au 31 décembre 2023 s'élève à 1 143 millions d'euros à l'actif et -166 millions d'euros au passif pour les couvertures de portefeuilles d'instruments. Au 31 décembre 2022, ces montants s'élevaient à 1 399 millions d'euros à l'actif et -138 millions d'euros au passif.

Concernant les couvertures d'instruments identifiés, le montant cumulé de réévaluation restant à amortir sur la durée de vie résiduelle des instruments couverts s'élève à 105 millions d'euros à l'actif au 31 décembre 2023. Au 31 décembre 2022, ce montant s'élevait à 111 millions d'euros.

Le montant notionnel de dérivés en couverture de résultats futurs s'élève à 241 125 millions d'euros au 31 décembre 2023. Les variations de valeur cumulées comptabilisées directement en capitaux propres s'élèvent à 189 millions d'euros. Au 31 décembre 2022, le montant notionnel de dérivés de couverture de résultats futurs s'élevait à 213 866 millions d'euros et le montant des variations de valeur cumulées comptabilisées directement en capitaux propres s'élevait à -245 millions d'euros.

Les tableaux suivants présentent la ventilation des montants notionnels des instruments dérivés à usage de couverture par date d'échéance au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 :

En millions d'euros, au 31 décembre 2023	Date d'échéance			
	Inférieure à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Couverture de valeur	328 104	487 495	332 709	1 148 308
Instruments dérivés de taux	323 853	483 325	332 469	1 139 647
Instruments dérivés de change	4 251	4 170	240	8 661
Couverture de résultats futurs	176 330	52 161	12 634	241 125
Instruments dérivés de taux	30 565	28 999	6 570	66 134
Instruments dérivés de change	145 532	22 832	6 062	174 426
Autres instruments dérivés	233	330	2	565
Couverture des investissements nets en devises	2 648	-	-	2 648
Instruments dérivés de change	2 648			2 648

En millions d'euros, au 31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>	Date d'échéance			
	Inférieure à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Couverture de valeur	382 063	430 968	290 424	1 103 455
Instruments dérivés de taux	378 055	426 364	290 270	1 094 689
Instruments dérivés de change	4 008	4 604	154	8 766
Couverture de résultats futurs	142 568	51 041	20 257	213 866
Instruments dérivés de taux	18 178	30 041	11 422	59 641
Instruments dérivés de change	124 223	20 753	8 835	153 811
Autres instruments dérivés	167	247		414
Couverture des investissements nets en devises	1 719	-	-	1 719
Instruments dérivés de change	1 719			1 719

5.C ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES

	31 décembre 2023		31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>	
	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres
En millions d'euros, au				
Titres de dette	50 274	(585)	35 878	(866)
États	23 334	(207)	18 682	(350)
Autres administrations publiques	16 188	(117)	9 921	(197)
Etablissements de crédit	7 388	(248)	3 816	(302)
Autres	3 364	(13)	3 459	(17)
Titres de capitaux propres	2 275	767	2 188	623
Total des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	52 549	182	38 066	(243)

Les titres de dette classés en actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres incluent 109 millions d'euros de titres classés en strate 3 au 31 décembre 2023 (contre 108 millions au 31 décembre 2022) pour lesquels les dépréciations au titre du risque de crédit portées en compte de résultat ont été imputées sur les variations de valeur négatives enregistrées en capitaux propres pour 102 millions d'euros à la même date (contre 100 millions d'euros au 31 décembre 2022).

L'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres a été retenue pour des titres de capitaux propres détenus notamment dans le cadre de partenariats stratégiques et des titres nécessaires à l'exercice de certaines activités.

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe a cédé plusieurs de ces investissements. En conséquence, une plus-value nette d'impôt de 9 millions d'euros a été transférée vers les réserves (contre 267 millions d'euros en 2022).

5.d MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

DISPOSITIF DE VALORISATION

BNP Paribas a retenu pour principe de disposer d'une filière unique et intégrée de production et de contrôle de la valorisation des instruments financiers utilisée à des fins de gestion quotidienne du risque et d'information financière. Ce dispositif se fonde sur une valorisation économique unique, sur laquelle s'appuient les décisions de BNP Paribas et ses stratégies de gestion du risque.

La valeur économique se compose de la valorisation milieu de marché et d'ajustements additionnels de valorisation.

La valorisation milieu de marché est obtenue à partir de données externes ou de techniques de valorisation qui maximisent l'utilisation de paramètres de marché observables. La valorisation milieu de marché est une valeur théorique additive, indépendante du sens de la transaction ou de son impact sur les risques existants au sein du portefeuille et de la nature des contreparties. Elle ne dépend pas non plus de l'aversion d'un intervenant de marché aux risques spécifiques de l'instrument, du marché sur lequel il est négocié, ou de la stratégie de gestion du risque.

Les ajustements de valorisation tiennent compte des incertitudes de valorisation, ainsi que des primes de risques de marché et de crédit afin de refléter les coûts que pourrait induire une opération de sortie sur le marché principal.

En règle générale, la valeur de marché est égale à la valeur économique, sous réserve d'ajustements supplémentaires limités, tels que les ajustements pour risque de crédit propre, spécifiquement requis par les normes IFRS.

Les principaux ajustements de valorisation sont présentés ci-après.

AJUSTEMENTS DE VALORISATION

Les ajustements additionnels de valorisation retenus par BNP Paribas pour déterminer les valeurs de marché sont les suivants :

Ajustement de bid/offer : l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur reflète le coût de sortie marginal d'un « price taker » (client potentiel). Symétriquement, il représente la rémunération exigée par un opérateur au titre du risque à détenir une position ou à devoir la céder à un prix proposé par un autre opérateur.

BNP Paribas considère que la meilleure estimation d'un prix de sortie est le cours acheteur ou le cours vendeur, à moins que plusieurs éléments ne montrent qu'un autre point de cette fourchette est plus représentatif du prix de sortie.

Ajustement lié à l'incertitude sur les paramètres : lorsque l'observation des prix ou des paramètres utilisés par les techniques de valorisation est difficile ou irrégulière, le prix de sortie de l'instrument est incertain. Le degré d'incertitude sur le prix de sortie est mesuré de différentes manières, dont l'analyse de la dispersion des indications de prix disponibles ou l'estimation d'intervalles de valeurs raisonnables de paramètres.

Ajustement lié à l'incertitude de modèle : une incertitude peut survenir lors de l'utilisation de certaines techniques de valorisation, bien que des données observables soient disponibles. C'est le cas lorsque les risques inhérents aux instruments diffèrent de ceux portés par les paramètres observables. Dès lors la technique de valorisation s'appuie sur des hypothèses qui ne peuvent être aisément corroborées.

Ajustement de valeur lié aux coûts futurs de couverture (Future Hedging Costs adjustments – FHC) : cet ajustement s'applique aux positions qui nécessitent une couverture dynamique tout au long de leur durée de vie donnant lieu à des coûts de bid/offer supplémentaires encourus sur les instruments de couverture. La méthodologie de calcul de l'ajustement vise à évaluer ces coûts, notamment en fonction de la fréquence optimale anticipée des adaptations de la couverture.

Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment – CVA) : cet ajustement s'applique aux valorisations et cotations de marché qui ne tiennent pas compte de la qualité de crédit de la contrepartie. Il vise à prendre en compte le fait que la contrepartie puisse faire défaut et que BNP Paribas ne puisse pas recouvrer la totalité de la valeur de marché des transactions.

Lors de la détermination du coût de sortie ou de transfert d'une exposition portant du risque de contrepartie, le marché pertinent à considérer est celui des intermédiaires financiers. Toutefois, la détermination de cet ajustement suppose l'exercice du jugement pour prendre en considération i) la possible absence ou indisponibilité d'information sur les prix sur le marché des intermédiaires financiers, ii) l'influence du cadre réglementaire en matière de risque de contrepartie sur la politique de tarification des intervenants du marché, et iii) l'absence de modèle économique dominant pour la gestion du risque de contrepartie.

Le modèle de valorisation utilisé pour établir l'ajustement de valeur pour risque de contrepartie est fondé sur les mêmes expositions que celles utilisées pour les besoins des calculs réglementaires. Ce modèle s'efforce d'estimer le coût d'une stratégie optimale de gestion du risque en tenant compte des incitations et contraintes implicites aux réglementations en vigueur et à leurs évolutions, de la perception par le marché des probabilités de défaut, ainsi que des paramètres liés au défaut utilisés pour les besoins réglementaires.

Ajustement de valeur pour financement (Funding Valuation Adjustment – FVA) : lorsque des techniques de valorisation sont utilisées pour calculer la valeur de marché, les hypothèses de coût de financement des flux futurs de trésorerie attendus contribuent à la valorisation milieu de marché, notamment à travers l'utilisation de taux d'actualisation appropriés. Ces hypothèses reflètent l'anticipation de la Banque de ce qu'un acteur de marché retiendrait comme conditions effectives de refinancement de l'instrument. Elles tiennent compte, le cas échéant, des termes des contrats de collatéral. En particulier, pour les dérivés non collatéralisés, ou imparfaitement collatéralisés, elles contiennent un ajustement explicite par rapport au taux d'intérêt interbancaire.

Ajustement de valeur pour risque de crédit propre pour les dettes (Own Credit Adjustment – OCA) et pour les dérivés (Debit Valuation Adjustment – DVA) : ces ajustements reflètent l'effet de la qualité de crédit de BNP Paribas sur la valorisation des émissions évaluées en valeur de marché sur option et des instruments financiers dérivés. Ces deux ajustements se fondent sur le profil des expositions passives attendues. Le risque de crédit propre est évalué à partir de l'observation des conditions des émissions de titres de dettes appropriées réalisées par le Groupe sur le marché. L'ajustement de DVA est établi après prise en compte de l'ajustement du coût de financement (FVA).

A ce titre, la valeur comptable des titres de dette en valeur de marché sur option est diminuée de 198 millions d'euros au 31 décembre 2023, à comparer à une diminution de valeur de 160 millions d'euros au 31 décembre 2022, soit une variation de + 38 millions d'euros constatée directement en capitaux propres ne pouvant être reclassés en résultat.

CLASSES D'INSTRUMENTS ET CLASSIFICATION AU SEIN DE LA HIERARCHIE POUR LES ACTIFS ET PASSIFS ÉVALUÉS À LA VALEUR DE MARCHÉ

Comme énoncé dans le résumé des principes comptables (cf. note 1.f.10), les instruments financiers évalués à la valeur de marché sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

En millions d'euros, au	31 décembre 2023											
	Portfeuille de transaction				Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction				Actifs financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portfeuille de titres	171 172	30 482	571	202 225	1 205	1 079	7 125	9 409	44 707	7 095	747	52 549
États	80 933	14 291	10	95 234	225			225	19 919	3 367	48	23 334
Autres titres de dettes	19 776	15 747	439	35 962	327	363	380	1 070	23 218	3 515	207	26 940
Actions et autres titres de capitaux propres	70 463	444	122	71 029	653	716	6 745	8 114	1 570	213	492	2 275
Prêts et opérations de pension	-	224 512	188	224 700	-	913	1 562	2 475	-	-	-	-
Prêts		8 441		8 441		913	1 562	2 475				
Opérations de pension		216 071	188	216 259				-				
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	171 172	254 994	759	426 925	1 205	1 992	8 687	11 884	44 707	7 095	747	52 549
Portfeuille de titres	102 913	1 955	42	104 910	-	-	-	-				
États	69 811	398		70 209				-				
Autres titres de dette	9 670	1 544	41	11 255				-				
Actions et autres titres de capitaux propres	23 432	13	1	23 446				-				
Dépôts et opérations de pension	-	270 854	632	271 486	-	1 973	155	2 128				
Emprunts		4 846		4 846		1 973	155	2 128				
Opérations de pension		266 008	632	266 640				-				
Dettes représentées par un titre (note 5.h)	-	-	-	-	14	60 132	23 617	83 763				
Dettes subordonnées (note 5.h)				-		735		735				
Dettes non subordonnées (note 5.h)				-	14	59 397	23 617	83 028				
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	102 913	272 809	674	376 396	14	62 105	23 772	85 891				

En millions d'euros, au	31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>											
	Portfeuille de transaction				Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction				Actifs financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portfeuille de titres	130 589	25 744	805	157 138	1 643	1 495	5 801	8 939	32 727	4 395	944	38 066
États	59 860	10 136	28	70 024				-	16 785	1 770	127	18 682
Autres titres de dette	16 454	14 695	630	31 779	1 152	500	333	1 985	14 496	2 412	288	17 196
Actions et autres titres de capitaux propres	54 275	913	147	55 335	491	995	5 468	6 954	1 446	213	529	2 188
Prêts et opérations de pension	-	186 170	798	186 968	-	1 274	2 883	4 157	-	-	-	-
Prêts		6 428	5	6 433		1 274	2 883	4 157				
Opérations de pension		179 742	793	180 535				-				
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	130 589	211 914	1 603	344 106	1 643	2 769	8 684	13 096	32 727	4 395	944	38 066
Portfeuille de titres	97 367	1 716	72	99 155	-	-	-	-				
États	57 949	92	16	58 057				-				
Autres titres de dette	13 183	1 581	47	14 811				-				
Actions et autres titres de capitaux propres	26 235	43	9	26 287				-				
Dépôts et opérations de pension	-	230 303	2 048	232 351	-	1 472	253	1 725				
Emprunts		6 952		6 952		1 472	253	1 725				
Opérations de pension		223 351	2 048	225 399				-				
Dettes représentées par un titre (note 5.h)	-	-	-	-	4	46 628	18 946	65 578				
Dettes subordonnées (note 5.h)				-		675		675				
Dettes non subordonnées (note 5.h)				-	4	45 953	18 946	64 903				
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	97 367	232 019	2 120	331 506	4	48 100	19 199	67 303				

Les valeurs de marché des instruments dérivés sont ventilées selon le facteur de risque dominant, à savoir le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de crédit et le risque action. Les instruments dérivés de couverture sont principalement des instruments dérivés de taux d'intérêts.

31 décembre 2023								
En millions d'euros, au	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	734	131 382	1 384	133 500	714	103 334	1 928	105 976
Instruments dérivés de change	18	118 300	776	119 094	16	118 065	45	118 126
Instruments dérivés de crédit		7 663	764	8 427		8 697	1 623	10 320
Instruments dérivés sur actions	15	21 177	2 875	24 067	659	31 222	6 146	38 027
Autres instruments dérivés	586	6 365	40	6 991	607	5 769	67	6 443
Instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)	1 353	284 887	5 839	292 079	1 996	267 087	9 809	278 892
Instruments financiers dérivés de couverture	-	21 692	-	21 692	-	38 011	-	38 011

31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>								
En millions d'euros, au	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	873	147 853	1 396	150 122	503	122 659	2 053	125 215
Instruments dérivés de change	33	133 628	721	134 382	35	129 204	35	129 274
Instruments dérivés de crédit		6 382	912	7 294		6 822	909	7 731
Instruments dérivés sur actions	6 760	13 512	2 330	22 602	9 177	13 290	4 824	27 291
Autres instruments dérivés	1 295	12 158	79	13 532	843	9 629	138	10 610
Instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)	8 961	313 533	5 438	327 932	10 558	281 604	7 959	300 121
Instruments financiers dérivés de couverture	-	25 401	-	25 401	-	40 001	-	40 001

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Au cours de l'exercice 2023, les principaux transferts entre le Niveau 1 et le Niveau 2 sont liés au reclassement de dérivés sur actions listés du Niveau 1 vers le Niveau 2 à la suite de la revue du caractère observable des paramètres de valorisation associés.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX INSTRUMENTS AU SEIN DE CHAQUE NIVEAU DE LA HIERARCHIE

Cette partie présente les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, et les principaux instruments qui s'y rapportent. Sont décrits plus particulièrement les instruments classés en Niveau 3 et les méthodologies de valorisation correspondantes.

Des informations quantitatives sont également fournies sur les paramètres utilisés pour déterminer la valeur de marché des principaux instruments comptabilisés en portefeuille de transaction et les instruments financiers dérivés classés en Niveau 3.

Niveau 1

Ce niveau regroupe l'ensemble des instruments dérivés et des valeurs mobilières qui sont cotés en continu sur des marchés actifs.

Le Niveau 1 comprend notamment les actions et les obligations liquides, les ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options, etc.). Il comprend les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement ainsi que la dette représentative de parts de fonds consolidés détenues par des tiers.

Niveau 2

Les titres classés en Niveau 2 comprennent les titres moins liquides que ceux de Niveau 1. Il s'agit principalement d'obligations d'entreprises, d'obligations d'État, de titres adossés à des prêts hypothécaires (Mortgage Backed Securities – MBS), de parts de fonds et de titres à court terme tels que des certificats de dépôt. Ils sont classés au Niveau 2 notamment lorsque les prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de marché actifs sont régulièrement observables, sans qu'ils soient pour autant directement exécutables. Ces prix sont issus notamment des services de publication de consensus de marché auxquels contribuent les teneurs de marché actifs ainsi que des cours indicatifs produits par des courtiers ou des négociateurs actifs. D'autres sources peuvent être également utilisées, telles que le marché primaire.

Les opérations de pension sont classées principalement au Niveau 2. La classification s'appuie essentiellement sur l'observabilité et la liquidité du marché des pensions en fonction du collatéral sous-jacent et de la maturité de l'opération de pension.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

Les instruments dérivés de Niveau 2 comprennent principalement les instruments suivants :

- les instruments dérivés simples, tels que les swaps de taux d'intérêt, les caps, les floors, les swaptions, les dérivés de crédit, les contrats à terme et les options sur actions, sur cours de change, sur matières premières ;
- les instruments dérivés structurés, dont l'incertitude de modèle est non significative, tels que les options de change exotiques, les dérivés sur actions ou sur fonds à sous-jacents uniques ou multiples, les instruments dérivés de taux d'intérêt exotiques sur courbe unique et les instruments dérivés sur taux d'intérêt structuré.

Les instruments dérivés cités ci-dessus sont classés au Niveau 2 lorsque l'un des éléments suivants peut être démontré et documenté :

- la valeur de marché est déterminée principalement à partir du prix ou de la cotation d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2, au moyen de techniques usuelles d'interpolation ou de démembrement dont les résultats sont régulièrement corroborés par des transactions réelles ;
- la valeur de marché est déterminée à partir d'autres techniques usuelles telles que la réplication ou l'actualisation des flux de trésorerie calibrées par rapport aux prix observables, comportant un risque de modèle limité, et permettant de neutraliser efficacement les risques de l'instrument par la négociation d'instruments de Niveau 1 ou de Niveau 2 ;
- la valeur de marché est déterminée à partir d'une technique de valorisation plus sophistiquée ou interne mais directement vérifiée par la comparaison régulière avec les paramètres de marché externes.

Déterminer si un instrument dérivé de gré à gré est éligible au Niveau 2 relève de l'exercice du jugement. Dans cette appréciation sont considérés l'origine, le degré de transparence et de fiabilité des données externes utilisées, ainsi que le degré d'incertitude associé à l'utilisation de modèles. Les critères de classification du Niveau 2 impliquent donc de multiples axes d'analyse au sein d'une « zone observable » dont les limites sont établies en fonction d'une liste prédéfinie de catégories de produits et d'un ensemble de sous-jacents et de bandes de maturité. Ces critères sont régulièrement revus et actualisés, de même que les ajustements de valorisation associés, afin que la politique d'ajustements de valorisation et le classement par niveau restent cohérents.

Niveau 3

Les titres de Niveau 3 comprennent principalement les parts de fonds et les actions non cotées mesurées en valeur de marché par résultat ou par capitaux propres.

Les titres non cotés sont systématiquement classés en Niveau 3, à l'exception des OPCVM à valeur liquidative quotidienne qui sont classés en Niveau 1 dans la hiérarchie des valorisations.

Les actions et autres titres à revenu variable non cotés de Niveau 3 sont évalués en utilisant l'une des méthodes suivantes : quote-part d'actif net réévalué, multiples de sociétés équivalentes, actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société, approche multicritères.

Opérations de pension principalement à long terme ou structurées, sur les obligations d'entreprises et les ABS : l'évaluation de ces transactions nécessite de recourir à des méthodologies internes compte tenu de leurs spécificités, du manque d'activité et de l'indisponibilité de l'information sur le prix de marché des pensions à long terme. Les courbes utilisées dans la valorisation sont corroborées par les prix de transactions récentes et les indications de prix obtenues. Les ajustements de valorisation apportés à ces expositions sont fonction du degré d'incertitude inhérent aux choix de modélisation et au volume de données disponibles.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés simples sont classés au Niveau 3 lorsque l'exposition est au-delà de la zone observable des courbes de taux ou des surfaces de volatilité, ou lorsqu'elle porte sur des instruments ou des marchés moins liquides tels que ceux des taux d'intérêt des marchés émergents ou ceux des tranches sur les anciennes séries d'indices de crédit. Les principaux instruments sont :

- **Instruments dérivés de taux d'intérêt** : les expositions sont constituées principalement de swaps dans des devises peu liquides. La classification résulte également du niveau de liquidité plus faible sur certaines maturités, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. La technique de valorisation est courante et emploie des paramètres de marché externes et des techniques d'extrapolation.
- **Instruments dérivés de crédit (CDS)** : il s'agit principalement de CDS dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable et, dans une moindre mesure, de CDS sur des émetteurs non liquides ou en difficulté et sur indices de prêts. La classification résulte du manque de liquidité, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. Les expositions de Niveau 3 comprennent également les CDS et les Total Return Swaps sur actifs titrisés. Elles sont valorisées à partir des mêmes techniques de modélisation que les obligations sous-jacentes, en prenant en considération la base cash contre synthétique et la prime de risque spécifique.
- **Instruments dérivés sur actions** : l'essentiel de l'exposition est constituée de contrats à terme et de produits indexés sur la volatilité, de maturité longue, et de produits sur des marchés optionnels peu profonds. La détermination des courbes à terme et des surfaces de volatilité dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable est effectuée à l'aide de techniques d'extrapolation. Toutefois, en l'absence de données de marché pour alimenter le modèle, la détermination de la volatilité ou des cours à terme se fonde généralement sur des valeurs de substitution ou sur l'analyse historique.
De même, les transactions longues sur paniers d'actions sont également classées en Niveau 3 du fait de l'absence d'observabilité de la corrélation action sur les maturités longues.

Ces dérivés simples font l'objet d'ajustements de valorisation au titre de l'incertitude sur la liquidité, selon la nature des sous-jacents et les bandes de maturité concernées.

Les instruments dérivés structurés classés au Niveau 3 sont principalement constitués de produits hybrides (hybrides taux-change et hybrides actions), de produits de corrélation de crédit, de produits sensibles aux remboursements anticipés, de certaines options sur panier d'actions, et d'options sur taux d'intérêt. Les principales expositions, techniques de valorisation liées et sources d'incertitude associées sont les suivantes :

- **les options de taux structurés** sont classées en Niveau 3 lorsqu'elles impliquent des devises pour lesquelles les observations disponibles sont insuffisantes ou lorsqu'elles comprennent une option quanto dont le calcul du pay-off est déterminé avec un taux de change à maturité fixe (à l'exception des principales devises). Les instruments dérivés structurés long terme sont également classés en Niveau 3.
- **les instruments dérivés hybrides taux-change** sont constitués essentiellement d'une famille spécifique de produits appelée Power Reverse Dual Currency (PRDC) lorsque l'incertitude de valorisation est matérielle. La valorisation de certains PRDCs nécessite une modélisation complexe du double comportement des cours de change et des taux d'intérêt, qui sont classés en Niveau 3. Elle est particulièrement sensible aux corrélations non observables entre taux et change, et corroborée par des transactions récentes et les prix des consensus de marché.
- **les swaps de titrisation** sont composés principalement de swaps à taux fixe, de swaps de devises ou de basis swaps dont le notionnel est indexé sur le comportement en termes de remboursements anticipés de certains portefeuilles sous-jacents. L'estimation du profil d'amortissement des swaps de titrisation est corroborée par des estimations statistiques fondées sur des données historiques externes.
- **les options sur volatilité à terme** sont des produits dont le pay-off est indexé sur la variabilité future d'indices de taux tels que les swaps de volatilité. Ces produits comportent un risque de modèle important dans la mesure où il est difficile de déduire les paramètres de volatilité à terme à partir d'instruments négociés sur le marché. Les ajustements de valorisation sont calibrés pour tenir compte de l'incertitude inhérente au produit, et de la fourchette d'incertitude des données du consensus externe.
- **les instruments dérivés sur l'inflation** classés au Niveau 3 correspondent principalement aux swaps sur les indices inflation qui ne sont pas associés à un marché liquide d'obligations indexées, à des options sur indices sur l'inflation et d'autres formes d'indices sur l'inflation comprenant une optionalité. Les techniques de valorisation utilisées pour les instruments dérivés sur l'inflation sont principalement des modèles de marché courants. Des techniques fondées sur des valeurs de substitution sont utilisées pour quelques expositions limitées. Bien que la valorisation soit corroborée chaque mois au travers de consensus de marché, les produits sont classés au Niveau 3 en raison de leur manque de liquidité et d'incertitudes inhérentes au calibrage.
- la valorisation des **CDOs de tranches « sur mesure » (bespoke CDOs)** nécessite des paramètres de corrélation sur les événements de défaut lorsque l'incertitude de valorisation est matérielle. Ces informations sont déduites de données issues de marchés actifs de tranches d'indices à l'aide d'un modèle interne de projection qui met en œuvre des techniques internes d'extrapolation et d'interpolation. Les CDOs multi-géographies nécessitent une hypothèse de corrélation supplémentaire. Enfin, le modèle de CDO bespoke implique également des hypothèses et des paramètres internes liés à la dynamique du facteur de recouvrement. La modélisation des CDOs est calibrée sur le marché observable des tranches sur indices, et fait régulièrement l'objet d'une comparaison avec les consensus de marché sur les paniers standards de sous-jacents. Les incertitudes sont liées aux techniques de projection, d'évaluation de la corrélation entre géographies, de modélisation des recouvrements et des paramètres associés.
- **les paniers « N to Default »** représentent un autre type de produit de corrélation de crédit, modélisés à travers la méthode usuelle des copules. Les principaux paramètres nécessaires sont les corrélations par paires entre les composantes du panier qui peuvent être observées dans les données du consensus et les données transactionnelles. Les paniers linéaires sont toutefois considérés comme observables.
- **les produits de corrélation actions et hybrides actions** sont des instruments dont le pay-off dépend du comportement relatif d'actions ou indices d'un panier de sorte que la valorisation est sensible à la corrélation entre les composantes du panier. Des versions hybrides de ces instruments portent sur des paniers qui contiennent à la fois des actions et d'autres instruments sous-jacents tels que des indices de matières premières ou bien un taux de change. La plupart des corrélations entre instruments ne sont pas actives, seul un sous-ensemble de la matrice de corrélation actions-indice est régulièrement observable et négocié. Par conséquent, la classification en Niveau 3 dépend de la composition du panier, de sa maturité, et de la nature hybride du produit. Les paramètres de corrélation sont déterminés à partir d'un modèle interne fondé sur des estimations historiques et d'autres facteurs d'ajustement, corroborés par référence à des opérations récentes ou à des données externes. Pour l'essentiel, la matrice de corrélation est fournie par les services de consensus, et lorsqu'une corrélation entre deux sous-jacents n'est pas disponible, elle peut être obtenue par des techniques d'extrapolation ou des techniques fondées sur des valeurs de substitution.

Ces instruments dérivés structurés font l'objet d'ajustements de valorisation pour couvrir les incertitudes relatives à la liquidité, aux paramètres et au risque de modèle.

Ajustements de valorisation (CVA, DVA et FVA)

Les ajustements de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et pour risque de crédit propre (DVA) et l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) sont considérés comme composantes non observables du dispositif de valorisation et par conséquent classés en Niveau 3. Ceci n'interfère pas, dans le cas général, dans la classification des transactions individuelles au sein de la hiérarchie. Toutefois, un dispositif spécifique permet d'identifier les transactions individuelles pour lesquelles la contribution marginale de ces ajustements, et l'incertitude associée, est significative et justifie de classer ces transactions en Niveau 3.

Le tableau ci-après fournit un intervalle de valeurs des principales données non observables utilisées pour la valorisation des instruments financiers de Niveau 3. Ces fourchettes correspondent à une série de sous-jacents différents et n'ont de sens que dans le contexte de la technique de valorisation mise en œuvre par BNP Paribas. Les moyennes pondérées, le cas échéant, sont fondées sur les valeurs de marché, les valeurs nominales ou les sensibilités.

Les principaux paramètres non observables utilisés pour valoriser les dettes émises de Niveau 3 sont équivalents à ceux de leur dérivé de couverture économique. Les informations sur ces dérivés, présentées dans ce tableau, s'appliquent également à ces dettes.

Classes d'instruments	Évaluation au bilan (en millions d'euros)		Principaux types de produits composant le Niveau 3 au sein de la classe de risque	Technique de valorisation utilisée pour les types de produits considérés	Principales données non observables pour les types de produits considérés	Intervalle de données non observables au sein des produits de Niveau 3 considérés	Moyenne pondérée
	Actif	Passif					
Opérations de pension	188	632	Opérations de pension à long terme	Techniques utilisant des valeurs de substitution, fondées en particulier sur la base de financement d'un pool d'obligations de référence négocié activement et représentatif des pensions livrées sous-jacentes.	Spread des opérations de pension à long terme sur les obligations privées (haut rendement, investment grade) et sur les ABSs	0 pb à 152 pb	30 pb (a)
			Instruments dérivés hybrides change / taux	Modèle de valorisation des options hybrides taux de change / taux d'intérêt	Corrélation entre taux de change et taux d'intérêt. Parités principales : EUR/JPY, USD/JPY, AUD/JPY	-16 % à 52 %	8 % (a)
			Instruments dérivés mêlant taux d'inflation et taux d'intérêt	Modèle de valorisation des options hybrides inflation / taux d'intérêt	Corrélation entre taux d'intérêt et taux d'inflation principalement en Europe	10 % à 32 %	29%
Instruments dérivés de taux	1 384	1 928	Floors et caps sur le taux d'inflation ou sur l'inflation cumulée (ex. : planchers de remboursement), essentiellement sur l'inflation européenne et française	Modèle de valorisation des produits d'inflation	Volatilité de l'inflation cumulée	1,3 % à 11,7 %	(b)
			Produits de volatilité à terme tels que les swaps de volatilité, principalement en euro	Modèle de valorisation des options sur taux d'intérêt	Volatilité du taux d'inflation en glissement annuel	0,5 % à 2,8 %	(b)
			Swaps de titrisation (balance guaranteed) comprenant swaps à taux fixe, basis swaps ou swaps de devises dont le notionnel est indexé sur le comportement de remboursement anticipé d'actifs sous-jacents principalement européens	Modélisation des remboursements anticipés Actualisation des flux de trésorerie attendus	Volatilité à terme des taux d'intérêt	0,5 % à 1 %	(b)
			CDOs et tranches d'indices sur des indices inactifs	Technique de projection de la corrélation et de modélisation du recouvrement	Taux constants de remboursements anticipés	0 % à 18 %	2 % (a)
Instruments dérivés de crédit	764	1 623	Paniers N to Default	Modèle de défaillance sur crédit	Corbe de corrélation spécifique du portefeuille sous-jacent du CDO	29 % à 99 %	(b)
			Instruments dérivés de crédit sur un émetteur de référence peu liquide (autre que CDS sur actifs de titrisation et CDS sur indices de prêts)	Démembrement, extrapolation et interpolation	Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	0 % à 25 %	(b)
					Corrélation des défaillances	48 % à 84 %	49 % (a)
Instruments dérivés sur actions	2 875	6 146	Instruments dérivés simples et complexes sur les paniers multi-sous-jacents d'actions	Différents modèles d'options sur volatilité	Spreads CDS au-delà de la limite d'observation (10 ans)	N/A	99 pb
					Corbes CDS non liquides (sur les principales échéances)	3 bp à 2 824 bp (1)	76 bp (c)
					Volatilité non observable des actions	0 % à 122 % (2)	30 % (d)
				Corrélation non observable des actions	15 % à 98 %	50 % (c)	

(1) Le haut de la fourchette est lié à des émetteurs des secteurs de la construction, de la distribution, de la consommation, et des services qui représentent une part négligeable du bilan (CDSs avec des sous-jacents non liquides).

(2) Le haut de la fourchette est lié à 7 actions qui représentent une part négligeable du bilan sur les options avec des sous-jacents actions. Si l'on incluait ces données, le haut de la fourchette serait à environ 196 %.

(a) Pondérations fondées sur l'axe de risque pertinent au niveau du portefeuille

(b) Pas de pondération dans la mesure où aucune sensibilité explicite n'a été attribuée à ces données

(c) La pondération n'est pas fondée sur le risque, mais sur une méthodologie alternative en rapport avec les instruments de Niveau 3 (valeur actuelle ou notionnel)

(d) Calcul de moyenne simple

TABLEAU DE VARIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

Pour les instruments financiers de Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus au cours pour l'exercice 2023 :

En millions d'euros	Actifs financiers				Passifs financiers		
	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres	TOTAL	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	TOTAL
Situation au 31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>	7 041	8 684	944	16 669	(10 079)	(19 199)	(29 278)
Achats	812	1 442	154	2 408			-
Emissions				-		(5 229)	(5 229)
Ventes	(903)	(1 791)	(162)	(2 856)	(54)		(54)
Règlements ⁽¹⁾	(3 019)	(98)	(66)	(3 183)	(3 323)	1 355	(1 968)
Transferts vers le Niveau 3	2 797	36		2 833	(1 799)	(359)	(2 158)
Transferts hors du Niveau 3	(3 347)		(90)	(3 437)	2 527	429	2 956
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	981	486	(1)	1 466	(3 421)	(757)	(4 178)
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	2 233	(5)		2 228	5 669	(12)	5 657
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres							
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	3	(67)	(18)	(82)	(3)		(3)
- Variations d'actifs et passifs comptabilisées en capitaux propres			(14)	(14)			-
Situation au 31 décembre 2023	6 598	8 687	747	16 032	(10 483)	(23 772)	(34 255)

⁽¹⁾ Comprend, pour les actifs, les remboursements de principal, les règlements des intérêts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est positive et, pour les passifs, les remboursements d'emprunts, les intérêts versés sur emprunts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est négative.

Les transferts hors du Niveau 3 des dérivés incluent essentiellement l'actualisation de l'horizon d'observabilité de certaines courbes de taux d'intérêt et de paramètres de marché sur les opérations de pension et de crédit mais également l'effet de dérivés devenant uniquement ou essentiellement sensibles à des paramètres observables du fait de la réduction de leur durée de vie.

Les transferts vers le Niveau 3 des instruments en valeur de marché reflètent l'effet de l'actualisation régulière des zones d'observabilité.

Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Les instruments financiers de Niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments.

SENSIBILITE DE LA VALEUR DE MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3 AUX CHANGEMENTS D'HYPOTHESES RAISONNABLEMENT POSSIBLES

Le tableau ci-après fournit une présentation synthétique des actifs et passifs financiers classés au Niveau 3 pour lesquels des changements d'hypothèses concernant une ou plusieurs données non observables entraîneraient une variation significative de la valeur de marché.

Ces montants visent à illustrer l'intervalle d'incertitude inhérente au recours au jugement mis en œuvre dans l'estimation des paramètres de Niveau 3, ou dans le choix des techniques de valorisation. Ils reflètent les incertitudes de valorisation qui prévalent à la date d'évaluation, et bien que celles-ci résultent pour l'essentiel des sensibilités du portefeuille en date d'évaluation, elles ne permettent pas de prévoir ou de déduire les variations futures de la valeur de marché, pas plus qu'elles ne représentent l'effet de conditions de marché extrêmes sur la valeur du portefeuille.

Pour estimer les sensibilités, BNP Paribas a soit valorisé les instruments financiers en utilisant des paramètres raisonnablement possibles, soit appliqué des hypothèses fondées sur sa politique d'ajustements de valorisation.

Par simplification, la sensibilité de la valeur des titres (hors positions de titrisation) est mesurée par une variation uniforme de 1 % du cours. Des variations plus spécifiques ont été calibrées pour chacune des classes d'expositions titrisées de Niveau 3, en fonction des intervalles de paramètres non observables envisagés.

Pour l'exposition aux instruments dérivés, la sensibilité est mesurée à travers l'ajustement de valorisation pour risque de contrepartie (CVA), l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) et la part des ajustements de valorisation liés aux incertitudes sur les paramètres et les modèles relative aux instruments de Niveau 3.

Dans le cas de l'ajustement de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et de l'ajustement explicite du coût de financement (FVA), l'incertitude a été calibrée selon les modalités d'établissement des ajustements prudents de valorisation décrits dans le standard technique « Prudent Valuation » de l'Autorité bancaire européenne. Pour les autres ajustements de valorisation, deux scénarios ont été envisagés : un scénario favorable dans lequel tout ou partie de l'ajustement de valorisation ne serait pas pris en compte par les intervenants de marché, et un scénario défavorable dans lequel les intervenants de marché exigeraient le double des ajustements envisagés par BNP Paribas pour effectuer une transaction.

En millions d'euros, au	31 décembre 2023		31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>	
	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres
Titres de dette	+/-6	+/-2	+/-8	+/-3
Actions et autres titres de capitaux propres	+/-68	+/-5	+/-56	+/-5
Prêts et pensions	+/-20		+/-42	
Instruments financiers dérivés	+/-586		+/-576	
<i>Instruments dérivés de taux et de change</i>	+/-218		+/-227	
<i>Instruments dérivés de crédit</i>	+/-94		+/-98	
<i>Instruments dérivés sur actions</i>	+/-271		+/-245	
<i>Autres instruments dérivés</i>	+/-3		+/-6	
Sensibilité des instruments financiers du Niveau 3	+/-680	+/-7	+/-682	+/-8

MARGE DIFFEREE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISES AVEC DES TECHNIQUES DEVELOPPEES PAR L'ENTREPRISE ET FONDEES SUR DES PARAMETRES POUR PARTIE NON OBSERVABLES SUR LES MARCHES ACTIFS

La marge différée (« Day One Profit ») concerne principalement le périmètre des instruments financiers de Niveau 3, et plus marginalement certains instruments financiers de Niveau 2 dont les ajustements de valorisation liés à l'incertitude sur les paramètres ou les modèles sont non négligeables au regard de la marge initiale.

La marge différée est déterminée après constitution des ajustements de valorisation pour incertitude tels que décrits précédemment, et reprise en résultat sur la durée anticipée d'observabilité des paramètres. Le montant non encore amorti est inscrit au bilan dans la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat », en déduction de la valeur de marché des opérations concernées.

En millions d'euros	Marge différée au 31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>	Marge différée sur les transactions de la période	Marge comptabilisée en résultat de la période	Marge différée au 31 décembre 2023
Instruments dérivés de taux et de change	194	113	(140)	167
Instruments dérivés de crédit	174	175	(124)	225
Instruments dérivés sur actions	426	166	(211)	381
Autres instruments	10	140	(139)	11
Instruments financiers	804	594	(614)	784

5.e ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI

- Détail des prêts et créances par type de produit

En millions d'euros, au	31 décembre 2023			31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 3.g)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 3.g)	Valeur nette comptable
Prêts et créances sur les établissements de crédit	24 434	(99)	24 335	32 716	(100)	32 616
Comptes à vue	7 252	(6)	7 246	11 000	(8)	10 992
Prêts ⁽¹⁾	12 267	(93)	12 174	15 767	(92)	15 675
Opérations de pension	4 915		4 915	5 949		5 949
Prêts et créances envers la clientèle	876 712	(17 512)	859 200	875 301	(18 281)	857 020
Comptes ordinaires débiteurs	46 733	(2 752)	43 981	42 963	(2 844)	40 119
Prêts consentis à la clientèle	780 638	(13 593)	767 045	788 971	(14 354)	774 617
Opérations de location-financement	48 842	(1 167)	47 675	42 574	(1 083)	41 491
Opérations de pension	499		499	793		793
Total prêts et créances au coût amorti	901 146	(17 611)	883 535	908 017	(18 381)	889 636

⁽¹⁾ Les prêts consentis aux établissements de crédit incluent les dépôts à terme auprès des banques centrales.

Echéancier des opérations de location-financement :

En millions d'euros, au	31 décembre 2023	31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
Investissement brut	53 562	45 602
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	15 771	13 278
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	32 539	28 068
<i>A recevoir au-delà de 5 ans</i>	5 252	4 256
Produits financiers non acquis	(4 720)	(3 028)
Investissement net avant dépréciation	48 842	42 574
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	14 057	12 176
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	29 999	26 396
<i>A recevoir au-delà de 5 ans</i>	4 786	4 002
Dépréciations	(1 167)	(1 083)
Investissement net après dépréciation	47 675	41 491

- **Détail des titres de dette par catégorie d'émetteur**

En millions d'euros, au	31 décembre 2023			31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 3.g)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 3.g)	Valeur nette comptable
États	62 659	(11)	62 648	59 961	(23)	59 938
Autres administrations publiques	16 288	(2)	16 286	15 686	(2)	15 684
Etablissements de crédit	10 318	(2)	10 316	9 062	(2)	9 060
Autres	32 000	(89)	31 911	29 435	(103)	29 332
Total titres de dette au coût amorti	121 265	(104)	121 161	114 144	(130)	114 014

- **Détail des actifs financiers au coût amorti par strate**

En millions d'euros, au	31 décembre 2023			31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 3.g)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 3.g)	Valeur nette comptable
Prêts et créances sur les établissements de crédit	24 434	(99)	24 335	32 716	(100)	32 616
Strate 1	23 673	(19)	23 654	32 439	(11)	32 428
Strate 2	679	(13)	666	191	(10)	181
Strate 3	82	(67)	15	86	(79)	7
Prêts et créances envers la clientèle	876 712	(17 512)	859 200	875 301	(18 281)	857 020
Strate 1	777 190	(1 906)	775 284	761 930	(1 998)	759 932
Strate 2	74 214	(2 399)	71 815	88 095	(2 839)	85 256
Strate 3	25 308	(13 207)	12 101	25 276	(13 444)	11 832
Titres de dette	121 265	(104)	121 161	114 144	(130)	114 014
Strate 1	120 991	(12)	120 979	113 602	(27)	113 575
Strate 2	94	(5)	89	387	(10)	377
Strate 3	180	(87)	93	155	(93)	62
Total actifs financiers au coût amorti	1 022 411	(17 715)	1 004 696	1 022 161	(18 511)	1 003 650

5.f ENCOURS DEPRECIÉS (STRATE 3)

Les tableaux suivants présentent la valeur nette comptable des encours dépréciés d'actifs financiers au coût amorti et d'engagements de financement et de garantie, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces encours.

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des encours couverts.

En millions d'euros, au	31 décembre 2023			
	Encours dépréciés (Strate 3)			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 5.e)	82	(67)	15	
Prêts et créances envers la clientèle (note 5.e)	25 308	(13 207)	12 101	7 720
Titres de dette au coût amorti (note 5.e)	180	(87)	93	
Total des encours au coût amorti dépréciés (strate 3)	25 570	(13 361)	12 209	7 720
Engagements de financement donnés	889	(96)	793	263
Engagements de garantie financière donnés	769	(218)	551	135
Total des engagements dépréciés hors-bilan (strate 3)	1 658	(314)	1 344	398

En millions d'euros, au	31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>			
	Encours dépréciés (Strate 3)			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 5.e)	86	(79)	7	1
Prêts et créances envers la clientèle (note 5.e)	25 276	(13 444)	11 832	7 651
Titres de dette au coût amorti (note 5.e)	155	(93)	62	14
Total des encours au coût amorti dépréciés (strate 3)	25 517	(13 616)	11 901	7 666
Engagements de financement donnés	898	(73)	825	198
Engagements de garantie financière donnés	820	(243)	577	135
Total des engagements dépréciés hors-bilan (strate 3)	1 718	(316)	1 402	333

Le tableau ci-après fournit les données relatives aux variations d'encours bruts de la strate 3 (EU CR2) :

Valeur brute En millions d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
Encours dépréciés (Strate 3) en début de période	25 517	28 165
Passage en strate 3	8 632	6 125
Retour en strate 1 ou strate 2	(2 166)	(1 672)
Passage en pertes	(3 769)	(4 827)
Autres variations	(2 644)	(2 274)
Encours dépréciés (Strate 3) en fin de période	25 570	25 517

5.g DETTES AU COUT AMORTI ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

En millions d'euros, au	31 décembre 2023	31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
Dettes envers les établissements de crédit	95 175	124 718
Comptes à vue	10 770	12 538
Emprunts interbancaires ⁽¹⁾	54 825	104 135
Opérations de pension	29 580	8 045
Dettes envers la clientèle	988 549	1 008 056
Comptes ordinaires créditeurs	542 133	592 269
Comptes d'épargne	152 636	162 354
Comptes à terme et assimilés	292 491	253 210
Opérations de pension	1 289	223

⁽¹⁾Les emprunts interbancaires incluent les emprunts à terme auprès des banques centrales, dont 18 milliards d'euros de TLTRO III au 31 décembre 2023 contre 67 milliards d'euros de TLTRO III au 31 décembre 2022 (cf. note 3.a Marge d'intérêts).

5.h DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNEES

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et en valeur de marché par résultat sur option.

- **Dettes comptabilisées en valeur de marché par résultat (note 5.a)**

Emetteur / Date d'émission	Devise	Montant en devise à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Réinitialisation du taux d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons ⁽¹⁾	31 décembre 2023	31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
En millions d'euros, au								
Dettes représentées par un titre							83 028	64 902
Dettes subordonnées							735	676
- Dettes subordonnées remboursables			(2)				18	16
- Dettes subordonnées perpétuelles							717	660
BNP Paribas Fortis déc-07 ⁽³⁾	EUR	3 000	déc.-14	Euribor 3 mois + 200 pb		A	717	660

⁽¹⁾ Conditions suspensives de versement des coupons

A Le paiement des coupons est interrompu en cas d'insuffisance de fonds propres de l'émetteur ou d'insolvabilité des garants ou lorsque le dividende déclaré sur les actions Ageas est inférieur à un certain seuil.

⁽²⁾ Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, les dettes subordonnées remboursables peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées. Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du Groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

⁽³⁾ Emission par BNP Paribas Fortis (anciennement Fortis Banque) en décembre 2007 de Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities (CASHES). Les CASHES ont une durée indéterminée mais peuvent être échangés en actions Ageas (anciennement Fortis SA/NV) au prix unitaire de 239,40 euros à la seule discrétion du détenteur. Néanmoins, à compter du 19 décembre 2014, les CASHES seront automatiquement échangés en actions Ageas si leur prix est égal ou supérieur à 359,10 euros pendant vingt séances de bourse consécutives. Le principal de ces titres ne sera jamais remboursé en espèces. Le seul recours dont disposent les titulaires des CASHES est limité aux actions Ageas détenues par BNP Paribas Fortis et nanties au profit de ces titulaires. Ageas et BNP Paribas Fortis ont conclu un contrat de Relative Performance Note (RPN) dont la valeur varie contractuellement de telle sorte qu'elle neutralise l'impact sur BNP Paribas Fortis des différences relatives des variations de valeur des CASHES et des variations de valeur des actions Ageas. Depuis le 1^{er} janvier 2022, la dette n'est plus admise dans les fonds propres prudentiels.

- Dettes comptabilisées au coût amorti**

Emetteur / Date d'émission	Devise	Montant en devise à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Réinitialisation du taux d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons ⁽¹⁾	31 décembre 2023	31 décembre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9
En millions d'euros, au								
Dettes représentées par un titre							191 482	155 359
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission							75 743	58 342
Titres de créances négociables							75 743	58 342
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission							115 739	97 017
Titres de créances négociables							30 592	18 503
Emissions obligataires							85 147	78 514
Dettes subordonnées							24 743	24 160
- Dettes subordonnées remboursables ⁽²⁾							21 662	22 419
- Titres subordonnés perpétuels							2 852	1 509
BNP SA oct-85 ⁽⁵⁾	EUR	305	-	TMO - 0,25%	-	B	254	254
BNP SA sept-86 ⁽⁵⁾	USD	500	-	Libor 6 mois + 0,075%	-	C	248	255
BNP Paribas Cardif nov-14	EUR	1 000	nov.-25	4,032%	Euribor 3 mois + 393 pb	D	998	1 000
BNP Paribas SA août-23 ⁽⁶⁾	USD	1 500	août-28	8,500%	CMT + 4,354%	E	1 352	-
- Titres participatifs							225	225
BNP Paribas SA juil-84 ⁽³⁾⁽⁵⁾	EUR	337	-	⁽⁴⁾	-		219	219
Autres							6	6
- Frais et commissions, dettes rattachées							4	7

⁽¹⁾ Conditions suspensives de versement des coupons

- B Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende.
- C Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à la distribution d'un dividende, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende. La Banque a la faculté de reprendre le paiement des arriérés d'intérêts, même en l'absence de distribution d'un dividende.
- D Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf en cas d'événements d'insuffisance réglementaire, en accord avec le régulateur, ou en cas de cessation de paiement. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise des versements de coupons, ou si ces événements se produisent en premier, au remboursement de l'émission ou à la liquidation de l'émetteur.
- E Le paiement des intérêts est effectué de manière discrétionnaire et peut être entièrement ou partiellement annulé sur notification du régulateur sur la base de son évaluation de la situation financière et de solvabilité de l'émetteur. Les montants des intérêts sur les obligations ne seront pas cumulatifs à la reprise des versements de coupons.

⁽²⁾ Cf. renvoi relatif aux « Dettes comptabilisées en valeur de marché par résultat ».

⁽³⁾ Les titres participatifs émis par BNP Paribas SA peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Le nombre de titres en circulation est de 1 434 092. A compter du 31 décembre 2023, ces titres ne sont plus reconnus en fonds propres prudentiels.

⁽⁴⁾ En fonction du résultat net encadré par un minimum de 85 % du TMO et un maximum de 130 % du TMO.

⁽⁵⁾ A compter du 31 décembre 2023, ces titres ne sont plus reconnus en fonds propres prudentiels.

⁽⁶⁾ Les instruments émis par BNP Paribas SA en août 2023 sont des titres convertibles contingents enregistrés comptablement en dettes mais sont reconnus en fonds propres additionnels de catégorie 1 (cf 1.f.8).

5.i IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

En millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
Impôts courants	2 942	1 685
Impôts différés	3 614	4 247
Actifs d'impôts courants et différés	6 556	5 932
Impôts courants	2 725	2 042
Impôts différés	1 096	937
Passifs d'impôts courants et différés	3 821	2 979

Variation des impôts différés par nature au cours de la période :

En millions d'euros	31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>	Variations comptabilisées en résultat	Variations comptabilisées en capitaux propres pouvant être reclassés en résultat	Variations comptabilisées en capitaux propres ne pouvant être reclassés en résultat	Variations de périmètre, des parités monétaires et divers	31 décembre 2023
Instruments financiers	(1 559)	(49)	(476)	(46)	63	(2 067)
Provisions pour engagements sociaux	754	136		53	(46)	897
Réserve latente de location-financement	(577)	(24)			2	(599)
Provisions pour risque de crédit	2 632	(285)			5	2 352
Déficits fiscaux reportables	564	184			(16)	732
Autres éléments	1 496	(280)	(15)	5	(3)	1 203
Total impôts différés nets	3 310	(318)	(491)	12	5	2 518
Impôts différés actifs	4 247					3 614
Impôts différés passifs	(937)					(1 096)

Afin de déterminer le montant des déficits fiscaux reportables activés, le Groupe procède chaque année à une étude spécifique pour chaque entité concernée, tenant compte du régime fiscal applicable – et notamment des éventuelles règles de péremption – ainsi que d'une projection réaliste des revenus et des charges conforme au plan de développement de leur activité.

Les impôts différés actifs sur déficits fiscaux reportables concernent principalement BNP Paribas Fortis pour 132 millions d'euros au 31 décembre 2023, dont la période prévisionnelle de recouvrabilité est de 2 ans (ce déficit est reportable sans limitation de durée).

Les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 541 millions d'euros au 31 décembre 2023 (dont 491 millions d'euros de déficits fiscaux reportables) contre 1 585 millions d'euros au 31 décembre 2022 (dont 1 331 millions d'euros de déficits fiscaux reportables), montant retraité selon IFRS 17 et 9.

5.j COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	119 187	156 077
Comptes d'encaissement	773	282
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	5 400	6 839
Autres débiteurs et actifs divers	45 398	45 345
Total des comptes de régularisation et actifs divers	170 758	208 543
Dépôts de garantie reçus	87 612	124 055
Comptes d'encaissement	3 124	2 907
Charges à payer et produits constatés d'avance	8 265	10 849
Passifs de location	3 058	3 075
Autres créditeurs et passifs divers	41 614	44 124
Total des comptes de régularisation et passifs divers	143 673	185 010

5.k PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN EQUIVALENCE

Les informations financières cumulées relatives aux coentreprises et entreprises associées sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	Exercice 2023			31 décembre 2023	Exercice 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>			31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
	Quote-part du résultat net	Quote-part des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote-part du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence	Quote-part du résultat net	Quote-part des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote-part du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence
Coentreprises	(49)	(64)	(113)	1 784	19	-	19	1 445
Entreprises associées ⁽¹⁾	642	16	658	4 967	636	53	689	4 628
Total sociétés mises en équivalence	593	(48)	545	6 751	655	53	708	6 073

⁽¹⁾Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif.

La valeur au bilan de la quote-part de mise en équivalence des principales coentreprises et entreprises associées du Groupe BNP Paribas est présentée ci-dessous :

En millions d'euros	Pays d'immatriculation	Activité	% d'intérêt	31 décembre 2023	31 décembre 2022
					retraité selon IFRS 17 et 9
Coentreprises					
Union de Creditos Inmobiliarios	Espagne	Prêts hypothécaires	50%	256	327
BoB Cardif Life Insurance	Chine	Assurance Vie	50%	240	232
Genius Auto Finance Co Ltd	Chine	Crédits spécialisés	25%	290	195
Pinnacle Pet Holding Ltd	Royaume-Uni	Assurance	25%	393	181
Entreprises associées					
AG Insurance	Belgique	Assurance	25%	462	416
Banque de Nankin	Chine	Banque de détail	14%	2 813	2 757
Allfunds Group Plc	Royaume-Uni	Services financiers	12%	312	318

5.1 IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

En millions d'euros	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Immeubles de placement	785	(299)	486	827	(298)	529
Terrains et constructions	11 317	(4 633)	6 684	11 507	(4 704)	6 803
Equipement, Mobilier, Installations	7 007	(5 321)	1 686	7 177	(5 400)	1 777
Biens mobiliers donnés en location	45 720	(10 567)	35 153	38 817	(10 658)	28 159
Autres immobilisations corporelles	2 338	(1 125)	1 213	2 318	(1 118)	1 200
Immobilisations corporelles	66 382	(21 646)	44 736	59 819	(21 880)	37 939
<i>Dont droits d'utilisation</i>	5 978	(3 322)	2 656	6 000	(3 294)	2 706
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	67 167	(21 945)	45 222	60 646	(22 178)	38 468
Logiciels informatiques acquis	3 853	(3 145)	708	3 690	(3 035)	655
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	6 908	(5 398)	1 510	6 345	(5 000)	1 345
Autres immobilisations incorporelles	2 547	(623)	1 924	2 367	(577)	1 790
Immobilisations incorporelles	13 308	(9 166)	4 142	12 402	(8 612)	3 790

- Immeubles de placement**

Les terrains et immeubles donnés en location simple sont regroupés sous la rubrique « Immeubles de placement ».

La valeur de marché estimée des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti s'établit à 702 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 736 millions d'euros au 31 décembre 2022.

- **Location simple**

Les opérations réalisées sur les immobilisations données en location simple font l'objet, pour certaines d'entre elles, de contrats prévoyant les paiements futurs minimaux suivants :

En millions d'euros, au	31 décembre 2023	31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
Paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables	10 718	8 221
<i>Paiements à recevoir dans moins d'1 an</i>	4 570	3 613
<i>Paiements à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	6 105	4 582
<i>Paiements à recevoir au-delà de 5 ans</i>	43	26

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

- **Immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le Groupe.

- **Amortissements et provisions**

Le montant net des dotations et reprises d'amortissement effectuées au cours de l'exercice 2023 s'établit à 2 224 millions d'euros, contre 2 284 millions d'euros au titre de l'exercice 2022.

Le montant des dotations nettes aux dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat s'élève à 19 millions d'euros au cours de l'exercice 2023, contre 20 millions d'euros au cours de l'exercice 2022.

5.m ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
Valeur nette comptable en début de période	5 294	5 121
Acquisitions	260	215
Cessions	(7)	(15)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	-	(28)
Effets des variations de parités monétaires	2	1
Valeur nette comptable en fin de période	5 549	5 294
Valeur brute comptable	8 639	8 413
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(3 090)	(3 119)

Les écarts d'acquisition se répartissent par ensemble homogène de métiers de la manière suivante :

En millions d'euros	Valeur nette comptable		Dépréciation comptabilisée		Acquisitions	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9	Exercice 2023	Exercice 2022 retraité selon IFRS 17 et 9	31 décembre 2023	31 décembre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9
Corporate & Institutional Banking	1 275	1 215	-	-	67	-
Global Banking	277	279				
Global Markets	549	490			67	
Securities Services	449	446				
Commercial, Personal Banking & Services	3 058	2 894	-	(19)	166	215
Arval	633	608			23	96
Leasing Solutions	147	148				
Personal Finance	1 432	1 291		(19)	143	61
Personal Investors	562	564				
Nouveaux Métiers Digitaux	220	220				61
Autres	64	63				(3)
Investment & Protection Services	1 213	1 182	-	(9)	27	-
Asset Management	197	190			9	
Assurance	299	281			18	
Real Estate	404	402				
Wealth Management	313	309		(9)		
Autres Activités	3	3	-	-	-	-
Total des écarts d'acquisition	5 549	5 294	-	(28)	260	215
Ecart d'acquisition négatif			-	277		
Variation des écarts d'acquisition portée en résultat			-	249		

Le Groupe a effectué une analyse détaillée des écarts d'acquisition pour identifier si des dépréciations s'avéraient nécessaires en lien avec la crise sanitaire.

Cette analyse s'appuie notamment sur les hypothèses de scénarios économiques (voir note 3.g).

Les ensembles homogènes de métiers auxquels sont alloués les écarts d'acquisition sont les suivants :

Global Banking : Global Banking regroupe l'offre de solutions de financement aux entreprises, l'ensemble des produits de transaction banking, les opérations de conseil en fusions-acquisitions de Corporate Finance et des activités primaires sur les marchés actions.

Global Markets : Global Markets propose aux entreprises et aux clients institutionnels – ainsi qu'aux réseaux de banque de détail et de banque privée – des services en matière d'investissement, de couverture, de financements et de recherche dans les différentes catégories d'actifs. Le modèle économique durable de Global Markets permet aux clients d'avoir accès aux marchés de capitaux dans la zone EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique), en Asie-Pacifique et dans la zone Amériques, en proposant des solutions innovantes et des plateformes digitales. Global Markets rassemble les activités Global Macro (Foreign Exchange, Global Rates, Local Markets, Commodity Derivatives), Global Credit (DCM Bonds, Credit, titrisation) et Global Equities (Equities, Cash Equities et Prime Services).

Securities Services : Securities Services propose des solutions intégrées à tous les acteurs du cycle d'investissement, sell-side, buy-side et émetteurs. BNP Paribas est l'un des principaux acteurs mondiaux du métier Titres.

Arval : Spécialiste de la location longue durée de véhicules et de la mobilité, Arval offre aux entreprises (allant des grandes multinationales aux petites et moyennes entreprises), à leurs collaborateurs et aux particuliers des solutions sur mesure pour optimiser leur mobilité.

Leasing Solutions : BNP Paribas Leasing Solutions propose aux entreprises et aux professionnels, via plusieurs canaux – partenariats, prescriptions, ventes directes et réseaux bancaires – une gamme de solutions locatives allant du financement d'équipements à l'externalisation de parcs.

Personal Finance : BNP Paribas Personal Finance est le spécialiste des financements aux particuliers à travers ses activités de crédit à la consommation. Au travers de ses marques et partenariats comme Cetelem, Cofinoga, Findomestic, AlphaCredit ou Stellantis Financial Services, Personal Finance commercialise une gamme complète de crédits aux particuliers, disponibles en magasins, en concessions automobiles ou via ses centres de relations clients, sites internet et applications mobiles. Le métier, dans certains pays en dehors des marchés domestiques, est intégré au sein de la banque de détail du Groupe BNP Paribas.

Personal Investors : BNP Paribas Personal Investors est un spécialiste digital des services bancaires et d'investissement. Présent en Allemagne et en Inde, il propose à ses clients particuliers un large éventail de services bancaires, d'épargne et d'investissement à court et à long terme via internet, et aussi via téléphone ou face-à-face. En complément de ses activités à destination des particuliers, Personal Investors propose ses services et sa plateforme informatique à une clientèle de conseillers financiers indépendants, de gestionnaires d'actifs et de fintechs.

Nouveaux Métiers Digitaux : Ils intègrent le service de tenue de compte Nickel et Floa depuis janvier 2022. Nickel est ouvert à tous, sans conditions de revenus, de dépôts ou de patrimoine, et sans possibilité de découvert ni de crédit. Ce service qui fonctionne en temps réel avec les technologies les plus modernes, est disponible auprès de plus de 10 000 points de vente en France, en Espagne, en Belgique, au Portugal et en Allemagne. Floa propose aux consommateurs des paiements fractionnés, des mini crédits et des cartes bancaires. L'entreprise est partenaire de grands e-commerçants, d'acteurs clés du voyage et de fintechs, pour lesquels elle développe des services sur mesure. Déjà leader en France des facilités de paiement, Floa est présent en Espagne, en Belgique, en Italie et au Portugal.

Asset Management : BNP Paribas Asset Management est le métier spécialisé en gestion d'actifs du Groupe BNP Paribas. Il offre des solutions d'investissement pour les épargnants individuels (par le biais de distributeurs internes – banque privée et banque de détail de BNP Paribas – et distributeurs externes), les entreprises et les investisseurs institutionnels (compagnies d'assurance, caisses de retraite, institutions officielles). Il vise à leur apporter une valeur ajoutée en puisant dans un large éventail d'expertises à travers sa gestion active actions et obligations, son activité de gestion de dette privée d'actifs réels et d'actifs privés, et de son pôle multi-actifs, quantitatif et solutions.

Assurance : BNP Paribas Cardif, acteur mondial en assurance de personnes, conçoit, développe et commercialise des produits et des services en épargne et protection pour assurer les personnes, leurs projets et leurs biens. BNP Paribas Cardif propose également des offres en matière d'assurance dommages, d'assurance santé, de protection du budget, des revenus et des moyens de paiement, de protection contre les aléas de la vie (chômage, accident, décès, vol ou casse) ou encore de protection des données numériques privées pour répondre à l'évolution des besoins des consommateurs.

Real Estate : BNP Paribas Real Estate propose une large gamme de services qui répond à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien immobilier, depuis la conception d'un projet de construction jusqu'à sa gestion quotidienne, et aux besoins de ses clients qui sont aussi bien des investisseurs institutionnels que des entreprises utilisatrices, des entités publiques et des particuliers.

Wealth Management : Wealth Management regroupe les activités de banque privée au sein de BNP Paribas. Wealth Management a pour mission de répondre aux attentes d'une clientèle individuelle aisée, des familles actionnaires ou d'entrepreneurs, souhaitant un accompagnement et une prise en charge de l'ensemble de leurs besoins patrimoniaux et financiers.

Les tests de valorisation des écarts d'acquisition reposent sur trois méthodes de valorisation distinctes, l'une fondée sur l'observation de transactions sur des entités aux activités comparables, la deuxième consistant à rechercher les paramètres de marché induits des cotations d'entités aux activités comparables, enfin la troisième résultant de la rentabilité future escomptée (discounted cash flow method – DCF).

Lorsque l'une des deux méthodes fondées sur des comparables suggère la nécessité d'une dépréciation, la méthode DCF est utilisée pour en valider le bien fondé et le cas échéant en déterminer le montant.

La méthode DCF repose sur un certain nombre d'hypothèses relatives aux projections de flux de revenus, de dépenses et de coût du risque (flux de trésorerie) fondées sur des plans à moyen terme sur une période de 5 ans. Les flux de trésorerie sont projetés au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance à l'infini et peuvent être normalisés lorsque l'environnement court terme ne reflète pas les conditions normales du cycle économique.

Les paramètres majeurs sensibles aux hypothèses sont le coût du capital, le coefficient d'exploitation, le coût du risque et le taux de croissance à l'infini.

Le coût du capital est déterminé sur la base d'un taux sans risque, d'une prime de risque de marché observée, pondérée par un facteur de risque déterminé par rapport à des comparables propres à chaque ensemble homogène de métiers. Les valeurs retenues pour ces paramètres sont déterminées en utilisant des sources d'information externes.

Le niveau de fonds propres alloués est déterminé pour chaque ensemble homogène de métiers en fonction des exigences de « Common Equity Tier One » requises par la réglementation de l'entité juridique à laquelle l'ensemble homogène est rattaché, avec un minimum de 7 %.

Le taux de croissance à l'infini utilisé est de 2 % pour les ensembles homogènes de métiers exerçant dans un environnement économique mature en Europe. Pour ceux implantés dans des pays pour lesquels le taux d'inflation est très élevé, un add-on, issu de sources externes, est pris en compte.

Le tableau ci-après représente la sensibilité de la valorisation de l'ensemble homogène Personal Finance à une variation normée de la valeur des paramètres utilisés dans la méthode DCF : le coût du capital, le coefficient d'exploitation en valeur terminale, le coût du risque en valeur terminale et le taux de croissance à l'infini.

- **Sensibilité de la valorisation des principaux écarts d'acquisition à une variation de 10 points de base du coût du capital, de 1 % du coefficient d'exploitation en valeur terminale, de 5 % du coût du risque en valeur terminale et de 50 points de base du taux de croissance à l'infini**

En millions d'euros	Personal Finance
Coût du capital	10,3%
Variation défavorable de + 10 points de base	(150)
Variation favorable de - 10 points de base	154
Coefficient d'exploitation	46,4%
Variation défavorable de + 1 %	(372)
Variation favorable de - 1 %	372
Coût du risque	(1 719)
Variation défavorable de + 5%	(504)
Variation favorable de - 5 %	504
Taux de croissance à l'infini	2,0%
Variation défavorable de -50 points de base	(218)
Variation favorable de +50 points de base	246

Pour l'ensemble homogène Personal Finance, il n'y aurait pas lieu de déprécier l'écart d'acquisition même en retenant, pour le test de dépréciation, les quatre variations les plus défavorables du tableau.

5.n PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

• Provisions pour risques et charges par nature

En millions d'euros, au	31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>	Dotations nettes aux provisions	Utilisation des provisions	Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres	Variation des parités monétaires et divers	31 décembre 2023
Provisions sur engagements sociaux	6 117	1 473	(1 243)	246	(84)	6 509
dont avantages postérieurs à l'emploi (<i>note 8.b</i>)	3 160	174	(296)	253	(93)	3 198
dont aide médicale postérieure à l'emploi (<i>note 8.b</i>)	83	5	(2)	(7)	(1)	78
dont provisions au titre des autres avantages à long terme (<i>note 8.c</i>)	1 546	391	(367)		1	1 571
dont provisions au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plans d'adaptation des effectifs (<i>note 8.d</i>)	270	314	(105)		3	482
dont provisions sur paiements à base d'actions (<i>note 8.e</i>)	1 059	589	(473)		5	1 180
Provisions au titre des comptes et plans d'épargne-logement	47	1	-		-	48
Provisions au titre des engagements de crédit (<i>note 3.g</i>)	1 430	(56)	(45)		(59)	1 270
Provisions pour litiges	1 172	411	(337)		(241)	1 005
Autres provisions pour risques et charges	1 274	104	(174)		482	1 686
Total des provisions pour risques et charges	10 040	1 933	(1 799)	246	98	10 518

En 2023, le Groupe a modifié sa politique comptable relative au risque de perte de flux de trésorerie sur instruments financiers octroyés non liée au défaut de la contrepartie, tels que les risques juridiques remettant en cause la validité ou la force exécutoire de ces contrats (cf. note 3.h).

L'effet sur les flux de trésorerie attendus du fait de ces risques est désormais considéré comme une modification des flux de trésorerie du contrat, suivant IFRS 9 B5.4.6, et est enregistré en diminution de la valeur brute de l'actif. Il était précédemment comptabilisé séparément selon IAS 37 en « Provisions pour risques et charges ». Les pertes attendues relatives à des instruments financiers décomptabilisés, comme c'est le cas lorsque les prêts ont été remboursés, continuent d'être comptabilisées selon IAS 37.

En conséquence, 313 millions d'euros précédemment présentés en « Provisions pour litiges » ont été portés en diminution des « Actifs financiers au coût amorti ».

A compter du 31 décembre 2023, les réserves d'incertitude sur la valeur résiduelle des véhicules d'Arval précédemment comptabilisées en diminution de l'actif ont été portées en « Autres provisions pour risques et charges ».

• Provisions et assimilées au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En millions d'euros, au	31 décembre 2023	31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	14 606	16 547
dont au titre des plans d'épargne-logement	12 426	14 409
<i>ayant une ancienneté supérieure à 10 ans</i>	6 695	6 332
<i>ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans</i>	4 926	7 227
<i>ayant une ancienneté inférieure à 4 ans</i>	805	850
Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	9	10
dont au titre des plans d'épargne-logement	4	2
Provisions et assimilées constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement	48	47
provisions constituées au titre des plans d'épargne-logement	33	42
provisions constituées au titre des comptes d'épargne-logement	15	5
décote constituée au titre des comptes et plans d'épargne-logement	-	-

5.0 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les tableaux ci-dessous présentent les montants des actifs financiers et passifs financiers avant et après compensation. Ces informations, requises par la norme IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux États-Unis (US GAAP), moins restrictifs que la norme IAS 32 en matière de compensation.

Les « montants compensés au bilan » ont été établis selon les critères de la norme IAS 32. Ainsi, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. L'essentiel des montants compensés provient des opérations de pension livrées et de dérivés traités avec des chambres de compensation.

Les « impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires » correspondent aux encours d'opérations au sein de contrats exécutoires mais qui ne satisfont pas les critères de compensation établis par la norme IAS 32. C'est le cas notamment des opérations pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat.

Les « instruments financiers donnés ou reçus en garantie » regroupent les dépôts de garantie et les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. L'exercice de ces garanties est conditionné à l'insolvabilité, à la défaillance ou à la faillite de l'une des parties au contrat.

Pour les opérations avec conventions-cadre, les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marché positives ou négatives des instruments financiers sont comptabilisés au bilan dans les comptes de régularisation et actifs ou passifs divers.

	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
En millions d'euros, au 31 décembre 2023						
Actif						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	211 634		211 634			211 634
Prêts et opérations de pension	462 109	(234 934)	227 175	(28 383)	(181 529)	17 263
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	890 604	(576 833)	313 771	(213 517)	(51 325)	48 929
Actifs financiers au coût amorti	1 005 096	(400)	1 004 696	(676)	(4 325)	999 695
<i>Dont opérations de pension</i>	5 813	(400)	5 413	(676)	(4 325)	412
Comptes de régularisation et actifs divers	170 758		170 758		(40 664)	130 094
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	119 187		119 187		(40 664)	78 523
Autres actifs non soumis à compensation	663 465		663 465			663 465
TOTAL ACTIF	3 403 666	(812 167)	2 591 499	(242 576)	(277 843)	2 071 080

	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
En millions d'euros, au 31 décembre 2023						
Dettes						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	104 910		104 910			104 910
Dépôts et opérations de pension	508 548	(234 934)	273 614	(26 113)	(231 737)	15 764
Dettes représentées par un titre	83 763		83 763			83 763
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	893 736	(576 833)	316 903	(213 517)	(41 756)	61 630
Passifs financiers au coût amorti	1 084 124	(400)	1 083 724	(2 946)	(26 145)	1 054 633
<i>Dont opérations de pension</i>	31 269	(400)	30 869	(2 946)	(26 145)	1 778
Comptes de régularisation et passifs divers	143 673		143 673		(46 631)	97 042
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	87 612		87 612		(46 631)	40 981
Autres dettes non soumises à compensation	456 045		456 045			456 045
TOTAL DETTES	3 274 799	(812 167)	2 462 632	(242 576)	(346 269)	1 873 787

En millions d'euros, au 31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actif						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	166 077		166 077			166 077
Prêts et opérations de pension	334 401	(143 276)	191 125	(27 377)	(147 368)	16 380
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	980 162	(626 829)	353 333	(228 379)	(64 980)	59 974
Actifs financiers au coût amorti	1 003 650		1 003 650	(966)	(5 198)	997 486
<i>Dont opérations de pension</i>	6 742		6 742	(966)	(5 198)	578
Comptes de régularisation et actifs divers	208 543		208 543		(44 982)	163 561
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	156 077		156 077		(44 982)	111 095
Autres actifs non soumis à compensation	741 020		741 020			741 020
TOTAL ACTIF	3 433 853	(770 105)	2 663 748	(256 722)	(262 528)	2 144 498

En millions d'euros, au 31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
Dettes						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	99 155		99 155			99 155
Dépôts et opérations de pension	377 352	(143 276)	234 076	(27 376)	(184 013)	22 687
Dettes représentées par un titre	65 578		65 578			65 578
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	966 951	(626 829)	340 122	(228 379)	(44 335)	67 408
Passifs financiers au coût amorti	1 132 774		1 132 774	(967)	(6 500)	1 125 307
<i>Dont opérations de pension</i>	8 268		8 268	(967)	(6 500)	801
Comptes de régularisation et passifs divers	185 010		185 010		(57 443)	127 567
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	124 055		124 055		(57 443)	66 612
Autres dettes non soumises à compensation	481 023		481 023			481 023
TOTAL DETTES	3 307 843	(770 105)	2 537 738	(256 722)	(292 291)	1 988 725

6. NOTES RELATIVES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE

6.a PRODUITS NETS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

Les différents produits et charges des contrats d'assurance sont regroupés dans les « Produits nets des activités d'assurance » :

- les « Produits des activités d'assurance » sont constitués des revenus des activités d'assurance liés aux groupes de contrats d'assurance émis. Ils reflètent la prestation des services se rapportant à un groupe de contrats pour un montant qui correspond à la contrepartie à laquelle l'assureur s'attend à avoir droit en échange de ceux-ci ;
- les « Charges afférentes aux contrats d'assurance » correspondent aux charges rattachables aux contrats d'assurance engagées sur la période, aux variations liées aux services passés et courants, à l'amortissement des frais d'acquisition et à l'élément de perte pour les contrats onéreux ;
- les « Produits nets des placements liés aux activités d'assurance » ;
- les « Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance » incluent la variation de la valeur comptable des contrats d'assurance résultant de l'effet de désactualisation et du risque financier y compris les changements d'hypothèses financières.

En millions d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
Produits des activités d'assurance	8 945	8 759
Charges afférentes aux contrats d'assurance ⁽¹⁾	(6 786)	(6 619)
Produits nets des placements liés aux activités d'assurance	10 254	(12 077)
Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance	(10 093)	11 838
Produits nets des activités d'assurance	2 320	1 901

⁽¹⁾ Ces charges incluent les charges rattachables aux contrats pour un montant de -3 723 millions d'euros pour l'exercice 2023 contre -3 641 millions d'euros pour l'exercice 2022 (cf. note 6.b).

- **Résultat des activités d'assurance**

Le « Résultat des activités d'assurance » regroupe :

- les « Produits des activités d'assurance », qui correspondent pour les contrats évalués selon la méthode générale et la méthode des honoraires variables au relâchement des flux d'exécution des contrats pour la période (à l'exclusion de la composante d'investissement et du montant affecté à l'élément de perte), la variation de l'ajustement au titre des risques non financiers, l'amortissement de la marge sur services contractuels au titre des services rendus pour la période, le montant alloué à l'amortissement des frais d'acquisition et les écarts d'expérience sur primes.

Dans le cas des contrats évalués selon la méthode des honoraires variables, l'amortissement de la marge sur services contractuels est déterminé après ajustement de l'écart entre le rendement financier réel attendu et la projection en risque neutre. Les principales hypothèses financières sous-jacentes à la détermination du rendement financier réel attendu sont celles retenues par le Groupe à l'horizon du plan stratégique. Au-delà de cet horizon, les hypothèses de taux et de rendements retenues sont déterminées en cohérence avec celles sous-jacentes à la projection en risque neutre.

Le produit de récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition correspond à la part des primes affectée au recouvrement de ces flux et une charge équivalente est comptabilisée sur la ligne « Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition ».

Pour les contrats évalués selon la méthode d'affectation des primes, les produits correspondent au montant des flux de trésorerie d'exécution attendus durant la période.

- les « Charges afférentes aux contrats d'assurance », qui comprennent les charges de sinistres courants et passés de la période (à l'exclusion des remboursements des composantes d'investissement) et les autres charges afférentes aux activités d'assurance qui ont été engagées telles que l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition et les variations liées aux services passés, et aux services futurs pour les contrats onéreux. Ce poste inclut également la part des charges générales d'exploitation et des dotations et amortissements rattachables aux contrats d'assurance.
- les « Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus » correspondent aux charges des services de réassurance déduction faites des sommes recouvrées auprès des réassureurs.

En millions d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022 retraité selon IFRS 17 et 9
Contrats non évalués selon la méthode d'affectation des primes	5 435	5 489
Variations du passif au titre de la couverture restante	2 221	2 145
Variation de l'ajustement pour risques	122	102
Marge sur services contractuels	1 825	1 828
Récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	1 267	1 414
Contrats évalués selon la méthode d'affectation des primes	3 510	3 270
Produits des activités d'assurance	8 945	8 759
Sinistres et charges survenus	(3 928)	(3 591)
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(2 612)	(2 678)
Variations liées aux services passés	249	151
Élément de perte comptabilisé en résultat net	(62)	(75)
Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus	(433)	(426)
Charges afférentes aux contrats d'assurance	(6 786)	(6 619)
RESULTAT DES ACTIVITES D'ASSURANCE	2 159	2 140

- **Résultat financier**

Le « Résultat financier » regroupe les « Produits nets des placements liés aux activités d'assurance » ainsi que les « Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance ».

Les « Produits nets des placements liés aux activités d'assurance » sont constitués des produits nets des instruments financiers et des immeubles de placements.

Les « Variations de valeur des contrats d'assurance à participation directe » reflètent les variations de valeur des placements sous-jacents pour la part qui n'a pas été portée directement en capitaux propres, et à l'exclusion de la partie de ces variations ajustant la marge sur services contractuels.

Les « Autres charges financières d'assurance » évaluées selon le modèle général et selon le modèle d'affectation des primes correspondent à la variation des passifs techniques résultant des risques financiers (effet des variations des taux d'actualisation, des taux de change, de la valeur temps et des variables financières prévues aux contrats) pour la part qui n'a pas été portée en capitaux propres.

En millions d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022 retraité selon IFRS17 et 9
Produits nets d'intérêts	2 376	2 698
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	(432)	(574)
<i>Plus ou moins-values sur instruments de dette</i>	(445)	(598)
<i>Produits de dividendes sur instruments de capitaux propres</i>	13	24
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat	9 040	(14 073)
Coût du risque	24	22
Résultat net sur immeubles de placement	(672)	(79)
Quote-part de résultat des entités sous influence notable représentant des placements	(6)	(3)
Autres charges liées aux placements	(76)	(68)
Produits nets des placements liés aux activités d'assurance	10 254	(12 077)
Variations de valeur des contrats d'assurance à participation directe	(9 940)	11 968
Autres charges financières d'assurance	(153)	(130)
Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance	(10 093)	11 838
RESULTAT FINANCIER	161	(239)

6.b RECONCILIATION DES CHARGES PAR NATURE ET DES CHARGES PAR DESTINATION

En millions d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022 retraité selon IFRS 17 et 9
Commissions et autres frais	(2 494)	(2 217)
Frais supportés par les distributeurs internes (cf. note 3.f)	(1 041)	(1 056)
Frais de personnel	(778)	(728)
Taxes et contributions	(86)	(95)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(32)	(63)
Total des charges par nature	(4 431)	(4 159)
Frais d'acquisition de la période	2 562	2 483
Frais d'acquisition amortis sur la période	(2 612)	(2 678)
Total des charges par nature ajusté de l'effet de l'étalement des frais d'acquisition	(4 481)	(4 354)
-Charges rattachables aux contrats d'assurance (cf. note 6.a)	(3 723)	(3 641)
-Frais de gestion non rattachables des activités d'assurance (cf. note 3.f)	(758)	(713)

Les frais d'acquisition de la période sont déduits du total des charges et amortis sur la durée de couverture des contrats.

6.c PLACEMENTS, AUTRES ACTIFS, ET PASSIFS FINANCIERS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

• Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance

En millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9
Instruments financiers dérivés	1 658	1 728
Instruments dérivés de couverture	36	-
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	156 758	143 985
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	89 139	89 025
Actifs financiers au coût amorti	1 267	1 153
Immeubles de placement	7 491	8 819
Placements consolidés par mise en équivalence	89	114
Actifs relatifs aux contrats d'assurance (note 6.d)	660	651
Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance	257 098	245 475

• Passifs financiers liés aux activités d'assurance

Les « Passifs financiers liés aux activités d'assurance » comprennent les contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire adossés à des sous-jacents en unités de compte. Ces contrats sont évalués selon la norme IFRS 9 en valeur de marché par résultat.

En millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9
Instruments financiers dérivés	1 138	1 502
Instruments dérivés de couverture	152	348
Dépôts en valeur de marché par résultat	1 063	1 148
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers	5 802	5 675
Contrats d'investissement sans participation discrétionnaire - Unités de Compte	8 427	8 255
Autres dettes	1 657	1 930
Passifs financiers liés aux activités d'assurance	18 239	18 858

- **Mesure de la valeur de marché des instruments financiers**

Les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, les méthodologies de valorisation ainsi que les principes relatifs aux transferts entre les niveaux de la hiérarchie sont ceux présentés en note 5.d pour l'ensemble des instruments financiers du Groupe.

En millions d'euros	31 décembre 2023				31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	85 585	56 294	14 879	156 758	83 905	46 913	13 167	143 985
Titres de capitaux propres	79 269	41 846	14 779	135 894	77 484	34 083	13 127	124 694
Titres de dettes	6 316	13 740	41	20 097	6 421	12 317	24	18 762
Prêts		708	59	767		513	16	529
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	81 018	8 106	15	89 139	80 167	8 663	195	89 025
Titres de capitaux propres	646			646	210			210
Titres de dette	80 372	8 106	15	88 493	79 957	8 663	195	88 815
Instruments financiers dérivés	2	1 678	14	1 694	-	1 709	19	1 728
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	166 605	66 078	14 908	247 591	164 072	57 285	13 381	234 738
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	8 741	5 923	628	15 292	7 205	7 213	660	15 078
Dépôts en valeur de marché par résultat		1 063		1 063		1 148		1 148
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers	2 625	3 177		5 802	1 881	3 794		5 675
Contrats d'investissement sans participation discrétionnaire - Unités de Compte	6 116	1 683	628	8 427	5 324	2 271	660	8 255
Instruments financiers dérivés	127	977	186	1 290	-	1 485	365	1 850
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	8 868	6 900	814	16 582	7 205	8 698	1 025	16 928

Niveau 1 : ce niveau regroupe les actions et les obligations liquides, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options, etc.), les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement.

Niveau 2 : ce niveau regroupe les actions, certaines obligations d'États ou d'entreprises, les autres parts de fonds et OPCVM, et les dérivés négociés de gré à gré.

Niveau 3 : ce niveau regroupe principalement les parts de fonds et les actions non cotées qui sont constituées pour l'essentiel de parts dans des sociétés et fonds de capital-risque.

- **Tableau de variation des instruments financiers de Niveau 3**

Pour les instruments financiers du Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus au cours de l'exercice :

En millions d'euros	Actifs financiers			Passifs financiers	
	Actifs financiers en valeur de marché par résultat	Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	Total	Passifs financiers en valeur de marché par résultat	Total
Situation au 31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>	13 186	195	13 381	(1 025)	(1 025)
Achats	2 179	9	2 188	-	-
Ventes	(771)	(47)	(818)	-	-
Règlements	(194)	-	(194)	214	214
Transferts vers le Niveau 3	1 193	-	1 193	-	-
Transferts hors du Niveau 3	(569)	(136)	(705)	-	-
Gains comptabilisés en compte de résultat	(129)	-	(129)	-	-
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	(2)	-	(2)	(3)	(3)
Variations d'actifs comptabilisées en capitaux propres	-	(6)	(6)	-	-
Situation au 31 décembre 2023	14 893	15	14 908	(814)	(814)

- **Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres**

En millions d'euros, au	31 décembre 2023		31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>	
	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres
Titres de dette	88 493	(5 154)	88 815	(10 261)
Titres de capitaux propres	646	70	210	11
Total des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	89 139	(5 084)	89 025	(10 250)

L'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres a été retenue pour des titres de capitaux propres détenus notamment dans le cadre de partenariats stratégiques et des titres nécessaires à l'exercice de certaines activités.

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe a cédé plusieurs de ces investissements. En conséquence, une plus-value nette d'impôt de 26 millions d'euros a été transférée vers les réserves (contre 59 millions d'euros en 2022).

- **Valorisation des immeubles**

La valeur de marché des immeubles d'investissement s'élève à 7,5 milliards d'euros au 31 décembre 2023, contre 8,8 milliards d'euros au 31 décembre 2022.

L'ensemble du portefeuille immobilier non coté est expertisé par un tiers ou plusieurs tiers indépendants. Les experts ont des règles professionnelles pour réaliser ces valorisations.

Pour les immeubles détenus en direct, les experts utilisent 3 méthodes principales :

- la méthode par comparaison des transactions analogues ;
- la méthode par le taux de rendement (taux appliqué à une base locative) ;
- la méthode par l'actualisation des cash flows.

La valeur finale retenue par l'expert peut être un compromis entre ces 3 méthodes.

6.d ACTIFS ET PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE

Les principaux contrats d'assurance émis par le Groupe correspondent :

- à des contrats couvrant des risques liés aux personnes ou aux biens : contrats d'assurance des emprunteurs (ADE), de prévoyance, et ceux couvrant les autres risques non vie et contrats de réassurance acceptée d'autres assureurs pour ces types de risques. Ces contrats sont évalués selon le modèle général (Building Block Approach - BBA) ou la méthode d'affectation des primes pour les contrats à durée d'un an au plus (Premium Allocation Approach - PAA) ;
- à des contrats de type vie ou épargne : contrats mono et multi-supports avec ou sans risque d'assurance incluant une composante à participation discrétionnaire et contrats en unités de compte avec une garantie plancher en cas de décès. Ces contrats sont évalués selon le modèle des honoraires variables (Variable Fee Approach - VFA).

Les contrats d'assurance émis par les entités du Groupe BNP Paribas couvrent les risques de mortalité (garanties en cas de décès), de longévité (garanties en cas de vie, par exemple les rentes viagères), la morbidité (garanties en cas d'invalidité), l'incapacité, la santé (couverture médicale), le chômage des personnes ou encore la responsabilité civile et les dommages aux biens.

Les contrats vie ou épargne sont considérés comme des contrats d'assurance s'ils incluent un risque en cas de survie (cas de contrats de retraite à sortie en rente obligatoire) ou un risque en cas de décès (cas des contrats en unités de compte comportant une garantie plancher en cas de décès et des contrats d'épargne avec garantie d'un montant additionnel en cas de décès).

Les contrats d'épargne investis sur un fond en euros et les contrats multi-supports investis sur des actifs en unités de compte et sur un fond euro sont considérés comme des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire évalués selon la méthode des honoraires variables.

Les contrats d'assurance et de réassurance émis et les contrats de réassurance détenus sont présentés au bilan à l'actif ou au passif selon la position globale des portefeuilles auxquels ils appartiennent.

En millions d'euros	31 décembre 2023			31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>		
	Actifs	Passifs	(Actifs) ou Passifs nets	Actifs	Passifs	(Actifs) ou Passifs nets
Contrats d'assurance non évalués selon la méthode d'affectation des primes	22	215 689	215 667	8	207 543	207 535
Contrats d'assurance évalués selon la méthode d'affectation des primes	84	2 354	2 270	126	2 142	2 016
Contrats de réassurance détenus	554		(554)	517	87	(430)
Actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance	660	218 043	217 383	651	209 772	209 121

Les tableaux suivants présentent les variations des valeurs comptables des contrats d'assurance hors contrats de réassurance détenus.

- Variations des valeurs comptables des contrats d'assurance - couverture restante et sinistres survenus**

Contrats d'assurance émis, hors contrats de réassurance En millions d'euros	Couverture restante		Sinistres survenus	Total des passifs nets
	hors élément de perte	élément de perte		
(ACTIFS) OU PASSIFS NETS AU 1^{ER} JANVIER 2022	236 471	93	3 354	239 918
Résultat des activités d'assurance : (produits) ou charges	(24 419)	60	21 793	(2 566)
<i>dont produits des activités d'assurance</i>	(8 759)			(8 759)
<i>dont charges afférentes aux activités d'assurance</i>	2 381	60	3 752	6 193
<i>dont composante d'investissement</i>	(18 041)		18 041	-
(Produits) ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance ⁽²⁾	(29 773)		(172)	(29 945)
Total des variations comptabilisées en résultat net et dans les capitaux propres	(54 192)	60	21 621	(32 511)
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	25 895			25 895
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(2 186)			(2 186)
Sinistres et autres charges payés			(21 997)	(21 997)
Total des flux de trésorerie	23 709	-	(21 997)	1 712
Autres variations	(551)	(1)	984	432
(ACTIFS) OU PASSIFS NETS AU 31 DECEMBRE 2022 ⁽¹⁾	205 437	152	3 962	209 551
Résultat des activités d'assurance : (produits) ou charges	(30 502)	23	27 887	(2 592)
<i>dont produits des activités d'assurance</i>	(8 945)			(8 945)
<i>dont charges afférentes aux activités d'assurance</i>	2 335	23	3 995	6 353
<i>dont composante d'investissement</i>	(23 892)		23 892	-
(Produits) ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance ⁽²⁾	14 617	2	65	14 684
Total des variations comptabilisées en résultat net et dans les capitaux propres	(15 885)	25	27 952	12 092
Primes perçues au titre des contrats d'assurance émis	26 128			26 128
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(2 285)			(2 285)
Sinistres et autres charges payés			(27 454)	(27 454)
Total des flux de trésorerie	23 843	-	(27 454)	(3 611)
Autres variations	(371)	(7)	283	(95)
(ACTIFS) OU PASSIFS NETS AU 31 DECEMBRE 2023 ⁽¹⁾	213 024	170	4 743	217 937

⁽¹⁾ Y compris les créances et les dettes rattachables aux contrats d'assurance pour un actif net de 549 millions d'euros au 31 décembre 2023, contre un actif net de 501 millions d'euros au 31 décembre 2022.

⁽²⁾ Y compris les charges et produits financiers qui ont été enregistrés directement en capitaux propres.

- **Variations des valeurs comptables des contrats d'assurance émis non évalués selon la méthode d'affectation de primes – analyse par composante d'évaluation**

Contrats d'assurance émis non évalués selon la méthode d'affectation de primes, hors contrats de réassurance En millions d'euros	Valeur actualisée des flux de trésorerie	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
(ACTIFS) OU PASSIFS NETS AU 1ER JANVIER 2022	217 803	1 260	18 598	237 661
Résultat des activités d'assurance : (produits) ou charges	(372)	(172)	(1 493)	(2 037)
<i>dont variations liées aux services futurs - nouveaux contrats</i>	(1 587)	99	1 551	63
<i>dont variations liées aux services futurs - changement d'estimation</i>	1 387	(160)	(1 217)	10
<i>dont variations liées aux services rendus au cours de la période ⁽²⁾</i>	(34)	(77)	(1 827)	(1 938)
<i>dont variations liées aux services passés</i>	(138)	(34)		(172)
(Produits) ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance ⁽³⁾	(29 882)	(39)	36	(29 885)
Total des variations comptabilisées en résultat net et dans les capitaux propres	(30 254)	(211)	(1 457)	(31 922)
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	22 690			22 690
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(911)			(911)
Sinistres et autres charges payés	(20 557)			(20 557)
Total des flux de trésorerie	1 222	-	-	1 222
Autres variations	651	(1)	(76)	574
(ACTIFS) OU PASSIFS NETS AU 31 DECEMBRE 2022 ⁽¹⁾	189 422	1 048	17 065	207 535
Résultat des activités d'assurance : (produits) ou charges	(1 674)	550	(839)	(1 963)
<i>dont variations liées aux services futurs - nouveaux contrats</i>	(1 164)	90	1 107	33
<i>dont variations liées aux services futurs - changement d'estimation</i>	(447)	602	(121)	34
<i>dont variations liées aux services rendus au cours de la période ⁽²⁾</i>	32	(103)	(1 825)	(1 896)
<i>dont variations liées aux services passés</i>	(95)	(39)		(134)
(Produits) ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance ⁽³⁾	14 510	8	51	14 569
Total des variations comptabilisées en résultat net et dans les capitaux propres	12 836	558	(788)	12 606
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	22 621			22 621
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(892)			(892)
Sinistres et autres charges payés	(25 994)			(25 994)
Total des flux de trésorerie	(4 265)	-	-	(4 265)
Autres variations	(204)	(3)	(2)	(209)
(ACTIFS) OU PASSIFS NETS AU 31 DECEMBRE 2023 ⁽¹⁾	197 789	1 603	16 275	215 667

⁽¹⁾ Y compris les créances et les dettes rattachables aux contrats d'assurance pour un actif net de 501 millions d'euros au 31 décembre 2023, contre un actif net de 504 millions d'euros au 31 décembre 2022.

⁽²⁾ Y compris un écart d'expérience qui s'élève à +38 millions d'euros pour l'exercice 2023 et -33 millions pour l'exercice 2022.

⁽³⁾ Y compris les charges et produits financiers qui ont été enregistrés directement en capitaux propres.

- **Echéancier prévisionnel de l'amortissement de la marge sur services contractuels**

L'échéancier reflète l'amortissement de la marge sur services contractuels restant à reconnaître en résultat pour les contrats de protection évalués selon le modèle général ainsi que pour les contrats d'épargne évalués selon le modèle des honoraires variables. Pour ces derniers, il est tenu compte de la surperformance des actifs financiers par rapport à une évaluation en risque neutre.

En millions d'euros	31 décembre 2023		31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>	
Moins de 5 ans	6 734		6 793	
5 à 10 ans	5 183		4 709	
Plus de 10 ans	4 358		5 563	
TOTAL	16 275		17 065	

- **Taux d'actualisation et ajustement pour risque non financier**

Le tableau suivant présente les taux d'actualisation moyens utilisés pour l'évaluation des contrats d'épargne et de prévoyance pour les principaux horizons de la courbe euro.

En millions d'euros	31 décembre 2023		31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>	
	Epargne	Prévoyance	Epargne	Prévoyance
1 an	4,00%	3,36%	3,64%	2,67%
5 ans	2,96%	2,32%	3,60%	2,92%
10 ans	3,03%	2,39%	3,56%	3,07%
15 ans	3,10%	2,47%	3,50%	3,07%
20 ans	3,04%	2,41%	3,29%	2,85%
40 ans	3,04%		3,10%	

La différence entre la courbe des taux d'actualisation Epargne et Prévoyance représente celle de leur prime d'illiquidité respective.

- Pour les contrats épargne évalués selon la méthode des honoraires variables, le taux d'actualisation est constitué à partir du taux sans risque, extrapolé sur la durée excédant la période pour laquelle des données observables sont disponibles et corrigé d'une prime de liquidité déterminée sur la base des actifs sous-jacents pour tenir compte de l'illiquidité des passifs.

L'ajustement pour risque est déterminé selon la méthode du coût du capital en incluant les versements libres et sans prise en compte du risque de rachat massif. Il est évalué à l'intérieur d'un intervalle de confiance compris entre 60-70%. Celui-ci s'établit à 65% au 31 décembre 2023 (64% au 31 décembre 2022).

- Pour les contrats de prévoyance évalués selon le modèle général et les passifs au titre des sinistres survenus en approche simplifiée, le taux d'actualisation est constitué à partir du taux sans risque ajusté pour tenir compte de l'illiquidité des passifs.

Le niveau de confiance utilisé pour la détermination de l'ajustement au titre des risques non financiers des principaux pays est de 70% (selon la méthode des quantiles).

6.e SENSIBILITE AUX RISQUES

- **Risque de marché : risque de taux et variation de la valeur des actifs**

Sensibilité de la valorisation des actifs et passifs financiers, sur le compte de résultat et les capitaux propres, à une variation de 50 points de base des taux d'intérêts, de 10 % du marché des actions et de 10% du marché immobilier.

Le tableau suivant présente les impacts bruts d'impôts afférents.

En millions d'euros	31 décembre 2023					
	Effet potentiel sur le résultat			Effet potentiel sur les capitaux propres		
	relatif aux placements ⁽¹⁾	relatif aux contrats d'assurance	Effet net	relatif aux placements	relatif aux contrats d'assurance	Effet net
Variation de +50 pbs des taux d'intérêts	(225)	206	(19)	(3 662)	3 330	(332)
Variation de -50 pbs des taux d'intérêts	239	(220)	19	3 662	(3 330)	332
Variation de +10% du marché des actions	1 834	(1 760)	74	61		61
Variation de -10% du marché des actions	(1 834)	1 760	(74)	(61)		(61)
Variation de +10% du marché de l'immobilier	1 062	(1 031)	31	37		37
Variation de -10% du marché de l'immobilier	(1 062)	1 031	(31)	(37)		(37)

⁽¹⁾ Hors actifs financiers en représentation des contrats en unités de comptes.

La sensibilité a été déterminée pour les pays les plus significatifs, *i.e.* la France, l'Italie et le Luxembourg.

Pour les contrats d'épargne évalués selon le modèle des honoraires variables, la variation de valeur des actifs financiers sous-jacents est largement compensée par celle des passifs, la marge sur services contractuels étant positive.

Les effets potentiels sur le résultat et les capitaux propres proviennent pour l'essentiel des contrats non participatifs et des actifs en représentation des capitaux propres des entités d'assurance.

- **Risque de liquidité**

Le tableau ci-dessous détaille l'échéancier prévisionnel de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs de l'ensemble des contrats d'assurance hors réassurance.

En millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
1 an	7 094	5 966
1 à 2 ans	6 274	5 358
2 à 3 ans	6 179	5 263
3 à 4 ans	6 074	5 165
4 à 5 ans	5 598	4 756
5 à 10 ans	19 511	21 237
Plus de 10 ans	148 819	143 321
TOTAL	199 549	191 066

Les montants payables à vue correspondent, pour les contrats participatifs, aux valeurs de rachat des contrats d'épargne.

En millions d'euros	31 décembre 2023		31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>	
	Montants payables à vue	Valeur comptable	Montants payables à vue	Valeur comptable
Contrats participatifs	197 551	212 297	197 330	203 833
Contrats non-participatifs	70	5 640	147	5 718
TOTAL	197 621	217 937	197 477	209 551

- **Risque de souscription par zone géographique**

Le tableau ci-après présente les passifs relatifs aux contrats d'assurance hors réassurance, par pays d'émission. Ils incluent la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, la marge sur services contractuels et l'ajustement au titre du risque non financier.

En millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
France ⁽¹⁾	158 470	148 401
Italie ⁽¹⁾	23 236	25 870
Luxembourg ⁽¹⁾	28 158	27 022
Le reste de l'Europe ⁽¹⁾	1 492	1 454
Asie ⁽¹⁾	6 055	6 250
Amérique latine ⁽²⁾	526	554
TOTAL	217 937	209 551

⁽¹⁾ Epargne et protection

⁽²⁾ Protection uniquement

Sensibilité de la valorisation du risque de souscription, sur le compte de résultat et les capitaux propres, à une variation de 1 % du taux de mortalité, de 5 % du taux de rachat et de 5 % des taux de sinistres définitifs.

Les sensibilités aux risques non financiers sont présentées hors contrats de réassurance et en supposant que toutes les autres variables demeurent inchangées.

En millions d'euros	31 décembre 2023	
	Effet potentiel sur le résultat	Effet potentiel sur les capitaux propres
Epargne		
Taux de mortalité (hausse/baisse de 1 %)	-	-
Taux de rachat (hausse/baisse de 5%)	-/+2	-
Protection		
Taux de sinistres définitifs (hausse/baisse de 5%)	-/+94	-

7. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

7.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES OU REÇUS

En millions d'euros, au	31 décembre 2023	31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
Engagements de financement donnés		
- aux établissements de crédit	3 650	4 235
- à la clientèle	365 821	382 746
Ouverture de crédits confirmés	328 678	347 650
Autres engagements en faveur de la clientèle	37 143	35 096
Total des engagements de financement donnés	369 471	386 981
<i>dont strate 1</i>	353 147	343 339
<i>dont strate 2</i>	14 857	18 745
<i>dont strate 3</i>	889	898
<i>dont activités d'assurance</i>	578	1 477
<i>dont engagements de financement donnés liés aux actifs destinés à être cédés</i>	-	22 522
Engagements de financement reçus		
- des établissements de crédit	69 596	66 554
- de la clientèle	3 185	2 221
Total des engagements de financement reçus	72 781	68 775
<i>dont engagements de financement reçus liés aux actifs destinés à être cédés</i>	-	9 272

7.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES PAR SIGNATURE

En millions d'euros, au	31 décembre 2023	31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
Engagements de garantie donnés		
- d'ordre des établissements de crédit	63 132	60 357
- d'ordre de la clientèle	127 203	118 427
Cautions immobilières	2 403	2 285
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	66 791	65 294
Autres garanties d'ordre de la clientèle	58 009	50 848
Total des engagements de garantie donnés	190 335	178 784
<i>dont strate 1</i>	177 315	165 549
<i>dont strate 2</i>	11 701	12 120
<i>dont strate 3</i>	769	820
<i>dont activités d'assurance</i>	550	295

La contribution annuelle du Groupe au Fonds de Résolution Unique de l'Union européenne peut se faire, pour partie, sous forme d'un engagement de paiement irrévocable (EPI) garanti par un dépôt en espèces de même montant. Lorsque la résolution d'un établissement fait intervenir le fonds, ce dernier peut appeler tout ou partie des EPI reçus.

L'engagement de paiement irrévocable est qualifié comptablement de passif contingent. Il donne lieu à provisionnement si la probabilité d'appel par le fonds devient supérieure à 50 %. Celle-ci étant estimée inférieure à ce seuil, aucune provision n'a été comptabilisée par le Groupe au 31 décembre 2023.

Ces engagements s'élèvent à 1 261 millions d'euros au 31 décembre 2023 (contre 969 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Les espèces versées en garantie font l'objet d'une rémunération et sont comptabilisées comme un actif financier au coût amorti.

7.c ENGAGEMENTS SUR TITRES

En lien avec la comptabilisation des opérations sur titres en date de règlement, les engagements représentant les titres à livrer ou à recevoir sont les suivants :

En millions d'euros, au	31 décembre 2023	31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
Titres à livrer	23 159	17 325
Titres à recevoir	21 384	17 263

7.d AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIE

- Instruments financiers donnés en garantie**

En millions d'euros, au	31 décembre 2023	31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
Instruments financiers (titres négociables et créances privées) déposés auprès des banques centrales et mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement après décote	87 881	132 938
- Mobilisés en garantie auprès des banques centrales	20 560	67 792
- Disponibles pour des opérations de refinancement	67 321	65 146
Titres donnés en pension	519 731	371 552
Actifs financiers et assimilés donnés en garantie d'opérations auprès d'établissements de crédit, de la clientèle financière, ou des souscripteurs d'obligations collatéralisées émises par le Groupe⁽¹⁾	323 491	239 761

⁽¹⁾ Incluent notamment des financements de la Société de Financement de l'Économie Française et de la Caisse de Refinancement de l'Habitat.

La valeur de marché de la part des instruments financiers donnés par le Groupe en garantie ou en pension et que le bénéficiaire est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 726 703 millions d'euros au 31 décembre 2023 (contre 523 321 millions d'euros au 31 décembre 2022).

- Instruments financiers reçus en garantie**

En millions d'euros, au	31 décembre 2023	31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
Instruments financiers reçus en garantie (hors pensions)	350 947	326 198
<i>dont instruments que le Groupe est habilité à vendre ou à redonner en garantie</i>	<i>187 021</i>	<i>192 274</i>
Titres reçus en pension	467 822	336 799

La valeur de marché des instruments financiers reçus en garantie ou en pension que le Groupe a effectivement vendus ou redonnés en garantie s'élève à 377 078 millions d'euros au 31 décembre 2023 (contre 307 886 millions d'euros au 31 décembre 2022).

8. REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

8.a FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022 <i>retraité selon IFRS17 et 9</i>
Salaires et traitements fixes et variables, intéressement et participation	13 445	12 995
Charges au titre des avantages sociaux	3 856	3 429
Impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations	474	453
Total des frais de personnel des activités bancaires (cf. note 3.f)	17 775	16 877
Frais de personnel des activités d'assurance (cf. note 6.b)	778	728
Total des frais de personnel	18 553	17 605

8.b AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

La norme IAS 19 distingue deux catégories de dispositifs, chacun traité différemment selon le risque supporté par l'entreprise. Lorsque l'engagement de l'entreprise consiste uniquement à verser un montant défini (exprimé en pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire par exemple) à un organisme externe, qui assure le paiement des prestations en fonction des avoirs disponibles pour chaque participant au régime, il est qualifié de régime à cotisations définies. En revanche, lorsque l'engagement consiste pour l'entreprise à gérer les actifs financiers financés par la collecte de cotisations auprès des employés et à assumer elle-même la charge des prestations – ou à en garantir le montant final soumis à des aléas futurs – il est qualifié de régime à prestations définies. Il en est de même si l'entreprise confie sous mandat la gestion de la collecte des cotisations et du paiement des prestations à un organisme externe, mais conserve le risque lié à la gestion des actifs et/ou à l'évolution future des prestations.

- **Principaux régimes de retraite à cotisations définies du Groupe**

Le Groupe BNP Paribas a mis en œuvre depuis plusieurs années une politique volontariste de transformation des régimes à prestations définies en régimes à cotisations définies.

Ainsi, en France, le Groupe BNP Paribas cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraite de base et complémentaires. BNP Paribas SA et certaines filiales ont mis en place, par accord d'entreprise, une retraite complémentaire par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente ou d'un capital venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs, à l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies.

En Italie, le régime mis en place par BNL est financé par des cotisations employeurs (4,2 % des salaires) et des cotisations employés (2 % du salaire). Les employés peuvent également effectuer des versements volontaires additionnels.

Au Royaume-Uni, pour la plupart des salariés, l'employeur verse des cotisations à hauteur de 12 % du salaire, les salariés pouvant effectuer des versements complémentaires volontaires.

Aux États-Unis, la banque abonde à hauteur des cotisations payées volontairement par les salariés, sous certaines limites.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies s'établissent à 791 millions d'euros pour l'exercice 2023 contre 720 millions d'euros pour l'exercice 2022 (y compris ceux versés par les entités des activités d'assurance).

La ventilation par principaux contributeurs est la suivante :

Montant des cotisations en millions d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
France	386	353
Italie	106	90
Royaume-Uni	62	64
Turquie	39	26
Hong-Kong	29	26
Luxembourg	30	28
États-Unis	27	25
Autres	112	108
TOTAL	791	720

- **Principaux régimes de retraite à prestations définies du Groupe et indemnités de départ ou de fin de carrière**

- Régimes de retraite à prestations définies

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance un plan à prestations définies pour ses employés et cadres entrés en service avant la date d'harmonisation des régimes de pension de la banque au 1^{er} janvier 2002, fondé sur le dernier salaire et le nombre d'années de service. Les engagements actuariels relatifs à ce régime sont partiellement préfinancés à hauteur de 91 % à fin 2023, comparé à 88 % en 2022, auprès de compagnies d'assurance.

Les cadres supérieurs de BNP Paribas Fortis entrés en service avant le 1^{er} janvier 2015 bénéficient d'un régime de retraite complémentaire offrant un capital en fonction des années de service et du salaire final. Ce régime est préfinancé à hauteur de 94 % à fin 2023 (contre 90 % à fin 2022) auprès de compagnies d'assurance.

En Belgique, les collaborateurs bénéficient de régimes à cotisations définies présentant une obligation légale pour l'employeur de garantir un rendement minimum sur les actifs financiers investis. Aussi une provision a été constituée sur ces régimes, cette garantie de rendement n'étant pas entièrement couverte par l'assureur.

En France, BNP Paribas verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date. Au 31 décembre 2023, les engagements résiduels supportés par le Groupe pour ces collaborateurs sont intégralement portés au bilan.

Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient certains cadres supérieurs du Groupe ont tous été fermés aux nouveaux entrants et transformés en régimes de type additif. Les montants qui seront attribués aux bénéficiaires résiduels, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance et présentent un financement de 264 % au 31 décembre 2023, contre 221 % au 31 décembre 2022.

Au Royaume-Uni subsistent des plans de retraite à prestations définies (fonds de pension), fermés aux nouveaux entrants, qui reposent généralement sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service. La gestion des régimes de pension est assurée par des organismes de gestion indépendants (Trustee). Au 31 décembre 2023, pour toutes les entités au Royaume-Uni, les engagements sont couverts par des actifs financiers à hauteur de 118 %, contre 125 % au 31 décembre 2022.

En Suisse, les engagements correspondent à des régimes complémentaires de retraite basés sur le principe de régimes à cotisations définies avec rendement garanti, offrant le versement d'une rente viagère selon des conditions prédéfinies. La gestion de ces régimes est assurée par une fondation. Au 31 décembre 2023, les engagements sont couverts à 111 % par des actifs financiers, contre 121 % au 31 décembre 2022.

Aux États-Unis, les plans de retraite à prestations définies reposent sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension, exprimé en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux prédéfini. Ces plans sont fermés aux nouveaux entrants et n'offrent plus d'acquisition de nouveaux droits. Au 31 décembre 2023, l'engagement est couvert à 87 % par des actifs financiers, contre 85 % au 31 décembre 2022.

En Allemagne, les engagements correspondent principalement à des plans de retraite à prestations définies, fermés aux nouveaux entrants, qui reposent généralement sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service. Ces régimes offrent le versement d'une rente viagère selon des conditions prédéfinies. Au 31 décembre 2023, les engagements sont couverts par des actifs financiers à hauteur de 66 %, contre 70 % au 31 décembre 2022.

En Turquie, le principal régime de retraite qui se substitue au système de pension national, devrait à terme être transféré à l'État turc. Ce régime propose des garanties au-delà du minimum légal. Fin 2023, les engagements au titre de ce régime sont couverts par les actifs financiers détenus par une fondation externe au Groupe ; ces actifs financiers étant excédentaires par rapport aux engagements pris, cet excédent n'est pas reconnu comme un actif du Groupe.

- Indemnités de départ ou de fin de carrière

Le personnel de différentes sociétés du Groupe bénéficie de diverses prestations telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière, définies selon les minima légaux (code du travail, conventions collectives) ou des accords d'entreprise spécifiques.

En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance. Au 31 décembre 2023, cet engagement est couvert à 127 % par des actifs financiers, contre 132 % au 31 décembre 2022.

La loi du 14 avril 2023 a modifié les critères d'âge et de nombres de trimestres nécessaires pour liquider les droits à retraite. Les dispositions de cette loi ont été prises en compte pour les besoins de la comptabilisation en IFRS, avec pour impact une diminution de la valeur des engagements de 22 millions d'euros.

A l'étranger, les engagements au titre des indemnités de départ ou de fin de carrière sont principalement concentrés en Italie où les droits ont été gelés au 31 décembre 2006.

- Engagements relatifs aux régimes de retraite à prestations définies et indemnités de départ ou de fin de carrière

- Actifs et passifs comptabilisés au bilan

En millions d'euros, au 31 décembre 2023	Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	Valeur actualisée des obligations non financées	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Valeur de marché des actifs distincts ⁽¹⁾	Limitation d'actifs	Obligation nette	dont actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	dont actifs nets des régimes à prestations définies	dont valeur de marché des actifs distincts	dont obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies
Belgique	2 830		2 830	(152)	(2 502)		176	(2 502)		(2 502)	2 678
Royaume-Uni	1 158		1 158	(1 365)			(207)	(209)	(209)		2
Suisse	1 123		1 123	(1 251)		130	2				2
France	856	52	908	(1 134)			(226)	(331)	(331)		105
États-Unis	146	1	147	(127)			20	(4)	(4)		24
Turquie	235	43	278	(258)		22	42				42
Italie		164	164				164				164
Allemagne	129	49	178	(118)			60				60
Autres	334	47	381	(269)	(1)	1	112	(9)	(8)	(1)	121
TOTAL	6 811	356	7 167	(4 674)	(2 503)	153	143	(3 055)	(552)	(2 503)	3 198

En millions d'euros, au 31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>	Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	Valeur actualisée des obligations non financées	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Valeur de marché des actifs distincts ⁽¹⁾	Limitation d'actifs	Obligation nette	dont actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	dont actifs nets des régimes à prestations définies	dont valeur de marché des actifs distincts	dont obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies
Belgique	2 738		2 738	(124)	(2 395)		219	(2 395)		(2 395)	2 614
Royaume-Uni	1 067		1 067	(1 334)			(267)	(267)	(267)		
Suisse	979		979	(1 185)		208	2				2
France	845	62	907	(1 157)			(250)	(346)	(346)		96
États-Unis	467	64	531	(458)			73	(24)	(24)		97
Turquie	139	63	202	(295)		157	64				64
Italie		182	182				182				182
Allemagne	93	45	138	(98)			40	(7)	(7)		47
Autres	379	51	430	(313)	(2)	2	117	(13)	(11)	(2)	130
TOTAL	6 707	467	7 174	(4 964)	(2 397)	367	180	(3 052)	(655)	(2 397)	3 232
Dont activités poursuivies	6 391	404	6 795	(4 635)	(2 397)	367	130	(3 030)	(633)	(2 397)	3 160
Dont activités destinées à être cédées	316	63	379	(329)	-	-	50	(22)	(22)	-	72

⁽¹⁾ Les actifs distincts sont principalement cantonnés dans le bilan des filiales et participations d'assurance du Groupe – notamment AG Insurance au titre du plan à prestations définies de BNP Paribas Fortis – en couverture des engagements d'autres entités du Groupe qui leur ont été transférés pour couvrir les avantages postérieurs à l'emploi de certaines catégories de salariés.

- Variation de la valeur actualisée des obligations y compris activités destinées à être cédées

En millions d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022 retraité selon IFRS 17 et 9
Valeur actualisée des obligations en début de période	7 174	9 060
Coût des services rendus au cours de l'exercice	181	215
Charge liée à l'actualisation des engagements	236	100
Coût des services passés	(25)	(5)
Effets des liquidations de régime	(15)	(11)
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses démographiques	(11)	10
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses financières	203	(1 985)
Pertes ou (gains) actuariels liés aux écarts d'expérience	330	341
Cotisations des membres des régimes	24	23
Prestations versées aux bénéficiaires directement payées par l'employeur	(87)	(101)
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(453)	(489)
Effet des variations de change	(41)	(25)
Effet des variations de périmètre	(349)	41
Valeur actualisée des obligations en fin de période	7 167	7 174

- Variation de la valeur de marché des actifs de régime et des actifs distincts y compris activités destinées à être cédées

En millions d'euros	Actifs de régime		Actifs distincts	
	Exercice 2023	Exercice 2022 retraité selon IFRS 17 et 9	Exercice 2023	Exercice 2022 retraité selon IFRS 17 et 9
Valeur de marché des actifs en début de période	4 964	6 082	2 397	2 932
Produit d'intérêt des actifs	169	99	84	13
Effets des liquidations de régime	(14)	(21)		
(Pertes) gains actuariels de la période	10	(938)	99	(548)
Cotisations des membres des régimes	14	13	10	10
Cotisations versées par BNP Paribas	60	54	131	198
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(234)	(257)	(219)	(232)
Effet des variations de change	(36)	(64)		
Effet des variations de périmètre	(259)	(4)	1	24
Valeur de marché des actifs en fin de période	4 674	4 964	2 503	2 397

- Composantes de la charge relative aux plans à prestations définies

En millions d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022 retraité selon IFRS 17 et 9
Coût des services	155	220
Coût des services rendus au cours de l'exercice	181	215
Coût des services passés	(25)	(5)
Effets des liquidations de régime	(1)	10
Charge financière nette	1	6
Charge liée à l'actualisation des engagements	236	100
Charge d'intérêt liée à l'actualisation des limitations d'actifs	18	18
Produit d'intérêt des actifs de régime	(169)	(99)
Produit d'intérêt des actifs distincts	(84)	(13)
Total porté dans les « Frais de personnel »	156	226
Dont activités poursuivies	156	222
Dont activités destinées à être cédées	-	4

- Autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres

En millions d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
(Pertes)/Gains actuariels sur les actifs de régime et actifs distincts	109	(1 486)
(Pertes)/Gains actuariels d'hypothèses démographiques sur la valeur actualisée des obligations	11	(10)
(Pertes)/Gains actuariels d'hypothèses financières sur la valeur actualisée des obligations	(203)	1 985
(Pertes)/Gains actuariels dits d'expérience sur la valeur actualisée des obligations	(330)	(341)
Variation de l'effet de plafonnement des actifs	216	(263)
Total des autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres	(197)	(115)
Dont activités poursuivies	(197)	(127)
Dont activités destinées à être cédées	-	12

- Principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements

Pour les zones monétaires Euro, Royaume-Uni et Etats-Unis, le Groupe détermine les hypothèses d'actualisation sur la base des obligations privées de haute qualité, dont la maturité correspond à la durée des engagements évalués.

Les intervalles de taux retenus sont les suivants :

En pourcentage	31 décembre 2023		31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>	
	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires ⁽¹⁾	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires ⁽¹⁾
Belgique	3,00% / 3,60%	3,30% / 4,10%	1,90% / 3,80%	3,30% / 5,00%
Royaume-Uni	4,40% / 5,30%	2,00% / 3,40%	3,50% / 4,90%	2,00% / 3,30%
France	3,00% / 3,60%	2,90% / 3,10%	3,30% / 3,80%	2,10% / 3,65%
Suisse	1,40% / 1,60%	1,80% / 2,00%	2,00% / 2,15%	1,75% / 2,00%
États-Unis	4,70% / 5,30%	2,50%	4,90% / 5,00%	2,50%
Italie	3,00% / 3,60%	3,00% / 3,10%	1,90% / 3,60%	2,10% / 3,20%
Allemagne	3,20% / 3,70%	2,00% / 2,90%	2,30% / 3,80%	2,00% / 2,90%
Turquie	23,10%	18,80%	10,60%	8,50%

⁽¹⁾ Y compris dérive des prix (inflation)

Les taux d'actualisation moyens pondérés par la valeur des engagements sont les suivants :

- sur la zone euro : 3,16 % au 31 décembre 2023 contre 3,54 % au 31 décembre 2022 ;
- au Royaume-Uni : 4,51 % au 31 décembre 2023 contre 4,78 % 31 décembre 2022 ;
- en Suisse : 1,40% au 31 décembre 2023 contre 2,15 % au 31 décembre 2022.

L'effet d'une variation des taux d'actualisation de 100 pb sur la valeur actualisée des engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi est le suivant :

Evolution de la valeur actualisée des obligations En millions d'euros	31 décembre 2023		31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>	
	Taux d'actualisation -100pb	Taux d'actualisation +100pb	Taux d'actualisation -100pb	Taux d'actualisation +100pb
Belgique	231	(168)	201	(175)
Royaume-Uni	170	(137)	187	(147)
France	88	(75)	92	(78)
Suisse	148	(119)	133	(107)
États-Unis	15	(13)	18	(15)
Italie	10	(9)	12	(11)
Allemagne	27	(21)	26	(20)
Turquie	11	(9)	13	(10)

Les hypothèses d'inflation utilisées pour le calcul des engagements du Groupe sont déterminées localement selon la zone monétaire, à l'exception de la zone euro pour laquelle l'hypothèse est déterminée centralement.

Les taux d'inflation moyens pondérés par la valeur des engagements sont les suivants :

- sur la zone euro : 2,27 % au 31 décembre 2023 contre 2,43 % au 31 décembre 2022 ;
- au Royaume-Uni : 2,94 % au 31 décembre 2023 contre 3,03 % au 31 décembre 2022 ;
- en Suisse : 1,25 % au 31 décembre 2023 contre 1,25 % au 31 décembre 2022.

L'effet d'une hausse des taux d'inflation de 100 pb sur la valeur des engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi est le suivant :

Evolution de la valeur actualisée des obligations En millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
	Taux d'inflation +100pb	Taux d'inflation +100pb
Belgique	133	148
Royaume-Uni	100	126
France	88	92
Suisse	8	8
Italie	7	8
Allemagne	16	14
Turquie	11	12

Les effets des variations des taux d'inflation et des taux d'actualisation présentés ci-dessus ne sont pas cumulatifs.

- Rendement effectif des actifs de régime et actifs distincts au cours de la période

En pourcentage	Exercice 2023		Exercice 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>	
	Intervalle de taux <i>(représentatif de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays)</i>	Taux moyens pondérés	Intervalle de taux <i>(représentatif de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays)</i>	Taux moyens pondérés
Belgique	-0,20% / 13,20%	6,45%	-18,75% / 6,30%	-12,65%
Royaume-Uni	-10,50% / 5,40%	0,50%	-38,30% / 0%	-34,60%
France	2,60%	2,60%	2,60%	2,60%
Suisse	1,70% / 2,50%	2,50%	-15,85% / 1%	0,50%
États-Unis	1,65% / 5,45%	5,25%	-29,75% / -16,75%	-28,90%
Allemagne	-2,85% / 11,50%	9,30%	-26,15% / 1,30%	-11,20%
Turquie	44,90%	44,90%	40,80%	40,80%

- Ventilation des actifs de couverture

En pourcentage	31 décembre 2023						31 décembre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9					
	Actions	Obligations gouvernementales	Obligations non gouvernementales	Immobilier	Comptes de dépôt	Autres	Actions	Obligations gouvernementales	Obligations non gouvernementales	Immobilier	Comptes de dépôt	Autres
Belgique	8%	46%	19%	1%	2%	24%	8%	48%	20%	1%	0%	23%
Royaume-Uni	12%	62%	16%	0%	2%	8%	7%	65%	13%	0%	2%	13%
France ⁽¹⁾	8%	59%	18%	13%	2%	0%	8%	60%	18%	13%	1%	0%
Suisse	29%	0%	26%	25%	4%	16%	32%	0%	23%	21%	3%	20%
États-Unis	17%	24%	45%	0%	13%	1%	19%	18%	58%	0%	1%	4%
Allemagne	22%	52%	0%	0%	0%	26%	25%	64%	0%	0%	3%	9%
Turquie	0%	68%	0%	6%	21%	5%	0%	59%	0%	3%	30%	7%
Autres	9%	22%	12%	1%	2%	54%	10%	18%	12%	2%	2%	57%
GRUPE	12%	43%	19%	7%	3%	16%	12%	44%	18%	6%	2%	18%

⁽¹⁾ En France, la ventilation des actifs de couverture correspond à la ventilation du fonds général de la compagnie d'assurance où sont externalisés les engagements.

Le Groupe a mis en place une gouvernance de gestion des actifs en représentation des engagements de retraite à prestations définies dont les principaux objectifs sont l'encadrement et le contrôle des risques en matière d'investissement.

Elle détaille notamment les principes d'investissement, en particulier la définition d'une stratégie d'investissement des actifs de couverture reposant sur des objectifs financiers et l'encadrement des risques, en vue de préciser la façon dont les actifs de couverture doivent être gérés, au travers de mandats de délégation de gestion financière.

La stratégie d'investissement prévoit qu'une étude d'adossement des actifs et des passifs doit être réalisée à minima tous les trois ans pour les plans dont la valeur des actifs est supérieure à 100 millions d'euros.

- **Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi**

Le Groupe offre certains régimes de couverture médicale pour les retraités, dont le principal se situe en Belgique.

La valeur actualisée des obligations au titre de l'aide médicale postérieure à l'emploi s'élève à 78 millions d'euros au 31 décembre 2023, contre 83 millions d'euros au 31 décembre 2022.

8.c AUTRES AVANTAGES A LONG TERME

BNP Paribas consent à ses salariés divers avantages à long terme, principalement des primes d'ancienneté, la faculté d'épargner des jours de congé, et certaines protections en cas d'incapacité de travail. La provision nette correspondante s'élève à 462 millions d'euros au 31 décembre 2023, contre 453 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans annuels de rémunération différée sont établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières. Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et soumettent, le cas échéant, ce versement à des conditions de performance des métiers, des pôles et du Groupe.

Depuis 2013, BNP Paribas a mis en place un plan de fidélisation Groupe dont le versement en numéraire au terme d'une période d'acquisition de 3 à 4 ans évolue en fonction de la performance intrinsèque du Groupe. Ce plan de fidélisation a pour objectif d'associer différentes catégories de cadres aux objectifs de développement et de rentabilité du Groupe. Ces personnels sont représentatifs des talents du Groupe et de la relève de son encadrement : cadres dirigeants, cadres occupant un poste clé, responsables opérationnels ou experts, cadres à potentiel, jeunes cadres identifiés en raison de leurs performances et de leurs perspectives d'évolution professionnelle, et contributeurs clés aux résultats du Groupe.

Les montants attribués dans le cadre de ce plan sont pour 80 % indexés sur la performance opérationnelle du Groupe sur toute la durée du plan, et pour 20 % indexés sur l'atteinte d'objectifs liés à la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) du Groupe. Ces objectifs, au nombre de 10, sont en ligne avec les 4 piliers formant la base de la politique RSE du Groupe. En outre, le paiement final est soumis à une condition de présence continue dans le Groupe entre la date d'attribution et la date de paiement, sous réserve que le Résultat d'exploitation et le Résultat avant impôt du Groupe l'année précédant le paiement soient strictement positifs. Pour les collaborateurs soumis à des dispositions réglementaires particulières, ce plan de fidélisation est adapté conformément aux exigences de la directive européenne CRD.

La provision nette correspondant aux plans de rémunération variable du Groupe et au plan de fidélisation s'élève à 1 033 millions d'euros au 31 décembre 2023, contre 1 017 millions d'euros au 31 décembre 2022.

En millions d'euros, au	31 décembre 2023	31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
Provisions nettes au titre des autres avantages à long terme	1 495	1 470
Actif comptabilisé au bilan au titre des autres avantages à long terme	(76)	(76)
Obligation comptabilisée au bilan au titre des autres avantages à long terme	1 571	1 546

8.d INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

BNP Paribas a mis en place un certain nombre de plans de départs anticipés reposant sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaire et aux plans d'adaptation des effectifs font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

En 2023, le sous-groupe BNP Paribas Personal Finance a mis en place un plan de départ volontaire en France au titre duquel une provision de 215 millions d'euros a été constituée.

En millions d'euros, au	31 décembre 2023	31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
Provisions au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plans d'adaptation des effectifs	482	270

8.e PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS

Dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein de BNP Paribas, des plans annuels de rémunération différée établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières, prévoient une rémunération variable sur une période pluriannuelle et payable en numéraire indexé sur le cours de l'action, le paiement étant reporté sur plusieurs années.

- Rémunération variable pour les collaborateurs soumis à des dispositions réglementaires particulières

Depuis la publication de l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances du 13 décembre 2010 et à la suite des dispositions de la directive européenne CRD4 du 26 juillet 2013, modifiée par la Directive CRD5 du 20 mai 2019, transposées en droit français dans le Code Monétaire et Financier, par l'ordonnance du 20 février 2014 et l'ordonnance du 21 décembre 2020, ainsi que les décrets et arrêtés du 3 novembre 2014 et du 22 décembre 2020 et le règlement délégué européen du 25 mars 2021, les plans de rémunération variable s'appliquent aux collaborateurs du Groupe exerçant des activités susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise.

Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et le soumettent, le cas échéant, à des conditions de performance des métiers, des pôles et du Groupe.

Les sommes seront versées notamment en numéraire indexé sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas.

- Rémunération variable différée pour les autres collaborateurs du Groupe

Les plans annuels de rémunération différée applicables aux collaborateurs dont la contribution aux performances du Groupe est significative sont en partie versés en numéraire indexé sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas.

- **Charge représentée par les paiements à base d'actions**

Charge ou (produit) en millions d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
Plans de rémunération différée antérieurs	48	(116)
Plans de rémunération différée de l'exercice	541	614
Total	589	498

9. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

9.a EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

Le capital social de BNP Paribas SA s'élève au 31 décembre 2023 à 2 294 954 818 euros, divisé en 1 147 477 409 actions de 2 euros de nominal chacune (contre 1 234 331 646 actions au 31 décembre 2022).

- Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe**

	Opérations pour compte propre		Opérations de négoce ⁽¹⁾		Total	
	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)
Actions détenues au 31 décembre 2021	721 971	38	-	-	721 971	38
Mouvements nets			159 670	8	159 670	8
Actions détenues au 31 décembre 2022	721 971	38	159 670	8	881 641	46
Acquisitions effectuées	86 854 237	5 000			86 854 237	5 000
Réduction de capital	(86 854 237)	(5 000)			(86 854 237)	(5 000)
Mouvements nets			64 888	5	64 888	5
Actions détenues au 31 décembre 2023	721 971	38	224 558	13	946 529	51

⁽¹⁾ Transactions réalisées dans le cadre d'une activité de négoce et d'arbitrage sur indices boursiers.

Au cours de l'exercice 2023, BNP Paribas SA a racheté sur le marché puis annulé 86 854 237 de ses propres actions conformément à la décision du Conseil d'Administration du 6 février 2023.

Au 31 décembre 2023, le Groupe détient 946 529 actions BNP Paribas représentant 51 millions d'euros qui sont portés en diminution des capitaux propres.

- Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) éligibles aux fonds propres prudentiels de catégorie Tier 1**

BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe, fixe révisable ou variable et peuvent être remboursés à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon ou tous les cinq ans.

Le 3 janvier 2022, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de juillet 2006, pour un montant de 150 millions d'euros. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 5,45 %.

Le 12 janvier 2022, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 1 250 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 4,625 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 5 ans. En cas de non-remboursement en 2027, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux du bon du trésor américain de maturité constante de 5 ans (taux CMT). Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Le 19 janvier 2022, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de juin 2007, pour un montant de 1 100 millions de dollars. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,195 %.

Le 14 mars 2022, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de décembre 2016 pour un montant de 750 millions de dollars. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 6,75 %.

Le 17 juin 2022, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de juin 2015, pour un montant de 750 millions d'euros, soit à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 6,125 %.

Le 16 août 2022, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 2 000 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,75 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 7 ans. En cas de non-remboursement en 2029, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux du bon du trésor américain de maturité constante de 5 ans (taux CMT). Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Le 6 septembre 2022, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 1 000 millions d'euros. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 6,875%. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 7 ans et 3 mois. En cas de non-remboursement en 2029, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux mid-swap euro à 5 ans. Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Le 17 novembre 2022, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 1 000 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 9,25 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 5 ans. En cas de non-remboursement en 2027, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux du bon du trésor américain de maturité constante de 5 ans (taux CMT). Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Le 11 janvier 2023, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 1 250 millions d'euros. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,375 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 7 ans. En cas de non-remboursement en 2030, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux mid-swap euro à 5 ans. Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Le 28 février 2023, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 600 millions de dollars singapouriens. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 5,9 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 5 ans. En cas de non-remboursement en 2028, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux du bon du trésor singapourien de maturité constante de 5 ans (taux SORA). Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Les caractéristiques de ces différentes émissions sont résumées dans le tableau suivant :

Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'unités)	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call
Août 2015	USD	1 500	semestrielle	7,375%	10 ans	Swap USD 5 ans + 5,150%
Novembre 2017	USD	750	semestrielle	5,125%	10 ans	Swap USD 5 ans + 2,838%
Août 2018	USD	750	semestrielle	7,000%	10 ans	Swap USD 5 ans + 3,980%
Mars 2019	USD	1 500	semestrielle	6,625%	5 ans	Swap USD 5 ans + 4,149%
Juillet 2019	AUD	300	semestrielle	4,500%	5,5 ans	Swap AUD 5 ans + 3,372%
Février 2020	USD	1 750	semestrielle	4,500%	10 ans	US CMT 5 ans + 2,944%
Février 2021	USD	1 250	semestrielle	4,625%	10 ans	US CMT 5 ans + 3,340%
Janvier 2022	USD	1 250	semestrielle	4,625%	5 ans	US CMT 5 ans + 3,196%
Août 2022	USD	2 000	semestrielle	7,750%	7 ans	US 5 CMT ans + 4,899%
Septembre 2022	EUR	1 000	semestrielle	6,875%	7,25 ans	Mid-swap EUR 5 ans + 4,645%
Novembre 2022	USD	1 000	semestrielle	9,250%	5 ans	US CMT 5 ans + 4,969%
Janvier 2023	EUR	1 250	semestrielle	7,375%	7 ans	Mid-swap EUR 5 ans + 4,631%
Février 2023	SGD	600	semestrielle	5,900%	5 ans	SGD SORA 5 ans + 2,674%
Total au 31 décembre 2023 en contrevaletur euro historique		13 472⁽¹⁾				

⁽¹⁾ Net des titres autodétenus par des entités du Groupe

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Pour les émissions réalisées avant 2015, cette absence de paiement est conditionnée à l'absence de versement sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA et sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée

Indéterminée au cours de l'année précédente. Les intérêts doivent être versés en cas de distribution de dividende sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué.

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Capital et réserves » au sein des capitaux propres. Les émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date d'émission conformément aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est traitée comme un dividende.

Au 31 décembre 2023, le Groupe BNP Paribas détenait 12 millions d'euros de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui ont été portés en diminution des capitaux propres.

● Résultat par action ordinaire

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires est déterminé sous déduction du résultat attribuable aux porteurs d'actions de préférence.

Le résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte le cas échéant des options de souscriptions d'actions dans la monnaie, ainsi que des actions de performance allouées dans le Plan Global d'Intéressement en Actions dans le calcul du résultat dilué par action ordinaire. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action ordinaire. L'ensemble des plans d'options de souscription d'actions et d'attribution d'actions de performance sont expirés.

	Exercice 2023	Exercice 2022 retraité selon IFRS 17 et 9
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action (en millions d'euros) ⁽¹⁾	10 298	9 273
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	1 200 367 337	1 232 991 607
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	1 200 367 337	1 232 991 607
Résultat de base par action ordinaire (en euros)	8,58	7,52
dont activités poursuivies (en euros)	6,12	6,96
dont activités destinées à être cédées (en euros)	2,46	0,56
Résultat dilué par action ordinaire (en euros)	8,58	7,52
dont activités poursuivies (en euros)	6,12	6,96
dont activités destinées à être cédées (en euros)	2,46	0,56

⁽¹⁾ Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende, ainsi que du gain ou de la perte de change associé comptabilisé directement en capitaux propres en cas de rachat.

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 14 mai 2024, un dividende par action de 4,60 euros au titre du résultat de l'exercice 2023 (contre 3,90 euros au titre de l'exercice 2022).

Le montant de la distribution proposée en numéraire s'élève ainsi à 5 274 millions d'euros, contre 4 744 millions d'euros distribués en 2023.

Le retour à l'actionnaire sera porté à 60 % du résultat de l'exercice 2023 par un programme de rachat d'actions de 1 055 millions d'euros sous réserve des conditions habituelles, notamment l'autorisation de la Banque centrale européenne.

9.b INTERETS MINORITAIRES

En millions d'euros	Capital et réserves	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	Intérêts minoritaires
Situation au 31 décembre 2021	4 712	15	(106)	4 621
Effets de la 1ère application d'IAS 29 en Turquie	(14)		62	48
Effets de la transition à IFRS 17	(9)		21	12
Effets de la transition à IFRS 9	17		(26)	(9)
Situation au 1er janvier 2022	4 706	15	(49)	4 672
Affectation du résultat de l'exercice 2021	(133)			(133)
Augmentations de capital et émissions	34			34
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires	2			2
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires	(136)			(136)
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	(157)			(157)
Autres variations	(2)			(2)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		6	87	93
Résultat net au 31 décembre 2022	400			400
Situation au 31 décembre 2022	4 714	21	38	4 773
Affectation du résultat de l'exercice 2022	(179)			(179)
Augmentations de capital et émissions	316			316
Opérations résultant de plans de paiement en actions	1			1
Rémunération des Titres Super subordonnés à Durée Indéterminée	(3)			(3)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires	21			21
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires	(90)			(90)
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle	(12)			(12)
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	(225)			(225)
Autres variations				-
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(5)	97	92
Résultat net au 31 décembre 2023	431			431
Situation au 31 décembre 2023	4 974	16	135	5 125

- Intérêts minoritaires significatifs**

L'appréciation du caractère significatif des intérêts minoritaires est fondée sur la contribution des filiales correspondantes au bilan (avant élimination des opérations réciproques) et au résultat du Groupe BNP Paribas.

En millions d'euros	31 décembre 2023	Exercice 2023						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas	97 504	1 922	674	766	34%	230	260	137
Autres intérêts minoritaires						201	263	45
TOTAL						431	523	182

En millions d'euros	31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>	Exercice 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas	95 172	1 769	587	340	34%	189	128	81
Autres intérêts minoritaires						211	365	52
TOTAL						400	493	133

Il n'existe pas de restriction contractuelle particulière sur les actifs de BGL BNP Paribas, liée à la présence de l'actionnaire minoritaire.

- Opérations de restructuration interne ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves**

En millions d'euros	Exercice 2023		Exercice 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
TEB Finansman Cession interne de BNPP Personal Finance à TEB Holding, portant le taux d'intérêt du Groupe à 72,5%	(22)	22		
Autres	1	(1)	1	2
Total	(21)	21	1	2

- **Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle modifiant la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves**

En millions d'euros	Exercice 2023		Exercice 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
Artigiancassa Spa Acquisition complémentaire de 26,14 %, portant le taux de détention du Groupe à 100 %	5	(9)		
Dynamic Credit Group Acquisition complémentaire de 25%, portant le taux de détention du Groupe à 73,65%	(3)	(4)		
Autres	(1)	1		
Total	1	(12)	-	-

- **Engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires**

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation.

La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 510 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 361 millions d'euros au 31 décembre 2022.

9.c PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

BNP Paribas (la « Banque ») est partie en tant que défenderesse à plusieurs litiges, différends et procédures (y compris des enquêtes par des autorités judiciaires ou de supervision) dans un certain nombre de juridictions, découlant du cours normal de ses activités commerciales, y compris entre autres en lien avec ses activités en qualité de contrepartie, prêteur, employeur, investisseur et contribuable.

Les risques y afférents ont été évalués par la Banque et font l'objet, le cas échéant, de provisions présentées dans la note 5.n « Provisions pour risques et charges », une provision étant constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les principaux passifs éventuels représentatifs de procédures judiciaires, administratives ou arbitrales en cours à la date du 31 décembre 2023 sont quant à eux décrits ci-dessous. La Banque considère actuellement qu'aucune de ces procédures n'est de nature à avoir un impact défavorable significatif sur sa situation financière ou sa rentabilité, néanmoins l'issue de procédures judiciaires ou administratives est par nature imprévisible.

Le liquidateur de la société Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (ci-après « BLMIS ») a intenté un certain nombre de recours contre la Banque et certaines de ses filiales, auprès du tribunal des faillites américain (United States Bankruptcy Court Southern District of New York). Ces recours, connus sous le nom de demandes de « clawback », s'apparentent aux divers recours introduits par le liquidateur de BLMIS en vertu du Code des faillites des États-Unis (U.S. Bankruptcy Code) et de la loi de l'État de New York à l'encontre de nombreuses institutions, et visent au recouvrement de sommes prétendument transférées aux entités du Groupe BNP Paribas par BLMIS ou indirectement par le biais de fonds liés à BLMIS et dans lesquels des entités du Groupe BNP Paribas détenaient des participations. À la suite de certaines décisions du tribunal des faillites américain et du « U.S. District Court » entre 2016 et 2018, la majorité des actions du liquidateur de BLMIS ont été soit rejetées, soit considérablement limitées. Toutefois, ces décisions ont été soit infirmées, soit effectivement annulées par des décisions ultérieures de la Cour d'Appel des États-Unis pour le Deuxième Circuit rendues le 25 février 2019 et le 30 août 2021. Par conséquent, le liquidateur de BLMIS a réintroduit certains de ces recours et a fait valoir des créances d'un montant global d'environ 1,2 milliard de dollars américains à fin mai 2023. BNP Paribas dispose d'arguments très solides à opposer à ces recours, et se défend vigoureusement dans ces instances.

Une procédure judiciaire a été intentée en Belgique à la requête d'actionnaires minoritaires de l'ancien groupe Fortis contre la Société fédérale de Participations et d'Investissement, Ageas et BNP Paribas, demandant notamment la condamnation de BNP Paribas à des dommages et intérêts à titre de restitution par équivalent d'une partie des actions de BNP Paribas Fortis, qui lui ont été apportées en 2009, au motif que le transfert de ces actions serait nul. Le Tribunal de l'entreprise de Bruxelles a décidé, le 29 avril 2016, de surseoir à statuer jusqu'à l'issue de la procédure pénale en cours en Belgique dans le dossier Fortis. Dans cette procédure pénale, le ministère public a demandé un non-lieu. Elle est aujourd'hui définitivement clôturée, la Chambre du conseil du Tribunal de première instance de Bruxelles ayant constaté la prescription des charges dans une ordonnance du 4 septembre 2020, devenue définitive. Certains actionnaires minoritaires poursuivent la procédure judiciaire contre BNP Paribas et la Société fédérale de Participations et d'Investissement devant le Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, et BNP Paribas continue à se défendre avec vigueur contre les allégations de ces actionnaires.

Le 26 février 2020 le Tribunal correctionnel de Paris a jugé BNP Paribas Personal Finance coupable de pratique commerciale trompeuse et de recel de ce délit. BNP Paribas Personal Finance est condamnée à payer une amende de 187 500 euros et à verser un montant au titre des frais de défense ainsi que des dommages et intérêts en faveur des parties civiles. Par arrêt du 28 novembre 2023, la Cour d'appel de Paris a confirmé la condamnation des chefs de pratique commerciale trompeuse et de recel de ce délit. Sur le plan des dommages-intérêts alloués aux parties civiles, la méthodologie de calcul a été ajustée par la Cour, mais la plupart des dommages-intérêts avait déjà été versée par exécution provisoire du jugement de première instance. Par ailleurs, un accord a été trouvé avec l'association Consommation Logement Cadre de Vie pour proposer une solution amiable aux clients qui le souhaitent.

Comme de nombreuses autres institutions financières dans les secteurs de la banque, de l'investissement, des fonds communs ou du courtage, la Banque a reçu ou est susceptible de recevoir des demandes d'information ou de faire l'objet d'enquêtes d'autorités de supervision, d'agences gouvernementales ou d'autorégulation. La Banque répond à ces requêtes, coopère avec les autorités et régulateurs en question et s'efforce de traiter et de remédier aux points soulevés.

Courant 2023, à l'instar d'autres établissements financiers, BNP Paribas a été perquisitionné par le parquet national financier et a été informé de l'ouverture d'une enquête préliminaire portant sur des opérations sur titres français.

Il n'existe pas d'autre procédure judiciaire, administrative ou d'arbitrage (y compris toute procédure qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Banque.

9.d REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET PERTE DE CONTROLE OU D'INFLUENCE NOTABLE

Opération 2023

- **Partenariat avec Stellantis**

Le 3 avril 2023, BNP Paribas Personal Finance devient le partenaire exclusif de la captive de Stellantis dans ses activités de financement dans trois marchés stratégiques : l'Allemagne, l'Autriche et le Royaume-Uni.

Cette opération se décline par le rachat de trois entités dans ces trois pays concomitamment à la cession d'activités à différentes joint-ventures de Stellantis en France, en Italie et en Espagne.

Cette restructuration a pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe de 8 milliards d'euros, notamment les actifs financiers au coût amorti, et de constater un résultat de cession de 54 millions d'euros et un écart d'acquisition de 143 millions d'euros.

Opérations 2022

- **bpost banque**

Le 3 janvier 2022, BNP Paribas Fortis a acheté la participation résiduelle de 50 % dans bpost banque.

Le Groupe BNP Paribas prend ainsi le contrôle de cette entité et la consolide par intégration globale à partir du premier trimestre 2022.

Cette opération a pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe en date d'acquisition de 12 milliards d'euros, notamment les actifs financiers au coût amorti pour 11 milliards d'euros, et de constater au compte de résultat un écart d'acquisition négatif de 245 millions d'euros.

- **Axepta SpA**

Le 4 janvier 2022, Banca Nazionale del Lavoro a cédé 80 % de sa participation résiduelle dans Wordline Merchant Services Italia (ex-Axepta SpA).

Le Groupe BNP Paribas perd le contrôle exclusif de cette entité mais conserve une influence notable.

La cession de cette quote-part conduit à la comptabilisation sur la ligne « Gains net sur autres actifs immobilisés » d'un résultat de 204 millions d'euros.

La participation résiduelle de 20 % est consolidée par mise en équivalence pour sa valeur réévaluée incluant un écart d'acquisition de 41 millions d'euros.

- **Floa**

Le 31 janvier 2022, BNP Paribas SA a acquis 100% du capital de Floa.

Le Groupe BNP Paribas prend le contrôle exclusif de cette entité et la consolide par intégration globale à partir du premier trimestre 2022.

Cette opération a pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe en date d'acquisition de 2 milliards d'euros, notamment les actifs financiers au coût amorti.

L'écart d'acquisition lié à cette opération est de 122 millions d'euros.

- **UkrSibbank**

Dans le contexte du conflit en Ukraine, le Groupe a réévalué la nature du contrôle exercé sur sa filiale UkrSibbank et a conclu à la perte du contrôle exclusif et à la conservation d'une influence notable sur l'entité. Cette situation conduit le Groupe à la consolider par mise en équivalence à partir du 1er mars 2022.

La perte de contrôle se traduit par la constatation d'une moins-value de -159 millions d'euros et le reclassement en résultat des variations cumulées d'actifs et passifs liées aux parités monétaires de -274 millions d'euros, enregistrés en « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Cette opération a pour conséquence de diminuer le bilan du Groupe en date de perte de contrôle de 2 milliards d'euros, notamment les actifs financiers au coût amorti.

- **Terberg Leasing Group BV**

Le 30 novembre 2022, Arval Service Lease a acquis 100% du groupe Terberg Leasing Group BV.

Le Groupe BNP Paribas prend le contrôle exclusif de ces entités et les consolide par intégration globale à partir du quatrième trimestre 2022.

Cette opération a pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe en date d'acquisition de 1 milliard d'euros, notamment les immobilisations corporelles.

L'écart d'acquisition lié à cette opération est de 92 millions d'euros.

9.e ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES

BNP Paribas a conclu le 18 décembre 2021 un accord avec BMO Groupe Financier pour la vente de 100 % de ses activités de banque commerciale aux États-Unis opérées par l'ensemble homogène BancWest pour une considération de prix totale de 16,3 milliards de dollars américains en numéraire.

L'opération a été réalisée le 1^{er} février 2023 à la suite de la réception de l'ensemble des autorisations réglementaires par BMO Groupe Financier.

Le groupe d'actifs concerné par l'accord comprend l'essentiel des entités de l'ensemble homogène BancWest.

En application des dispositions de la norme IFRS 5 relative aux groupes d'actifs et de passifs destinés à la vente, les états financiers consolidés du Groupe sont adaptés pour présenter BancWest de manière séparée depuis décembre 2021 :

- les actifs sont reclassés sur une ligne distincte du bilan "Actifs destinés à être cédés" ;
- les passifs sont également reclassés sur une ligne distincte "Dettes liées aux actifs destinés à être cédés" ;
- les montants inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation d'actifs et de passifs sont présentés séparément dans l'état du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres ;
- les produits et charges sont reclassés sur une ligne distincte "Résultat net des activités destinées à être cédées" au sein du compte de résultat. Ce résultat inclut les produits et charges des opérations internes réalisées avec BancWest, dès lors qu'à la suite de la cession, le Groupe ne bénéficiera plus de ces produits ou n'encourra plus ces charges ;
- la variation nette de la trésorerie est isolée sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie.

L'opération de cession réalisée le 1^{er} février 2023 a pour conséquence de diminuer les « Actifs destinés à être cédés » de 87 milliards d'euros.

La plus-value de cession nette d'impôt est de 2,9 milliards d'euros.